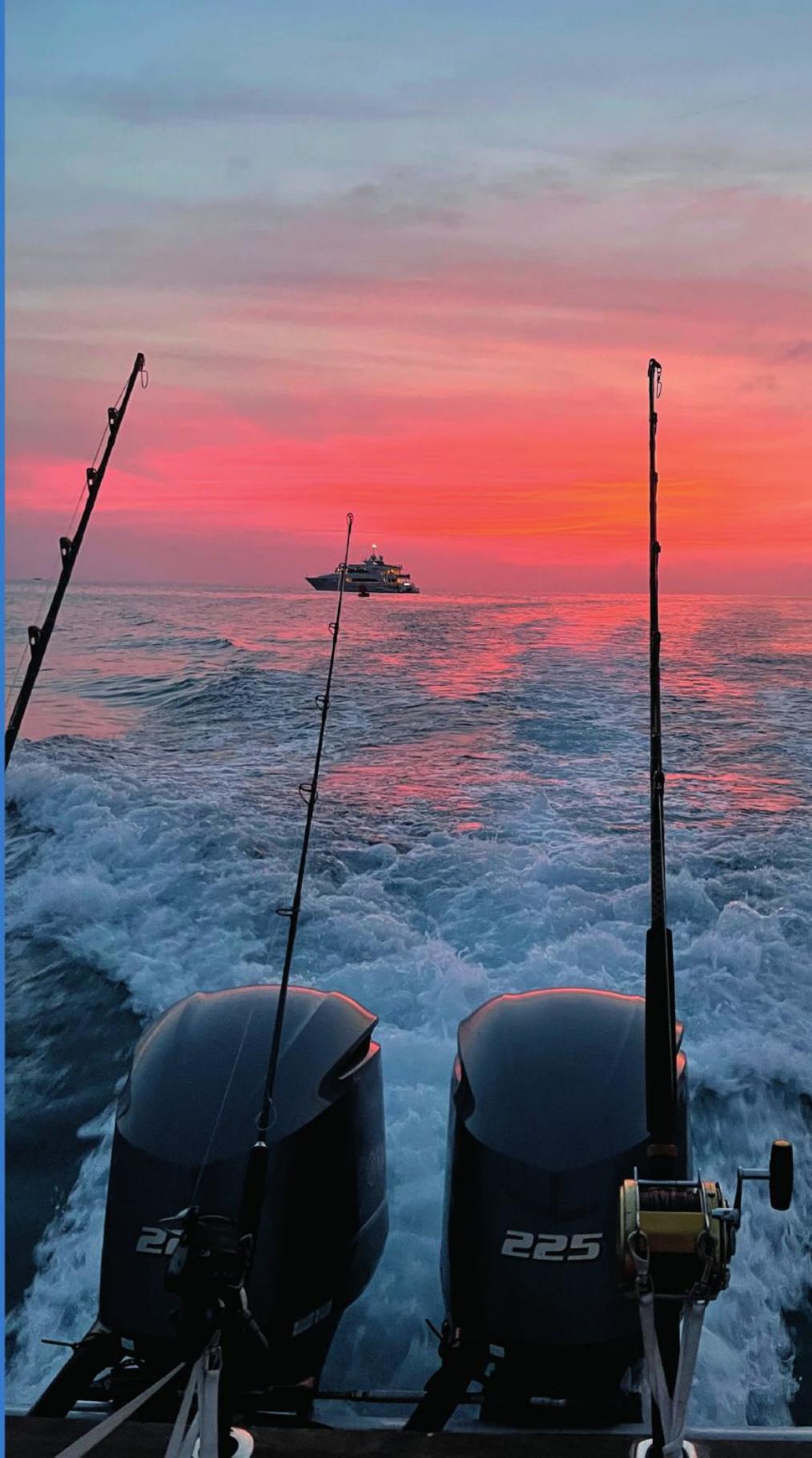


INSTITUT D'ÉMISSION  
DES DÉPARTEMENTS  
D'OUTRE-MER

**RAPPORT ANNUEL ÉCONOMIQUE  
SAINT-MARTIN 2021**



EDOM  
BANQUE ÉCONOMIQUE  
INDUSTRIELLE  
SAINT-MARTIN

# THÉMATIQUE DU RAPPORT 2021



## LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE ARTISANALE

Les illustrations des rapports annuels d'activité 2021 des Instituts (IEDOM et IEOM) mettent à l'honneur la pêche et l'aquaculture artisanale des géographies ultramarines. Forte de ses départements d'outre-mer, de ses collectivités d'outre-mer et de ses Terres australes et antarctiques, la France présente l'un des plus vastes domaines maritimes au monde estimé à près de 11 millions de km<sup>2</sup>. Le développement des secteurs traditionnels de la pêche, nourriciers et caractéristique des Outre-mer, revêt une importance cruciale pour l'autonomie alimentaire des territoires compte tenu des ressources halieutiques importantes.

---

**INSTITUT D'ÉMISSION  
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

SIÈGE SOCIAL  
115, rue Réaumur 75002 PARIS

---

---

# | Saint-Martin

---

Rapport annuel  
**2021**

---

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans le présent rapport ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

---

# Sommaire

---

Avant-propos	7
Saint-Martin en bref	8
Synthèse	10
<b>CHAPITRE I - Les caractéristiques structurelles</b>	<b>14</b>
Section 1 - Géographie et climat	15
1. Aperçu géographique	15
2. Climat	15
Section 2 - Repères historiques	17
Section 3 - Cadre institutionnel	18
1. Dans le paysage administratif français	18
2. Dans le paysage communautaire	20
3. Les évolutions majeures	22
4. La coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten	23
<b>CHAPITRE II - Panorama de l'économie</b>	<b>26</b>
Section 1 - La population	27
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	30
1. Le produit intérieur brut	30
2. La crise sanitaire à Saint-Martin en 2021	32
3. L'emploi et le chômage	34
4. Les revenus et salaires	39
5. Les prix	44
6. Les échanges extérieurs	45
Section 3 - Les politiques et finances publiques	46
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	46
2. Le système fiscal	49
3. Les finances publiques	52
<b>CHAPITRE III - Les secteurs d'activité</b>	<b>56</b>
Section 1 - Aperçu général	57
Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche	59
1. Aperçu structurel	59
2. L'agriculture	59
3. L'élevage	63
4. La pêche	64
Section 3 - Les déchets, l'énergie, l'eau et l'environnement	65
1. Aperçu structurel	65
2. La gestion des déchets	66
3. L'énergie	69
4. L'eau	71
5. L'environnement	74

Section 4 - Le bâtiment et les travaux publics	76
1. Aperçu structurel	76
2. L'activité du BTP	76
3. Le logement	77
Section 5 - Le tourisme	78
1. Aperçu structurel	78
2. L'activité du secteur	79
3. Les activités de croisière et de plaisance	80
4. Le tourisme de séjour	81
5. Perspectives	82
Section 6 - Les transports	84
1. Aperçu structurel	84
2. Les activités portuaires	84
3. Les activités aéroportuaires	87
Section 7 - Les autres services marchands	89
1. Aperçu structurel	89
2. L'activité du secteur	90
Section 8 - Les services non marchands	91
1. L'éducation	91
2. La santé	95
<b>CHAPITRE IV - L'évolution monétaire et financière</b>	<b>98</b>
Remarques méthodologiques	99
Section 1 - Aperçu général	100
Section 2 - Structure du système bancaire et financier	101
1. Organisation du système bancaire	101
2. La densité du système bancaire	102
Section 3 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	106
1. Les taux d'intérêt	106
2. L'Observatoire des tarifs bancaires	114
Section 4 - L'évolution de la situation monétaire	116
1. Les avoirs financiers des agents économiques	116
2. Les concours à la clientèle	120
3. L'équilibre emplois-ressources	123
4. L'activité fiduciaire	126
5. Les grandes tendances du financement des secteurs	128
<b>ANNEXES</b>	<b>130</b>
1. Les principaux faits juridiques et réglementaires en 2021	131
2. Les actifs financiers	135
3. Les encours de crédits	136





## Avant-propos



Encore convalescente après l'ouragan Irma de mi-2017 et la pandémie de la Covid-19 depuis mars 2020, Saint-Martin (partie française de l'île de Saint-Martin) souffre parfois de la comparaison avec ses deux voisines, Saint-Barthélemy et Sint-Maarten la partie néerlandaise de l'île de Saint-Martin. La voisine française distante de 30 km, Saint-Barthélemy, semble à peine ébranlée dans son développement économique par les crises que les deux îles du nord ont traversées récemment. Plus proche encore, Sint-Maarten forte de son aéroport international, de son terminal pour les croisières, de son port en eau profonde ou encore de ses casinos et hôtels modernes affiche un PIB par habitant deux fois supérieur à celui de la partie française et un taux de chômage deux fois moindre.

Pourtant, Saint-Martin dispose d'atouts touristiques indéniables qui attirent une clientèle, d'origine américaine pour l'essentiel, en quête d'authenticité et de charme « à la française ». Elle a prouvé, après le passage d'Irma, la résilience de certaines de ses infrastructures stratégiques (l'aéroport régional de Grand Case et le port de Galisbay ont mieux résisté que leurs homologues de Sint-Maarten – aux dimensions supérieures - et ont permis d'accueillir aussitôt les premiers secours), ainsi que de sa population - jeune, parlant couramment l'anglais et apte à manipuler plusieurs devises concomitamment (euro et dollar notamment).

Afin d'assurer aux Saint-Martinois une croissance harmonieuse et durable, il reste donc à relever de nombreux défis tels que : l'effacement définitif des derniers stigmates du passage de l'ouragan Irma (par exemple, l'offre hôtelière n'a pas encore retrouvé le niveau de 2017), la consolidation de son modèle de développement basé sur le tourisme (dont le regain d'activité en 2019, après Irma et avant la crise sanitaire, a confirmé l'attrait de la destination), ou encore la formation et le maintien sur place de sa population la plus jeune. Le développement de Saint Martin pourra tirer parti du soutien de l'État, qui a été présent notamment pendant la crise sanitaire, et de l'Union Européenne à travers l'exploitation de son statut de RUP.

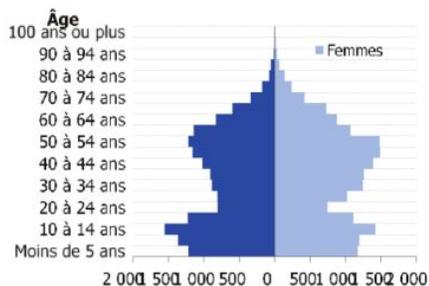
Dans ce contexte, l'IEDOM poursuivra son accompagnement des pouvoirs publics comme des populations à travers une meilleure connaissance économique et financière de leur propre territoire. Le présent ouvrage en est la manifestation : il a, cette année, été profondément réécrit et complété de plusieurs chapitres, en s'appuyant notamment sur la constitution d'un comité d'une douzaine de personnalités locales représentatives des différents secteurs d'activité. De même, l'IEDOM renforcera bientôt à Saint-Martin l'ensemble des missions qu'il offre par ailleurs dans les autres géographies ultramarines où il intervient : collecte de bilans et cotation des entreprises, actions d'éducation budgétaire et financière (EDUCFI) auprès des élèves, facilitation des consultations des fichiers Banque de France et du dépôt d'un dossier de surendettement grâce à la réouverture du Bureau d'Accueil et d'Information (BAI) de Marigot après deux ans de fermeture.

**Thierry BELTRAND**

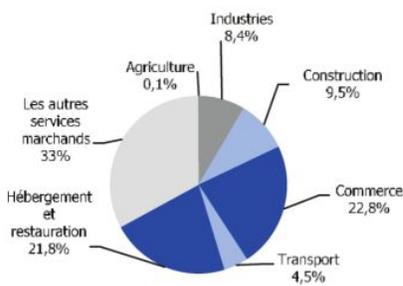
**Directeur de l'IEDOM Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy**

# Saint-Martin en bref

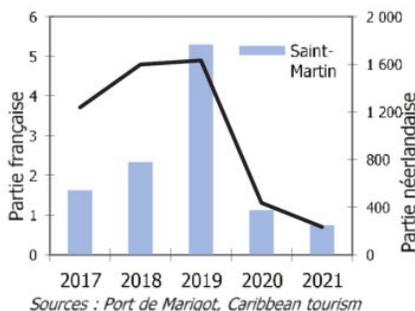
**Pyramide des âges de la population**  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2019



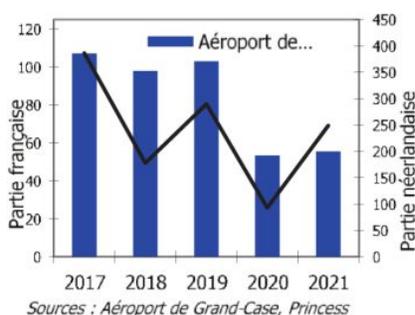
**Répartition de l'emploi salarié privé**  
Au 4<sup>e</sup> trimestre de 2021



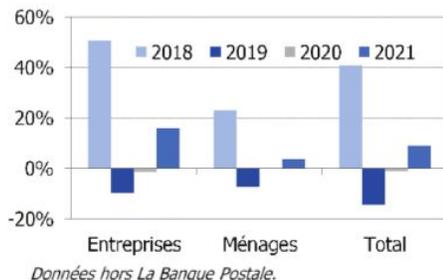
**Nombre de croisiéristes sur l'île**  
(en milliers)



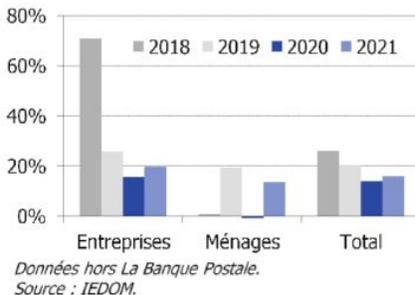
**Nombre de passagers aériens sur l'île**  
(arrivées, en milliers)



**Évolution des actifs financiers**  
(glissement annuel)



**Évolution de l'encours sain de crédits**  
(glissement annuel)



## Les chiffres clés de Saint-Martin

	2011	2021	France 2021
<b>Population</b>			
Population (milliers, millions pour la France)	37,0	34,5*	67 813 <sup>(1)</sup>
dont part des moins de 20 ans (%)	36,2	31,6*	23,7 <sup>(1)</sup>
dont part des 65 ans et plus (%)	4,7	8,9*	21 <sup>(1)</sup>
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	698	610*	120,6 <sup>(2)</sup>
<b>Développement humain</b>			
IDH en 2010 (valeur moyenne mondiale = 0,68 en 2010)	0,7	0,7	0,87 <sup>(2)</sup>
Indice de Gini (donnée 2018)	ND	ND	0,298 <sup>(2)</sup>
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (% , 2017)	ND	ND	14,6 <sup>(2)</sup>
Densité de médecins généralistes en 2018 (pour 100 000 habitants)	ND	ND	153 <sup>(2)</sup>
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	53	53	633 208 <sup>(2)</sup>
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km <sup>2</sup> )	1	1	297 <sup>(2)</sup>
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	0	2	25,3 <sup>(2)</sup>
Émission de CO <sup>2</sup> par habitant (tonnes CO <sup>2</sup> éq. par hab)	ND	ND	7 <sup>(2)</sup>
<b>Économie</b>			
PIB (milliards d'euros courants)	0,54 (2010)	0,58 (2014)	2 301 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	ND	ND	0,4 <sup>(1)</sup>
PIB par habitant (euros courants)	14 700 (2010)	16 572 (2014)	31 035 <sup>(1)</sup>
Taux d'inflation (% , sur un an)	ND	ND	1,6 <sup>(3)</sup>
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	30,5	33,1*	7,4 <sup>(3)</sup>
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %)	ND	ND	93,2 <sup>(1)</sup>
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	53	58	136 200 <sup>(1)</sup>
Trafic aérien annuel passagers (en milliers)	205	56	63 577 <sup>(1)</sup>
Nombre de croisiéristes arrivés	14 826	738	
Parc hôtelier (en nombre de chambres)	1 729	1 056	
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en millions d'euros)	258	533	3 589 205 <sup>(4)</sup>
Encours sain total (tous établissements, en millions d'euros)	204	462	2 857 000 <sup>(4)</sup>
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %)	ND	ND	2,5 <sup>(4)</sup>
Endettement bancaire des entreprises et des ménages (tous établissements, en % du PIB)	ND	ND	100,1 <sup>(4)</sup>

(1) France métropolitaine + DOM ; (2) France métropolitaine ; (3) France hors Mayotte ; (4) France entière

\*Données 2019

Sources : Banque mondiale, DAAF, EDF, Insee, EDF, IEDOM, ministère de l'Éducation, Réseau de transport d'électricité français (RTE), ACPR (Les chiffres du marché français de la banque en 2019)

## CONJONCTURE INTERNATIONALE : LA DYNAMIQUE DE REPRISE EST AFFAIBLIE PAR L'ACCROISSEMENT DES INCERTITUDES

Après avoir enregistré une nette contraction en 2020, l'économie mondiale a connu une reprise globalement soutenue en 2021 avec des divergences toutefois importantes d'une région à l'autre. Selon les estimations publiées par le FMI en avril 2022, le PIB mondial a progressé de 6,1 % sur l'année. Les ruptures d'approvisionnement et la dégradation de la situation sanitaire dans plusieurs pays ont finalement eu un impact modéré sur la croissance mondiale. Pour 2022, le FMI table sur une augmentation du PIB mondial de 3,6 %, soit un rythme nettement inférieur à ce qui avait été anticipé six mois plus tôt (-1,3 point). Cette révision est en particulier liée à la guerre en Ukraine qui a des répercussions économiques importantes à l'échelle mondiale, notamment sur le niveau des prix de l'énergie et de certaines denrées alimentaires.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 5,2 % en 2021. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 5,7 %, essentiellement poussé par le rebond de la consommation des ménages (+7,9 %) et de l'investissement des entreprises (+9,5 %). La reprise a été légèrement moins dynamique dans la zone euro, avec une augmentation du PIB de 5,3 % en 2021. D'importantes disparités sont également observées entre les pays de la zone, avec un rythme de croissance nettement plus soutenu en France (+7,0 %) ou en Italie (+6,6 %) qu'en Allemagne (+2,8 %). Enfin, la hausse de l'activité a été particulièrement dynamique au Royaume-Uni (+7,4 %) au contraire du Japon (+1,6 %) qui a pâti de restrictions sanitaires toujours importantes durant l'année (fermeture des frontières, états d'urgence).

Pour 2022, le FMI anticipe une croissance de 3,3 % dans les économies avancées. Peu dépendants de l'économie russe, les États-Unis verraient leur PIB progresser de 3,7 % sur l'année tandis que dans la zone euro, le PIB augmenterait de 2,8 %. Importateurs nets de produits énergétiques, les pays européens sont particulièrement impactés par la hausse des cours mondiaux alors que plusieurs secteurs industriels sont affectés par des ruptures d'approvisionnement liées aux sanctions prises à l'encontre de la Russie, et au confinement décidé en Chine. Selon les prévisions de la Banque de France, le PIB de la France progresserait de 3,4 % dans le scénario conventionnel et de 2,8 % dans le scénario dégradé. La croissance française serait ainsi supérieure à celle anticipée par le FMI en Allemagne ou en Italie (respectivement +2,1 % et +2,3 %) mais inférieure à celle prévue en Espagne (+4,8 %) ou au Royaume-Uni (+3,7 %).

Dans les économies émergentes et en développement, la progression du PIB a atteint 6,8 % en 2021. Cela s'explique essentiellement par la croissance particulièrement soutenue enregistrée en Chine (+8,1 %) et en Inde (+8,9 %) alors que le rythme a été plus modéré en Russie (+4,7 %), au Brésil (+4,6 %) et en Afrique du Sud (+4,9 %). En 2022, ce groupe de pays pourrait voir son PIB croître de 3,8 %. Obérée par les restrictions sanitaires strictes, la croissance chinoise serait limitée à 4,4 % tandis que la Russie, dans le contexte de la crise en Ukraine, enregistrerait un recul significatif de son PIB (-8,5 %). À l'inverse, la croissance devrait demeurer soutenue en Inde (+8,2 %).

Sources : FMI, Banque de France, données arrêtées à la date du 20 avril 2022

## Après Irma, Saint-Martin peine à se relever de la crise sanitaire

En 2020, Saint-Martin est touchée comme ailleurs par la pandémie mondiale de Covid-19 et la crise sanitaire sans précédent qu'elle a générée. L'île connaît son pic épidémique en 2021, avec 3 252 cas cumulés et 28 décès comptabilisés sur un an (respectivement 995 et 12 l'année précédente)<sup>1</sup>. Cette même année, l'activité des principaux secteurs de Saint-Martin tourne au ralenti mais les acteurs économiques font preuve malgré tout d'une relative résilience, grâce notamment aux mesures de soutien à l'économie et à l'emploi déployées par les pouvoirs publics.

<sup>1</sup> WHO, <https://covid19.who.int/region/amro/country/gp>

**L'activité touristique**, moteur principal de la croissance à Saint-Martin, déjà fragilisée depuis le passage de l'ouragan Irma en 2017, peine à se relever en 2021. En effet, après avoir atteint un niveau historiquement bas en 2020, la fréquentation de l'île se réduit encore en 2021 (-8 %), les restrictions portant sur les déplacements aériens et maritimes continuant de freiner l'arrivée de touristes. En outre, l'offre en structures d'accueil (hébergements et marinas), qui conserve encore les stigmates d'Irma, n'a pas retrouvé son niveau d'avant 2017 et reste soumise aux autorisations de réouverture.

Étroitement lié au développement économique de l'île, **le secteur du BTP** constitue, comme le tourisme, un secteur clé de l'économie saint-martinoise. Après l'effondrement de l'activité, consécutif au passage de l'ouragan Irma, les travaux de reconstruction avaient redynamisé le secteur un temps, mais leurs effets se sont désormais estompés. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, les effectifs salariés du secteur se réduisent très fortement (-23 %) et la consommation de ciment connaît un nouveau recul. Toutefois, les perspectives d'activité sont favorables, soutenues par des investisseurs extérieurs et un secteur bancaire local actif.

**Le secteur des transports** peine également à sortir de la crise. En 2021, 537 614 visiteurs ont été accueillis sur l'île, contre 2 209 576 en 2019. Au port de Marigot, le trafic de passagers inter îles chute de 96 % sur un an et le trafic global de marchandises est en retrait de 7 %. En parallèle, les restrictions de déplacement ont encore un effet dissuasif sur les croisiéristes débarqués sur l'île, dont le nombre recule de moitié sur un an (-73 % en 2020). Seules les arrivées aéroportuaires connaissent un bond de 108 %, mais cette hausse est tirée par l'aéroport international Princess Juliana (+168 %) situé en partie hollandaise, l'aéroport de Grand Case n'enregistrant qu'une hausse modérée (+4 % après -50 % en 2020).

En dépit d'une légère baisse en 2021 (-7 % en glissement annuel), le nombre de demandeurs d'emploi augmente de plus de 11 % par rapport à 2019 et se stabilise à 4 432 personnes. À Saint-Martin, **le taux de chômage** (qui représente plus d'un tiers de la population active) demeure traditionnellement plus élevé que celui observé dans les autres départements français et **le solde migratoire** y est structurellement déficitaire. Aujourd'hui, à l'image de la Guadeloupe ou d'autres départements « ruraux » français, les départs d'une partie de la population jeune ou active, souvent diplômée, qui quitte l'île notamment pour la poursuite de ses études ou la recherche d'un emploi, ne sont pas suffisamment compensés par les arrivées. Cette tendance démographique, observée depuis plusieurs années, accroît naturellement la baisse et le vieillissement de la population saint-martinoise.

### Une activité bancaire bien orientée

Fin 2021, **l'encours de crédits** porté par les établissements bancaires atteint 461,9 millions d'euros, en hausse de 15,9 % sur un an (+13,9 % en 2020). Ce dynamisme concerne l'ensemble des agents économiques : l'encours des crédits aux ménages renoue avec la croissance (+13,6 %) et celui des entreprises progresse encore (+19,8 %), toujours soutenu par les Prêts Garantis par l'État (PGE).

Sur le segment des entreprises, les crédits d'investissement représentent plus de la moitié de l'encours, alors que les crédits d'exploitation en concentrent 33,0 % et les crédits immobiliers 11,9 %. Quant aux ménages, l'encours des crédits à l'habitat (qui représente 78,4 % de l'encours sain) augmente (+14,9 % sur un an) et les crédits à la consommation restent bien orientés (+9,2 %, après +9,5 % en 2020) malgré les restrictions sanitaires qui ont encore pénalisé les consommateurs.

**Les actifs financiers**, bénéficiant d'un surplus d'épargne dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, affichent un net rebond (+8,9 % sur un an) et s'établissent à 532,9 millions d'euros (-1,1 % en 2020). Les dépôts à vue (79,3 % du total des actifs financiers), portés notamment par la trésorerie générée par les PGE non consommés et l'épargne « forcée » de certains ménages pendant la crise, s'inscrivent en forte hausse (+11,9 %). Cette évolution positive concerne tant les ménages (+3,6 %) que les entreprises (+15,9 %).

## Les effets de la crise s'estompent en 2022

Si l'évolution encourageante de la fréquentation touristique à Saint-Martin en 2019 avait confirmé l'attrait pour l'île, la finalisation des travaux de reconstruction reste primordiale pour un retour à un niveau d'offre similaire à pré-Irma. En effet, à l'horizon de 2022, l'offre hôtelière n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant 2017 et de nombreuses friches d'hôtels attendent d'être exploitées. Toutefois, avec l'assouplissement des restrictions de déplacement, la fréquentation touristique -tirée par la forte reprise côté hollandais- s'affiche dès les premiers mois de l'année en nette hausse pour Saint-Martin également. Parallèlement, la remise en service de la liaison avec Anguille et la programmation de nouvelles escales pour la croisière en 2022 et 2023 augurent de belles perspectives pour l'ensemble de l'île.

Bien que l'île connaisse un regain d'intérêt de la part des investisseurs extérieurs, les politiques d'attractivité pour faire venir ou revenir une population jeune et active à Saint-Martin seront déterminantes pour dynamiser l'activité économique et contribuer ainsi à son développement. De même, l'efficacité des politiques publiques et des services non marchands, notamment en matière de santé et d'éducation, ainsi que la prise en compte des problématiques liées au réchauffement climatique, à l'eau, à l'assainissement, à l'autonomie alimentaire et énergétique constitueront des enjeux majeurs pour donner un caractère durable et soutenable à ce développement.



# CHAPITRE I

## Les caractéristiques structurelles



Frontière franco-néerlandaise à Saint-Martin © Thierry BELTRAND

*Fixée le 23 mars 1648 par le traité de Concordia, la frontière terrestre sépare la partie française et la partie néerlandaise de Saint-Martin. Cette dernière –Sint-Maarten- est l'un des quatre États du Royaume des Pays-Bas (avec Aruba et Curaçao). Elle dispose de sa propre Constitution, d'un Parlement, d'un Premier ministre et d'un gouvernement, les Pays-Bas y étant représentés par un Gouverneur. Sint-Maarten partage sa banque centrale avec Curaçao.*

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km<sup>2</sup>. Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 mètres d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.

### 2. Climat

---

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'en Guadeloupe et qu'en Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. La faible pluviométrie est un facteur limitant pour le développement de l'agriculture sur l'île ; en revanche, elle a favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C et supérieure à 32°C.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche, appelée carême, de décembre à mai et une saison pluvieuse, appelée hivernage, de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Martin a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar. L'année 2010 a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de catégorie 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant de nombreux dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a dévasté les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, avec des vents soutenus de plus de 300 km/h, et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles

ainsi qu'un fonds d'urgence<sup>1</sup>. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 31 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Martin, contre 5 % à Saint-Barthélemy. La part des bâtiments peu ou pas endommagés est de 47 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 84 % à Saint-Barthélemy. Les dommages plus importants à Saint-Martin s'expliquent notamment par l'impact sur les bâtiments localisés dans les zones à risque.

---

<sup>1</sup> Cf. encadré « Les mesures des pouvoirs publics post-Irma », IEDOM, Rapport Annuel 2020.

## Section 2

# Repères historiques

---

Christophe Colomb débarque sur l'île de Saint-Martin lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Colonisée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors définitivement occupée par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux Saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km<sup>2</sup>, chef-lieu Phillipsburg) et une partie française au nord (53 km<sup>2</sup>, siège de la préfecture des « îles du Nord » à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais aient été désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint Maarten est totalement ouverte et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Le rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé par les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-mer<sup>1</sup> (COM). Le 15 juillet 2007, le Conseil territorial de la nouvelle COM est mis en place.

Suite aux dernières élections territoriales de mars 2022, Louis MUSSINGTON est devenu le Président du Conseil territorial, succédant à Daniel GIBBS (2017-2022).

---

<sup>1</sup> Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Martin.

## Section 3

# Cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d'Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Martin est désormais distinct de celui de la Guadeloupe.

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu'en février 2007, l'île de Saint-Martin était rattachée, en qualité de commune, au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative et ce, malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté par les élus de l'île dans les années 1980-90, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre 2003, une consultation a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité<sup>2</sup>.

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, une collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes existantes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a été approuvé à 76,17 % des suffrages exprimés à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

L'île de Saint-Martin ne relève ainsi que d'une seule collectivité territoriale. Le transfert de compétences s'est réalisé de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexes.

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

## 1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité<sup>1</sup>, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Martin est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans<sup>2</sup>), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre, entre autres, les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. En outre, afin de favoriser la concertation, un certain nombre d'instances sont prévues :

- un Conseil économique, social et culturel (CESC), composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité à caractère économique, social ou culturel;
- des Conseils de quartier sont également consultés pour les opérations, ou projets d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.

## 1.3 LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Martin est régie par le principe d'identité législative<sup>3</sup>. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines, et notamment en matière sociale et de droit du travail. Les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

---

<sup>1</sup> L'État conserve les matières régaliennes énumérées dans la Constitution.

<sup>2</sup> Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du Conseil général) au scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste ayant obtenu le plus de voix.

<sup>3</sup> Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux. Néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

## 1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La Collectivité de Saint-Martin (COM de Saint-Martin) exerce l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Martin est ainsi compétente, depuis 2008, en matière de fiscalité (impôts, droits et taxes), de circulation routière et de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la Collectivité. Depuis 2012, la Collectivité de Saint-Martin a récupéré les compétences suivantes : l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie. Enfin, dans la perspective d'un transfert ultérieur de la compétence « Environnement », la loi organique du 21 février 2007 a prévu une habilitation permanente du Conseil territorial, lequel est donc habilité à adapter aux caractéristiques et aux contraintes particulières de la Collectivité les lois et règlements en matière d'environnement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent Berton occupe ce poste. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot.

À la suite du passage de l'ouragan Irma, le décret n° 2017-1335 du 12 septembre 2017 avait créé le Comité et le Délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Un Préfet, délégué interministériel, avait ainsi été nommé et placé auprès du Ministre des Outre-mer. Toutefois, le décret n° 2019-353 du 24 avril 2019 a créé pour deux années un Délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer, ayant la responsabilité de coordonner et d'animer les politiques d'acquisition de connaissances et de prévention des risques naturels majeurs. Concrètement, celui-ci met fin à la fonction du Délégué interministériel pour la reconstruction de 2017, le Comité interministériel pour la reconstruction des deux îles étant, quant à lui, maintenu, même s'il ne s'est plus réuni depuis septembre 2018.

Par ailleurs, suite à la promulgation de la loi de découpage électoral du 23 février 2010, un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy existe depuis les élections législatives de 2012. Le 18 juin 2022, Frantz Gumbs a été élu à cette fonction. Saint-Martin dispose également d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. Depuis septembre 2020, le mandat est occupé par Annick Petrus.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques<sup>1</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer (DROM) et Saint-Martin. Le second est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution (sauf Saint-Martin) ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

---

<sup>1</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

L'Union européenne compte désormais neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'Outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte, ainsi que la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et leur régime prévoit, à ce titre, l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, notamment dans le domaine bancaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie, etc.), reconnues par l'article 349 du Traité de Lisbonne (2009). Ainsi, l'UE admet par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides, notamment fiscales, aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'Outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers massifs (fonds structurels, relance post-Covid en 2021 avec le programme REACT-UE) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel et le rattrapage des régions les moins développées<sup>1</sup> de l'Union.

En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des régions ultrapériphériques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. « Renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, leur État membre respectif et la Commission afin de mieux prendre en compte les intérêts et contraintes qui leur sont propres » constitue le premier pilier de la stratégie. Cette nouvelle stratégie encourage par ailleurs la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogène : économie bleue (en particulier à travers le développement d'une pêche durable), économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l'accès aux technologies numériques.

La Collectivité de Saint-Martin est une RUP depuis 2009. Il s'agit de la seule collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 à être RUP, les autres étant PTOM. Si ce statut lui permet notamment de bénéficier des fonds structurels européens, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays et territoires voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses). La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional.

Côté hollandais, Sint Maarten, qui appartenait à l'ancien État autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu, à l'instar de Curaçao et d'Aruba, un État au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010. Sint Maarten est, contrairement à Saint-Martin, un PTOM.

---

<sup>1</sup> En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d'une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

### 3. Les évolutions majeures

---

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétences a été réalisé. Certains services de la Collectivité ne sont véritablement opérationnels que depuis 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau fiscal, une convention de moyens a été signée en mars 2008 même si, durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'État, toujours compétent en matière de recouvrement. L'année 2009 marque l'entrée en vigueur de l'autonomie de la Collectivité en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement. La convention fiscale signée par le Préfet délégué - au nom de l'État - et le Président Frantz GUMBS, en décembre 2010, précise le régime d'autonomie de la Collectivité et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires, en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. La convention a été approuvée par le Sénat et l'Assemblée nationale et publiée officiellement en juin 2011. Le Conseil constitutionnel a d'autre part validé, le 21 janvier 2010, deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Le 4 juin 2009, le Conseil territorial a adopté la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité. Le principe de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009. Entrée en vigueur en août 2010, il s'agit d'une taxe sur le chiffre d'affaires général qui concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, son taux est passé de 2 % à 4 % pour la livraison d'électricité et les services de télécommunication. Le 1<sup>er</sup> février 2013, il a connu la même évolution pour les prestations de services et les ventes de plats à emporter. En octobre 2014, le taux de TGCA à 4 % est généralisé à l'ensemble des ventes au détail de marchandises et des prestations de services<sup>1</sup>.

Sur le plan économique, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique, etc.), plusieurs établissements publics, dont l'Office du tourisme, le port, l'aéroport et l'Établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM) ont été créés. Le Conseil territorial et le Conseil économique social et culturel ont, par la suite, mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) le 10 juillet 2009. Depuis janvier 2014, la CCISM dispose de compétences élargies : elle assume notamment les rôles de Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de Chambre d'Agriculture.

La Collectivité a aussi institué un Code du tourisme et un Schéma d'aménagement et de développement touristique adopté en 2010 et révisé en 2014. Ce dernier, valable pour la période 2010-2015, a servi de socle à une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin et sur les actions promotionnelles à mener. Il a été remplacé en novembre 2017 par le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction couvrant la période 2017-2027.

---

<sup>1</sup> Source : Department of Statistics Sint Maarten.

Cette nouvelle stratégie de la Collectivité s’articule autour de sept axes :

- « une organisation proactive pour animer le plan de reconstruction de l’économie touristique ;
- une communication proactive pour accompagner le plan de reconstruction de l’économie touristique ;
- la reconstruction du parc d’hébergement haut de gamme ;
- favoriser et accompagner le développement de filières à fort potentiel ;
- la création du code du tourisme de Saint-Martin ;
- une politique de durabilité pour les générations futures ;
- une politique de projets structurants. »

## 4. La coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten

---

Des initiatives dans des domaines tels que la sécurité, la santé, le social, l’éducation ou l’aménagement, visent à renforcer la coopération entre les deux parties de l’île.

Pour rappel, la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten débute en 1648 avec la signature du traité de Concordia qui, outre la définition des souverainetés française et hollandaise sur l’île, instaure une libre circulation des biens et des personnes sur l’ensemble de l’île. L’accord est étendu à la chasse, la pêche, à l’exploitation commune des salines et à l’extradition des délinquants par la convention franco-hollandaise de 1839.

Plus récemment, le 12 octobre 2010, la France a ratifié l’accord franco-néerlandais d’assistance mutuelle et de coopération des administrations douanières à Saint-Martin. Les échanges initialement informels entre les deux parties de l’île se sont officialisés par le biais d’une instance de dialogue régulière. La première commission de coopération s’est réunie le 2 décembre 2011 à la CCISM sous l’égide du Préfet, du Président de la COM et du Premier ministre de Sint Maarten. Cette instance permet aux deux États et aux autorités locales de discuter des sujets d’intérêt commun.

La coopération entre les autorités locales a, malgré cela, eu du mal à se formaliser, compte tenu de l’asymétrie des compétences entre les deux parties de l’île et du manque de clarté concernant la répartition des compétences avec les autorités centrales. Pour y pallier, les autorités de La Haye organisent depuis 2014 une réunion quadripartite (France, Pays-Bas, Sint Maarten et Saint-Martin) annuelle afin de relancer la coopération.

Le 19 décembre 2017, trois mois après l’ouragan Irma, le Délégué interministériel, Philippe Gustin, a rencontré son homologue néerlandais, Hans Leijtens, à La Haye. Cette rencontre a permis de formuler des propositions concrètes de collaboration en matière de reconstruction de lutte contre l’immigration illégale, de gestion des déchets et de liaisons maritimes.

Sur la base de ces propositions, des décisions ont été prises lors de la 4<sup>e</sup> réunion quadripartite qui s’est tenue le 28 juin 2018 à Paris. Un accord de fonctionnement coopératif a été entériné concernant la gestion de crise, afin de coordonner des actions communes visant à

alerter et à communiquer avec la population. En temps de crise, les moyens d'intervention d'urgence seront mutualisés.

Pour faciliter la traçabilité des biens, les parties s'engagent à communiquer les données d'importations et d'exportations de marchandises réceptionnées sur une partie de l'île puis acheminées vers l'autre partie de l'île. Concernant l'immigration illégale, les parties se sont engagées à accentuer les contrôles. La coopération policière et judiciaire sera également renforcée, tout comme l'échange d'informations pour lutter contre la fraude aux prestations sociales.

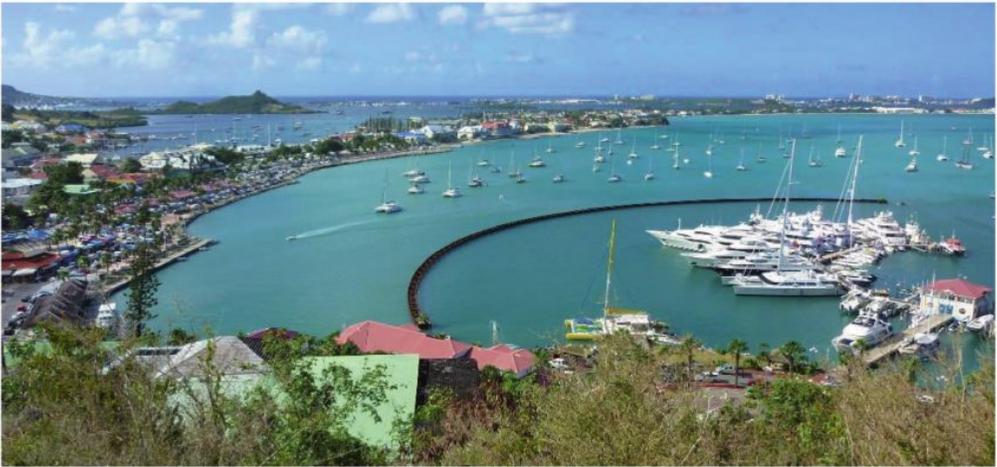
Par ailleurs, les représentants des gouvernements de Saint-Martin et de Sint Maarten ont organisé des réunions de crise post-Irma. Ces rencontres bilatérales ont renforcé la collaboration sur les aspects sécuritaires et sanitaires. Cette coopération a donné lieu à la signature d'un mémorandum of understanding (MOU) pour la promotion touristique de l'île à travers l'échange d'informations sur l'avancée des travaux de reconstruction des structures touristiques, portuaires et aéroportuaires. La coopération avec la partie hollandaise Sint-Maarten s'est intensifiée avec des réunions régulières de concertation de la cellule d'urgence Q4 (France, Hollande, Saint-Martin et Sint Maarten) en 2018 et 2019.

De fortes divergences sont toutefois apparues dans la gestion de la crise de la Covid-19 en 2020 et en 2021. Les seuls compétents en matière de santé étant d'un côté le gouvernement de Sint Maarten et de l'autre l'État français, l'impossibilité de mettre en place un protocole sanitaire commun, associée à une capacité hospitalière limitée a conduit, pendant près de deux mois en 2020, au rétablissement de la frontière entre les deux parties de l'île.



## CHAPITRE II

### Panorama de l'économie



*Vue de Marigot © L. DELAMAIRE*

*Marigot (qui doit son nom aux marécages qui s'y trouvaient autrefois) est le chef-lieu de la partie française de l'île de Saint-Martin. Son front de mer a été aménagé en une promenade qui s'étend de la Marina Fort Louis jusqu'au cimetière, en passant par le marché au vent. Le quartier de Sandy Ground qui le prolonge et qui comptait plusieurs hôtels, a été dévasté par l'ouragan Irma en 2017 : malgré la reconstruction, il en conserve de nombreuses traces.*

# Section 1

## La population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 32 489 habitants sont recensés à Saint-Martin. En cinq ans, la population a diminué de 4,3 %, au rythme annuel moyen de -0,9 %. L'évolution démographique de Saint-Martin est étroitement liée aux flux migratoires. Depuis 2012, le nombre d'habitants à Saint-Martin (partie française) diminue, en raison d'une augmentation des départs, désormais plus nombreux que les arrivées.

Pour autant, Saint-Martin se caractérise par une immigration importante, qui représente près du tiers de la population totale. En 2017, les services de l'État estimaient qu'en tenant compte de l'immigration clandestine, 42 000 habitants étaient installés sur l'île, côté français. La situation est similaire en partie néerlandaise où 15 000 personnes seraient en situation irrégulière, portant le total d'habitants à près de 55 000. Ainsi, la population réelle de l'île, dans son ensemble, avoisinerait 100 000 habitants.

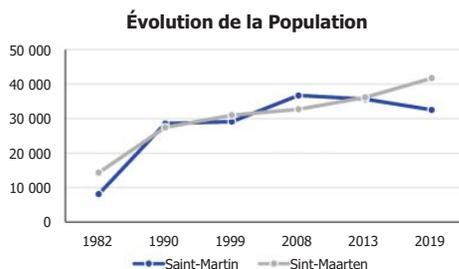
### Une population en baisse

En 2019, 34 489 habitants sont recensés à Saint-Martin. La densité moyenne de la population s'élève à 610,7 habitants par kilomètre carré (hab./km<sup>2</sup>) (229 hab./km<sup>2</sup> en Guadeloupe et 120,6 hab./km<sup>2</sup> en France entière). Entre 2013 et 2019, la décroissance démographique de Saint-Martin se poursuit : en moyenne, elle enregistre une diminution de 2,4 % chaque année.

Historiquement, la dynamique de la population de Saint-Martin est étroitement liée au solde des entrées et sorties du territoire. C'est à partir des années 1980 que la croissance démographique de l'île s'est véritablement accélérée : encouragée par les besoins en main-d'œuvre engendrés par le développement immobilier et touristique de l'île, une importante communauté immigrée s'est installée, provenant en particulier d'Haïti. Entre 1982 et 1990, la population a été multipliée par 3,5 (+20 500 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de +17,1 %). Cependant, à partir des années 1990, la population progresse de manière plus modérée et grâce au solde naturel, l'immigration massive des années 1980 s'étant estompée.

Depuis le début des années 2010, l'île connaît un retournement de tendance : les départs sont désormais plus importants que les arrivées. En parallèle, le solde naturel de la population, qui compensait ce phénomène jusqu'en 2012, n'est plus suffisant pour assurer une croissance démographique. À l'image de la Guadeloupe, ces départs sont en grande partie liés aux jeunes qui quittent l'île pour la poursuite d'études ou la recherche d'un emploi.

Alors que les populations des parties françaises et néerlandaises avaient connu une évolution similaire jusqu'en 2012, la population de Sint-Maarten conserve une dynamique orientée à la hausse depuis lors. En 2019, elle atteint 41 677 habitants<sup>1</sup> (+2,4 % en moyenne annuelle depuis 2013). Par ailleurs, la densité de population est deux fois plus élevée qu'en partie française : elle s'établit à 1 226 hab./km<sup>2</sup> en 2019.



Sources : Insee, Department of Statistics Sint Maarten.

<sup>1</sup> Source : Department of Statistics Sint Maarten.

## Un solde naturel qui s'affaiblit

Depuis la période 2008-2013, le nombre de naissances à Saint-Martin diminue. Entre 2008 et 2013, 4 024 naissances étaient enregistrées, contre 3 752 seulement entre 2013 et 2019. Ainsi, le taux moyen de natalité de Saint-Martin sur cette période s'établit à 18,2 ‰, en baisse de 4 points par rapport à la période précédente. Ce chiffre demeure néanmoins élevé et reste nettement supérieur à celui de la Guadeloupe (11,3 ‰ en 2019) et de la France entière (11,2 ‰ en 2019).

En parallèle, le taux moyen de mortalité s'établit à 4,2 ‰ entre 2008 et 2013 (7,9 ‰ en Guadeloupe sur la même période). Il s'accroît progressivement depuis les années 1990 (3,2 ‰ entre 1990 et 1999). Ainsi, la contribution du solde naturel de la population à l'évolution démographique diminue tendanciellement.

### Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2008 (3)	2013 (4)	2019 (5)
Taux de natalité (‰)	27,2	25,0	28,6	22,2	18,2
Taux de mortalité (‰)	4,6	3,2	3,4	3,5	4,2
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	17,1	0,2	2,9	-0,6	-1,5
- dû au solde apparent des entrées sorties	14,8	-2,0	0,4	-2,5	-2,9
(1) Moyenne 1982-1990	(2) Moyenne 1990-1999		(3) Moyenne 1999-2008		
(4) Moyenne 2008-2013	(5) Moyenne 2013-2019				

Sources : Insee, Recensements de la population 2019, Etat civil.

## Une population encore jeune, mais en vieillissement

En 2019, 24,4 % des habitants de Saint-Martin sont âgés de moins de 14 ans, alors que cette part s'élève à 17,9 % en Guadeloupe et à 17,8 % au niveau national. De même, les personnes ayant un âge compris entre 60 et 74 ans représentent 11,6 % de la population (contre respectivement 17,8 % et 16,9 % en Guadeloupe et en France hors DOM).

La population est toutefois vieillissante : en 2019, la proportion des jeunes de 14 ans et moins est en retrait de 7,5 points par rapport à 1999. A contrario, celle de la tranche 60-74 ans est plus élevée de 7,3 points.

Sur la partie néerlandaise de l'île, la répartition de la population en 2017 laisse apparaître une structure par âge proche de la partie française. La part des moins de 15 ans est toutefois plus faible, alors que celle des 15-59 ans est davantage représentée.

### Répartition par âge

	Saint-Martin				Sint Maarten			
	1999		2019		2000		2017	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
De 0 à 14 ans	8805	31,9%	7922	24,4%	7760	25,4%	8347	20,6%
De 15 à 59 ans	17152	62,1%	19984	61,5%	21406	70,0%	27086	66,8%
De 60 à 74 ans	1191	4,3%	3779	11,6%	1041	3,4%	4414	10,9%
75 ans et plus	490	1,8%	805	2,5%	392	1,3%	689	1,7%
<b>Total</b>	<b>27638</b>	<b>100%</b>	<b>32489</b>	<b>100%</b>	<b>30599</b>	<b>100%</b>	<b>40536</b>	<b>100%</b>

Sources : Insee - Recensements 1999 et 2019, Department of Statistics Sint Maarten (Dernières données disponibles).

## De nombreuses familles monoparentales

En 2019, la monoparentalité demeure une caractéristique forte des familles saint-martinoises : elle représente 38 % des familles, contre 34,1 % en 2008. En Guadeloupe, la proportion de familles monoparentales est également élevée (40,3 % en 2019), en comparaison de la France entière (18,6 %).

## Une part importante de population immigrée

Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2019, près d'un tiers des habitants de Saint-Martin est issu de l'immigration (30,4 %). Environ un tiers de la population immigrée est sans activité professionnelle. Ceux étant professionnellement occupés sont essentiellement employés (23,4 % de la population immigrée) ou ouvriers (18,4 % de la population immigrée). Ils représentent la moitié des ouvriers à Saint-Martin et 41 % des employés.

### Part de la population immigrée par catégorie socio-professionnelle

CSP	Population totale	Part de la CSP dans la population totale	Population immigrée	Part de la population immigrée par CSP	Part de la population non-immigrée par CSP
Agriculteurs	58	0%	16	27,3%	72,7%
Artisans, commerçants	2 015	6,2%	665	33,0%	67,0%
Cadres	955	2,9%	181	18,9%	81,1%
Professions intermédiaires	2 649	8,2%	459	17,3%	82,7%
Employés	5 618	17,3%	2 303	41,0%	59,0%
Ouvriers	3 667	11,3%	1 819	49,6%	50,4%
Retraités	2 501	7,7%	885	35,4%	64,6%
Sans activité	15 014	46,2%	3 535	23,5%	76,5%
<b>Total</b>	<b>32 477</b>	<b>100%</b>	<b>9 863</b>		

Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire.

### DÉFINITIONS

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

Le **accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

La **population immigrée** représente les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continu à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

---

### 1. Le produit intérieur brut

---

*L'estimation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Martin qui suit, réalisée en 2018 à partir de données datant de 2014, ne tient de fait pas compte des destructions engendrées par le passage de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord, le 6 septembre 2017. Une réactualisation du PIB de Saint-Martin, réalisée dans le cadre du partenariat CEROM<sup>1</sup>, est prévue en 2023.*

#### **La commande publique, moteur de la croissance entre 2011 et 2014**

En 2014, le PIB de Saint-Martin est estimé à 581,8 millions d'euros, contre 557,4 millions en 2011. Le PIB par habitant s'élève ainsi à 16 572 € en 2014 contre 15 362 €<sup>2</sup> en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 2,6 %. Cette progression sur la période est liée à la fois à la hausse du PIB, tirée principalement par la progression des dépenses des administrations publiques (+4 % en moyenne par an), et à la diminution de la population saint-martinoise. Il s'agit d'un mouvement observé depuis la fin des années 2000, avec un solde migratoire négatif non compensé par le solde naturel positif. Entre 2011 et 2014, la population a ainsi diminué de 3,2 % (soit -1 179 personnes).

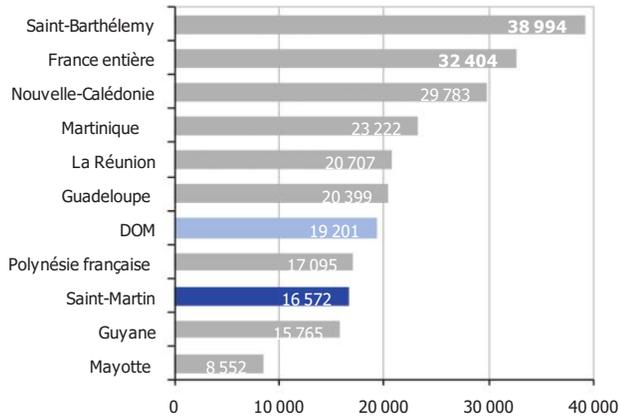
Le PIB par habitant de Saint-Martin est nettement inférieur à celui de la moyenne France entière (32 404 € en 2014). Il se situe également à un niveau inférieur à ceux observés en Guadeloupe et à Sint Maarten, mais proche de ceux calculés en Guyane et à Anguilla. Il se classe toutefois parmi les dix PIB par habitant les plus élevés de la zone Caraïbe. Ces comparaisons de PIB par habitant entre pays ou régions doivent cependant être interprétées avec prudence : elles ne tiennent pas compte des parités de pouvoir d'achat, qui reflètent notamment les différentiels de prix entre pays ou régions.

---

<sup>1</sup> Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle Calédonie (ISÉE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

<sup>2</sup> Cette estimation du PIB est réalisée en valeur (ou nominal), c'est-à-dire en euros courants. Ainsi, on ne peut déterminer si la hausse de cet indicateur entre 2011 et 2014 provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production, ni dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

### PIB par habitant - France / Outre-meren 2014 (en euros courants)



Sources : CEROM, Insee, Banque mondiale, FMI-World Economic Outlook Database.

#### L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

À l'instar des estimations de 1999 et 2010, l'estimation du PIB par habitant de 2011 et 2014 a été réalisée par combinaison de méthodes de *benchmarking*. Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques. À Saint-Martin, le système d'informations statistiques actuel ne permettant pas l'élaboration de comptes économiques, il est difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant. Par ailleurs, la configuration géographique exceptionnelle de Saint-Martin rend l'estimation d'autant plus ardue. En effet, l'île est composée de deux territoires ayant des contextes économiques, sociaux et institutionnels différents et entre lesquels la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, et une partie française au nord, couvrant 56 km<sup>2</sup>. L'ensemble des flux entre ces deux parties n'est pas quantifiable.

L'estimation du PIB peut être réalisée via trois approches : offre, demande et revenus.

**L'approche par l'offre**, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB à partir de l'estimation des productivités sectorielles. Cette estimation est confrontée aux approches demande et revenus, sous les formes respectives d'un *benchmark* et d'un bouclage d'ensemble. Dans le cadre de l'approche par l'offre, faute d'évaluation de la productivité à Saint-Martin, celle-ci a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe et de la partie néerlandaise de l'île, Sint Maarten.

**L'approche par la demande** consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant, compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables. Pour les estimations de 2011 et de 2014, les données de 24 économies insulaires caribéennes ont été mobilisées.

Enfin, l'estimation du PIB a été confortée par **une approche Revenus** qui se définit comme la somme des revenus primaires engendrés directement par la production : rémunération des salariés, excédent d'exploitation et revenu mixte, impôts sur la production et les importations nets des subventions.

L'historique des séries sur lequel reposent les estimations du PIB par habitant de Saint-Martin a été révisé depuis le dernier calcul (importations, population, comptes économiques de Guadeloupe...). En outre, la méthodologie du PIB a été révisée afin de consolider les estimations. Les estimations de 2011 et de 2014 ne sont donc pas comparables avec les chiffres de 1999 et 2010.

## 2. La crise sanitaire à Saint-Martin en 2021

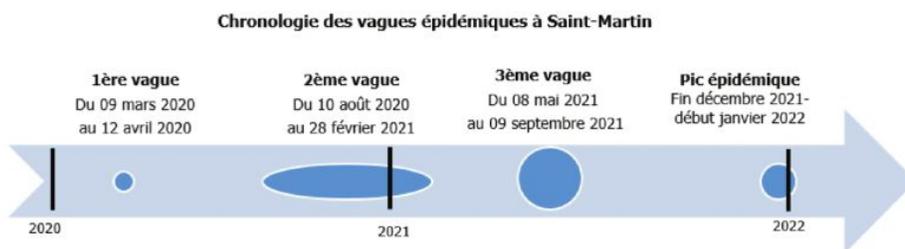
### 2.1 L'ÉPIDÉMIE EN BREF

La dynamique épidémique à Saint-Martin est influencée par les particularités locales, notamment le partage de l'île en une partie française et une autre néerlandaise, dont l'aéroport international accueille de très nombreux passagers en provenance du monde entier et où les réponses à la crise sanitaire n'ont pas toujours été prises en cohérence avec la partie française.

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19<sup>1</sup>, des périodes de confinement strict ou allégé ont été mises en place, selon les territoires des Antilles françaises. La Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont pour leur part été confinées du 17 mars au 11 mai 2020 (semaines S12-S19).

Saint-Martin a connu trois vagues épidémiques majeures entre mars 2020 et octobre 2021 :

- La première vague, du 9 mars 2020 au 12 avril 2020, a été caractérisée par une circulation virale limitée et sans impact sur le système de soins, grâce à l'instauration du premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020.
- Une deuxième vague, du 10 août 2020 au 28 février 2021, était certes d'une intensité supérieure à la précédente, mais de nouveau sans impact sanitaire majeur sur le système de soins.
- La troisième vague a déferlé du 08 mai 2021 au 09 septembre 2021. D'intensité supérieure aux deux précédentes, elle a été déclenchée par l'arrivée en début de phase du variant Alpha, auquel s'est substitué le variant Delta par la suite. La forte circulation virale s'est traduite par un nombre plus important d'évacuations sanitaires en soins critiques vers la Guadeloupe.



Source : Santé Publique France.

Au 31 décembre 2021, le nombre cumulé de personnes déclarées positives à Saint-Martin s'élevait à 4 810, et le nombre cumulé de décès à 36<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Bulletin de santé publique, Décembre 2021.

<sup>2</sup> Santé publique France, SI-VIC et SIDEPE remontée quotidienne du 31 décembre 2021.

À l'aube de l'année 2022, la situation épidémiologique s'est encore intensifiée : entre la dernière semaine de décembre 2021 (S52) et la première de janvier 2022 (S01), une brusque augmentation de la circulation virale a été constatée<sup>1</sup>, avec un nombre record de nouveaux cas positifs en S01 (2 295 sur 7 jours contre 975 en S52, soit +135 %). De même, le taux d'incidence était en nette augmentation (+115 %), avec un taux de 6 420/100 000 habitants contre 2 980/100 000 habitants<sup>2</sup> en S52. Enfin, le taux de positivité s'établissait à 31,4 % en S01, soit un niveau nettement supérieur à celui de la semaine précédente (21,6 % en S52). Ce pic épidémique était lié notamment aux festivités de fin d'année et s'est atténué très rapidement, dès la deuxième semaine du mois de janvier 2022.

## 2.2 MESURES DE FREINAGE

Dans un contexte d'augmentation de la circulation virale, des mesures de freinage, concomitantes ou non aux mesures de confinement (dont l'instauration de restrictions de déplacements au-delà de 10 km), ont été mises en place en Guadeloupe, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy.

Ces mesures portaient essentiellement sur : la mise en place de couvre-feux pour limiter les déplacements ; la limitation des flux de voyageurs avec l'instauration de « motifs impérieux » pour les voyageurs en provenance de zones de contamination active ; les tests RT-PCR avant le voyage ; l'isolement à l'arrivée selon les périodes ; le port obligatoire du masque aux abords d'établissements spécifiques, dans certains quartiers et/ou certaines plages horaires, dans les rassemblements ou au cours de certains événements, dans certains ERP<sup>3</sup>, dans les transports en commun, dans les lieux publics ; la limitation des rassemblements (dont l'accès aux plages de manière « dynamique »), avec l'instauration éventuelle de jauges, voire l'interdiction ; la fermeture totale ou partielle des établissements recevant du public (ERP), dont les bars et restaurants.

## 2.3 LA VACCINATION

À Saint-Martin, le taux de couverture vaccinale en population générale a dépassé les 50 % pour le schéma vaccinal complet dès la semaine S19-2021 (soit 21 semaines après le début de la campagne de vaccination) chez les 75 ans et plus, la semaine S24-2021 chez les 65-74 ans et la semaine S30-2021 chez les 50-64 ans. Depuis la semaine S35-2021, qui correspond à la fin de la troisième vague épidémique, la couverture vaccinale progresse lentement.

Au 10 janvier 2022, chez les plus de 12 ans<sup>4</sup>, la couverture vaccinale à Saint-Martin était estimée à 46,5 % pour au moins une dose, à 43,3 % pour le schéma complet et à 13,0 % pour un rappel (« troisième dose »). La couverture vaccinale en population générale était de 37,4 % pour une dose (soit 13 219 personnes ayant reçu une première injection) et de 34,8 % pour un schéma complet (soit 12 300 personnes vaccinées deux doses). La proportion de personnes ayant bénéficié d'un rappel était de 10,4 %<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Santé publique France, point épidémiologique régional N°84, 85 et 88.

<sup>2</sup> Toutefois, du fait de l'effectif faible de la population, les variations de cet indicateur sont à interpréter avec précaution.

<sup>3</sup> Etablissement recevant du public

<sup>4</sup> À noter que le Centre Hospitalier de Saint-Martin dispose d'un centre de vaccination qui propose notamment, depuis fin 2021, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans

<sup>5</sup> Santé publique France, point épidémiologique régional N° 85.

En comparaison, la vaccination a progressé beaucoup plus lentement en Guadeloupe. Début 2022, un tiers seulement de la population guadeloupéenne possédait un schéma vaccinal complet. En France hors DOM, la proportion de la population complètement vaccinée avoisinait pour sa part les 80 %.

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire a instauré l'obligation vaccinale pour les personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Cette obligation concernait tant les personnels soignants que les personnels administratifs et techniques exerçant dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, les établissements pour personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile. Au 5 janvier 2022, le taux de conformité à ces dispositions du personnel du Centre Hospitalier de Saint-Martin était de 91,30 %.

### 3. L'emploi et le chômage

#### 3.1 LA POPULATION ACTIVE<sup>1</sup>

##### Une population active en baisse et un taux de chômage élevé

Entre 2011 et 2019, la population active de Saint-Martin recule de 11,1 %, en raison du phénomène de décroissance démographique qui touche l'île depuis 2012<sup>2</sup>. En moyenne, la baisse est de 1,5 % chaque année. Les indicateurs du marché de l'emploi se dégradent, en dépit d'un taux d'activité<sup>3</sup> de 75,3 %, plus élevé de 1,4 point qu'en 2011. Le taux de chômage s'établit à 32,9 % (+2,4 points par rapport à 2011), tandis que le taux d'emploi<sup>4</sup> baisse de 0,8 point.

##### Répartition de la population active

	2011		2019		Var. 2019/2011
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
<b>Actifs ayant un emploi</b>	<b>12 312</b>	<b>69,5</b>	<b>10 950</b>	<b>67,1</b>	<b>-11,1%</b>
Hommes	6 332	51,4	5 675	51,8	-10,4%
Femmes	5 980	48,6	5 275	48,2	-11,8%
<b>Chômeurs</b>	<b>5 398</b>	<b>30,5</b>	<b>5 371</b>	<b>32,9</b>	<b>-0,5%</b>
Hommes	2 125	39,4	2 056	38,3	-3,3%
Femmes	3 273	60,6	3 315	61,7	1,3%
<b>Total de la population active</b>	<b>17 709</b>	<b>100,0</b>	<b>16 321</b>	<b>100,0</b>	<b>-7,8%</b>
<b>Taux de chômage</b>	<b>30,5%</b>	-	<b>32,9%</b>	-	+2,4 points
Hommes	25,1%	-	26,6%	-	+1,4 point
Femmes	35,4%	-	38,6%	-	+3,2 points

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2019, exploitation principale.

<sup>1</sup> Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale (dernières données disponibles).

<sup>2</sup> Cf. Chapitre II, section 1, « La population ».

<sup>3</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population des 15 à 64 ans.

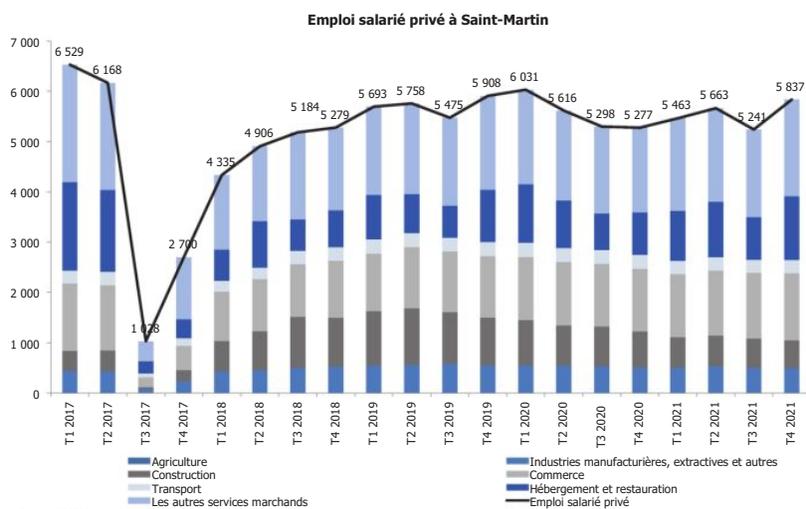
<sup>4</sup> Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

Pour rappel, entre 1999 et 2011, la population active saint-martinoise augmentait selon un rythme annuel moyen de 1,7 %. Toutefois, sur cette période, le taux de chômage progressait déjà de 3,9 points et s'établissait à 30,5 % en 2011.

En partie hollandaise, la dynamique est différente. La population active y croît à un rythme moyen annuel de 2,6 % sur la période 2011-2018<sup>1</sup>. Le nombre d'actifs occupés s'élève à 20 850 personnes pour un nombre limité de chômeurs (2 296). Ainsi, le taux de chômage atteint 9,9 % en 2018.

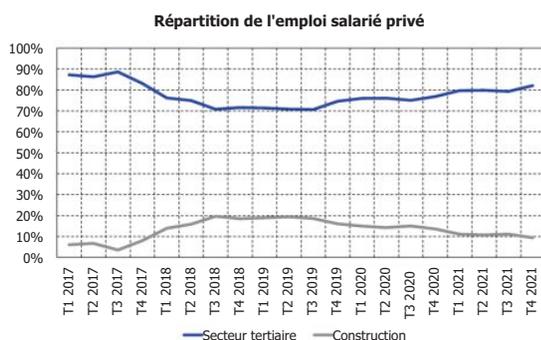
### 3.2 L'EMPLOI

Après une diminution marquée fin 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, l'emploi salarié du secteur privé se redresse. Cette progression, amorcée en 2018, enregistre toutefois un coup d'arrêt en 2020, en raison de l'impact économique de la crise sanitaire. En 2021, les effectifs salariés du secteur privé repartent à la hausse, dans un contexte économique plus favorable : fin décembre, 5 837 salariés sont enregistrés, en hausse de 10,6 % sur un an (-10,7 % fin 2020).



#### Des emplois concentrés sur le secteur tertiaire

À Saint-Martin, les emplois sont très concentrés sur le secteur tertiaire. En 2021, il représente 82 % des emplois salariés du secteur privé. Le commerce et le secteur de l'hébergement et de la restauration concentrent chacun un cinquième des effectifs (respectivement 22,8 % et 21,8 %). Les autres services marchands représentent un tiers des effectifs salariés du privé.



<sup>1</sup> Dernières données disponibles.

La construction et l'industrie comptent chacun pour un peu moins de 10 % de l'emploi privé (respectivement 9,5 % et 8,4 %), tandis que le secteur agricole demeure marginal.

Avant le passage de l'ouragan Irma en 2017, le secteur tertiaire concentrait près de 90 % des effectifs du privé. L'important effort de reconstruction post-Irma a favorisé les besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la construction : les effectifs du secteur sont passés de 6,8 % de l'emploi salarié privé à près de 20 % des effectifs au troisième trimestre 2018.

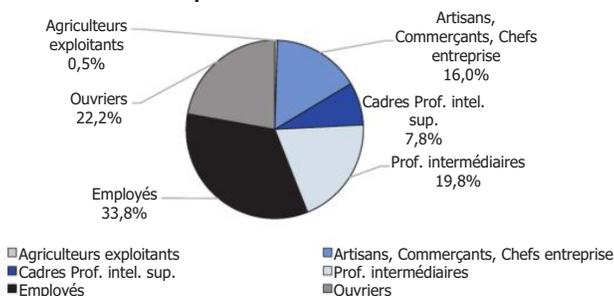
Depuis fin 2019 et l'avancée des travaux post-Irma, le poids du secteur de la construction dans l'emploi total tend à diminuer, et celui du secteur tertiaire augmente et retrouve progressivement son niveau prévalant avant Irma.

Côté hollandais<sup>1</sup>, le secteur tertiaire concentre également la grande majorité des emplois. Les autres services marchands constituent le premier employeur (28,0 % des emplois), suivis des services non marchands (18,7 %) et du commerce (16,6 %). Le secteur de l'hébergement et de la restauration concentre 16,0 % des emplois, soit le quatrième pourvoyeur d'emplois.

### Une majorité d'employés et de salariés

À Saint-Martin, la ventilation des emplois par catégorie socioprofessionnelle se rapproche de celle de la Guadeloupe. Les employés sont les plus représentés, avec un tiers des emplois. Les professions intermédiaires comptent pour 19,8 % des emplois, tandis que les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprises représentent un quart des effectifs. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 7,8 % et celle des agriculteurs, 0,5 %.

Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



Source : Insee - Recensement de la population 2019, exploitation principale..

Aussi, comme en Guadeloupe, quatre emplois sur cinq (80,6 %) à Saint-Martin sont des postes salariés. À Saint-Barthélemy, cette proportion s'élève à 73,4 %.

### Une économie informelle importante

Une fraction importante de l'activité est réalisée de manière informelle, en raison de l'existence d'un certain nombre de pratiques telles que la dissimulation d'activité, de salariés, la fausse sous-traitance<sup>2</sup> ou la dissimulation d'heures supplémentaires.

<sup>1</sup> Source : STAT, Statistical yearbook 2017, dernières données disponibles.

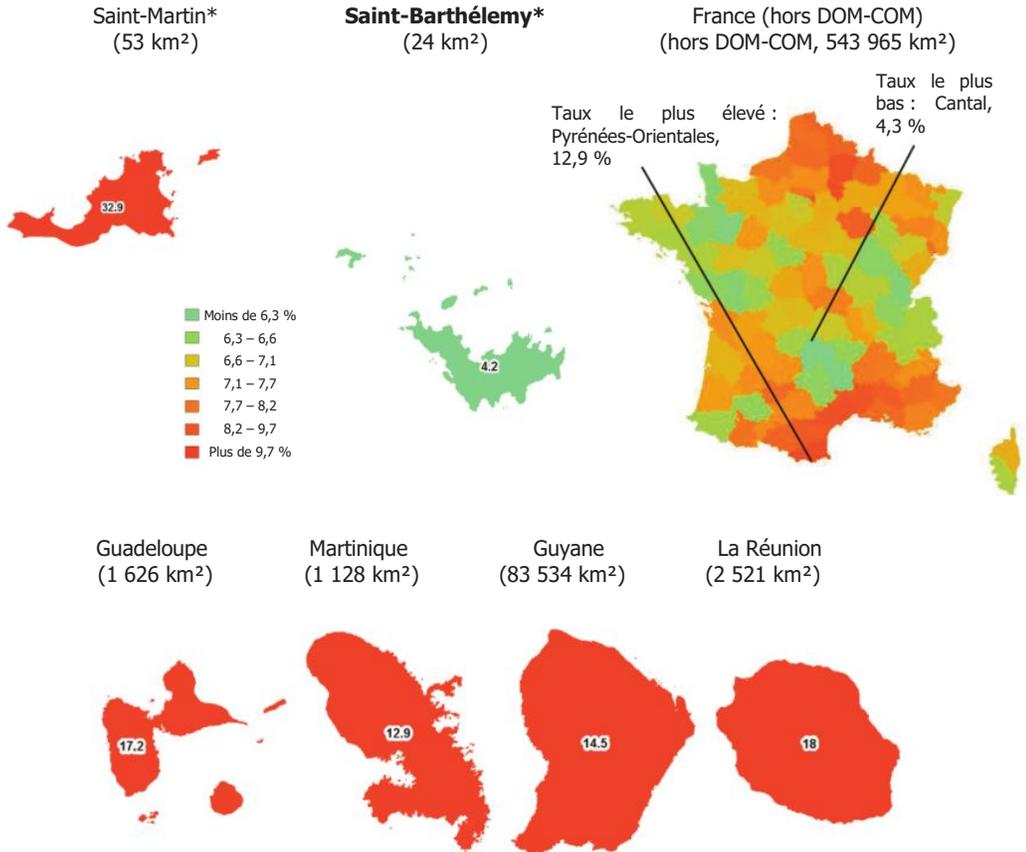
<sup>2</sup> La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'œuvre effectués sous couvert de « contrats » de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

### 3.3 LE CHÔMAGE

#### Un niveau de chômage élevé

En 2019, 5 371 chômeurs sont recensés à Saint-Martin, soit un taux de chômage de 32,9 %, supérieur à celui de 2011 (+2,4 points). À Sint-Maarten, il atteint 9,9 % en 2018<sup>1</sup>. Comme à Saint-Barthélemy, le taux de chômage des femmes est plus élevé (38,6 %) que celui des hommes (28,6 %). À l'échelle nationale, le taux de chômage à Saint-Martin est nettement plus élevé que ceux relevés dans les départements français de l'hexagone et dans les DOM.

#### Taux de chômage (BIT) en France : comparaison entre les départements français (2021) et les îles du Nord (2019)



\* Au sens du recensement en 2019, dernières données disponibles pour les îles du Nord.  
Sources : Insee ; carte IGN – Mars 2019.

<sup>1</sup> Source : Rapport annuel 2018, Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten.

## Une demande d'emploi en légère baisse

À fin décembre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue (-6,9 % sur un an). Cette évolution fait suite à une hausse soutenue en 2020 (+19,5 %), dans le contexte de la crise sanitaire. Il s'élevé désormais à 4 432 personnes.

Chez les hommes, le nombre de DEFM A est stable. La baisse est observée surtout chez les femmes : Le nombre de DEFM A de sexe féminin diminue de 11,2% sur un an.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (un an ou plus)<sup>1</sup> représentent quant à eux un peu plus de la moitié des demandeurs d'emploi (53,3 %).



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes.

## Répartition du nombre de demandeurs d'emploi

Catégorie A	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois</b>	<b>4 229</b>	<b>4 238</b>	<b>4 249</b>	<b>4 267</b>	<b>3 990</b>	<b>3 982</b>	<b>4 760</b>	<b>4 432</b>	<b>-6,9%</b>
Hommes	1 749	1 710	1 782	1 737	1 432	1 508	1 851	1 850	-0,1%
Femmes	2 480	2 528	2 467	2 530	2 558	2 474	2 909	2 582	-11,2%
Moins de 25 ans	465	451	492	415	340	420	511	458	-10,4%
Plus de 50 ans	1 210	1 317	1 325	1 394	1 408	1 450	1 738	1 628	-6,3%
Longue durée (un an et plus)*	1 912	1 970	1 912	1 883	2 045	1 826	2 270	2 362	4,1%

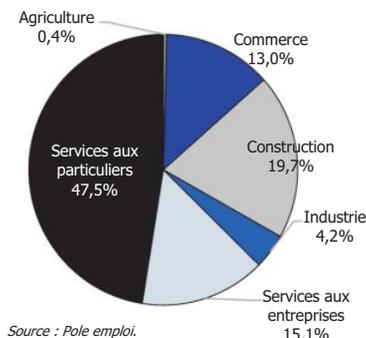
\*Catégories A, B et C

Source : DIECCTE.

## Des besoins en main-d'œuvre en hausse dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)<sup>2</sup>, réalisée fin 2021 par le Crédoc et Pôle Emploi, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord sont stables sur un an (+8,6 % en 2020). Un total de 2 380 projets de recrutement est recensé (2 400 en 2020). La moitié d'entre eux concerne les services aux particuliers. Depuis 2018, les besoins en main-d'œuvre dans ce secteur sont relativement importants : en moyenne, 1 115 projets de recrutement y sont enregistrés chaque année. En parallèle, la construction et les services aux entreprises concentrent respectivement 19,7 % et 15,1 % des projets de recrutement.

### Répartition des projets de recrutement par secteurs



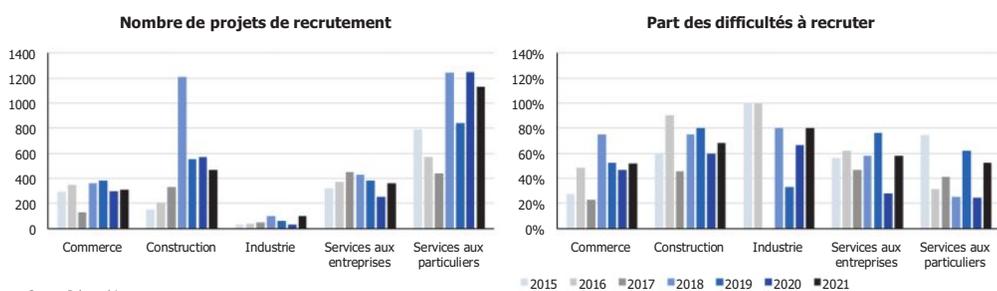
Source : Pole emploi.

<sup>1</sup> Depuis 2016, cette statistique est disponible uniquement pour le regroupement des catégories A, B et C.

<sup>2</sup> Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2020, région Guadeloupe ».



Par ailleurs, pour un peu plus de la moitié des projets (57 %), les entreprises interrogées font état de difficultés à recruter. En particulier, elles s'accroissent très nettement dans les secteurs de l'industrie, des services aux particuliers et des services aux entreprises. Déjà relativement élevées dans le commerce et la construction, ces difficultés s'accroissent encore en 2021.



## 4. Les revenus et salaires

### 4.1 LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

Suite au changement de statut de Saint-Martin le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux saint-martinois des résidents fiscaux de l'État.

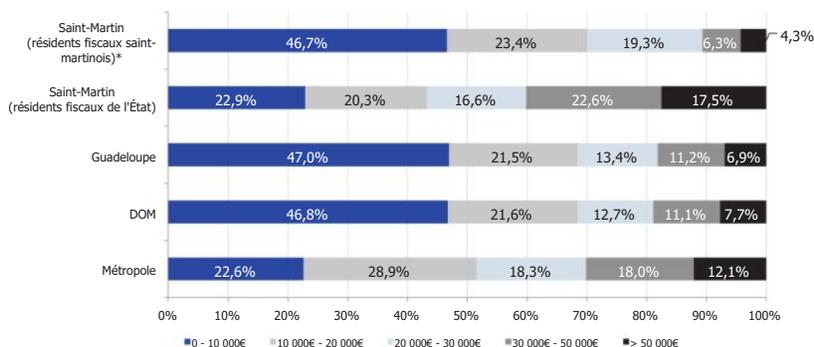
Les résidents fiscaux saint-martinois sont les foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiants d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne souscrivent pas de déclaration de revenus nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la Collectivité.

Les résidents fiscaux de l'État sont les foyers installés à Saint-Martin après le 15 juillet 2007 qui ne justifient pas d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents souscrivent une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Depuis 2010, les résidents fiscaux de l'État effectuent également une déclaration de revenus auprès de la Collectivité, portant uniquement sur les revenus de source saint-martinoise.

En 2021, 1 485 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2020 ont été enregistrées pour les résidents fiscaux de l'État (1 464 en 2020, concernant les revenus de 2019). En 2020, 11 866 déclarations des résidents fiscaux<sup>1</sup> saint-martinois (sur les revenus de 2019) étaient enregistrées par la Collectivité. D'une année à l'autre, la répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence évolue peu.

**Répartition du nombre de foyers fiscaux saint-martinois et de l'État par tranche de revenu fiscal de référence 2021 (revenus de 2020)**



\*Revenu fiscal de référence 2020 (revenus de 2019) ; dernières données disponibles.  
Source : DGFIP.

La répartition des revenus diffère fortement entre les résidents fiscaux saint-martinois et les résidents fiscaux de l'État. En 2020, un peu moins de la moitié des résidents fiscaux saint-martinois (46,5 %) déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 € ; alors qu'ils sont 22,9 % pour les résidents fiscaux de l'État (en 2021).

De même, 4,3 % des résidents fiscaux saint-martinois déclarent un revenu fiscal supérieur à 50 000 €, contre 17,5 % chez les résidents fiscaux de l'État.

Finalement, la répartition des revenus des résidents fiscaux saint-martinois se rapproche davantage de celle des déclarations de la Guadeloupe et des DOM : en 2021, 47 % d'entre eux ont des revenus fiscaux inférieurs à 10 000 €.

## 4.2 LA MASSE SALARIALE<sup>2</sup>

En 2021, la masse salariale du secteur privé à Saint-Martin se redresse sensiblement : elle atteint 43,2 millions €, en hausse de 20,8 % par rapport à 2020 (année marquée par une activité économique réduite à cause de la crise sanitaire). Elle dépasse légèrement le niveau observé fin 2019, avant le début de la crise sanitaire (42,4 millions €).

Pour rappel, la masse salariale du secteur privé avait déjà lourdement chuté en 2017 (-70,3 % sur un an), en raison des conséquences d'Irma<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dernières données disponibles.

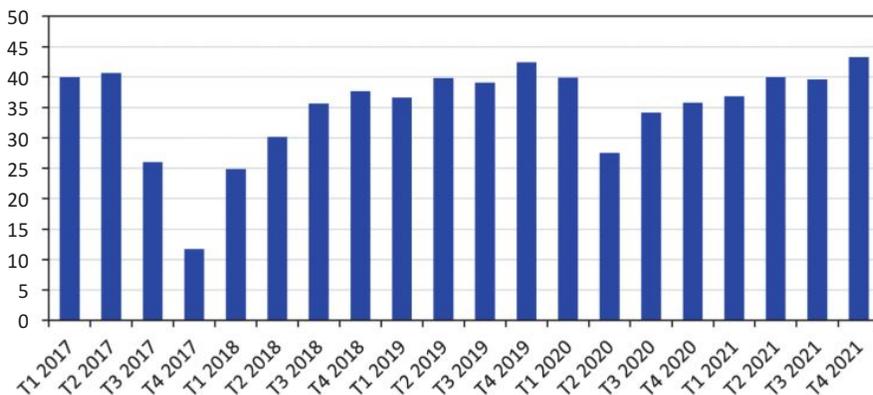
<sup>2</sup> Source : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe.

<sup>3</sup> Les dégâts causés par l'ouragan avaient entravé l'activité économique et les déclarations administratives réalisées par les entreprises.

La reconstruction de l'île avait ensuite permis un rebond du marché de l'emploi, en particulier dans le secteur du BTP.

Dans ce contexte, la masse salariale du secteur privé a amorcé un redressement dès le premier trimestre de 2018, avant de retrouver des niveaux observés préalablement à Irma à partir du deuxième trimestre de 2019.

**Evolution de la masse salariale du secteur privé**  
(en millions d'euros)



Source : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe.

Parmi les secteurs d'activité qui avaient été les plus touchés par la crise sanitaire en 2020, c'est celui de l'hébergement et de la restauration qui contribue principalement au redressement des salaires de la sphère privée en 2021 : La masse salariale y est quasiment multipliée par trois, à 7,1 millions € (+39,4 % par rapport à fin 2019), retrouvant ainsi son niveau de 2016 (avant l'épisode cyclonique de 2017).

### 4.3 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ<sup>1</sup>

À fin juin 2021, 7 871 foyers (7 758 à fin décembre 2020) perçoivent au moins une prestation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au regard de leur situation familiale et/ou financière. Par catégorie d'âge, un allocataire sur deux est âgé de 30 à 49 ans, les personnes de plus de 50 ans et de moins de 29 ans représentant respectivement 35,8 % et 13,1 % des allocataires.

Les foyers bénéficiaires sont majoritairement des familles monoparentales (à 39,5 %)<sup>2</sup> ou des couples avec au moins un enfant à charge (26,5 %). Les personnes seules représentent 28,5 % des allocataires.

<sup>1</sup> Source : Caisse d'allocations familiales, CAF.

<sup>2</sup> Données à fin décembre 2020 (dernières données disponibles).

## LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA » (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée le 1<sup>er</sup> juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

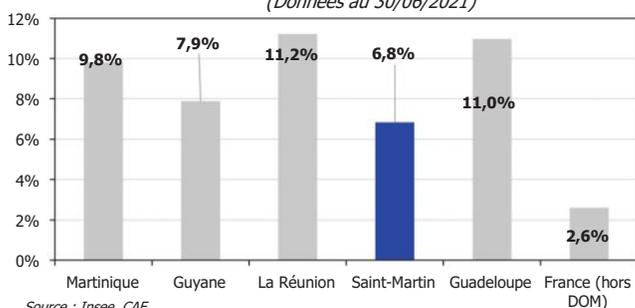
Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le Département (le Conseil général) ou la Collectivité ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

À fin juin 2021, 2 224 foyers bénéficient du RSA à Saint-Martin (2 196 à fin décembre 2020). Le nombre de bénéficiaires du RSA représente 6,8 % de la population de Saint-Martin, soit une proportion nettement moins élevée qu'en Guadeloupe (11,0 %), Martinique, Guyane ou encore à La Réunion. En France (hors DOM), ce ratio atteint 2,6 %.

**Part des bénéficiaires du RSA dans la population\***  
(Données au 30/06/2021)



Source : Insee, CAF.

\* France et DOM : Moyenne des estimations de la population 2021 et 2022. Saint-Martin : Population légale 2019.

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le montant du RSA pour une personne seule a été revalorisé de 1,8 % et s'établit à 575,52 €. En 2021, il était de 565,34 € (après une revalorisation de 0,1 % dans l'année).

## Les aides relatives à l'enfance et à la jeunesse

À fin décembre 2020<sup>1</sup>, le nombre de foyers bénéficiaires au titre des allocations familiales s'élevé à 4 697, stable par rapport à 2019.

### Nombre de foyers bénéficiaires

	2016	2017	2018	2019	2020	Var. 20/19
Allocations familiales	5079	4763	4758	4695	4697	0,0%
Allocations de rentrée scolaire	3229	3074	3046	2961	3005	1,5%
Soutien familial	1390	1287	1261	1246	1287	3,3%
Complément familial	611	617	577	506	468	-7,5%
AEEH**	143	145	134	143	150	4,9%

Source : CAF, 31/12/2020 ; \*\*AEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

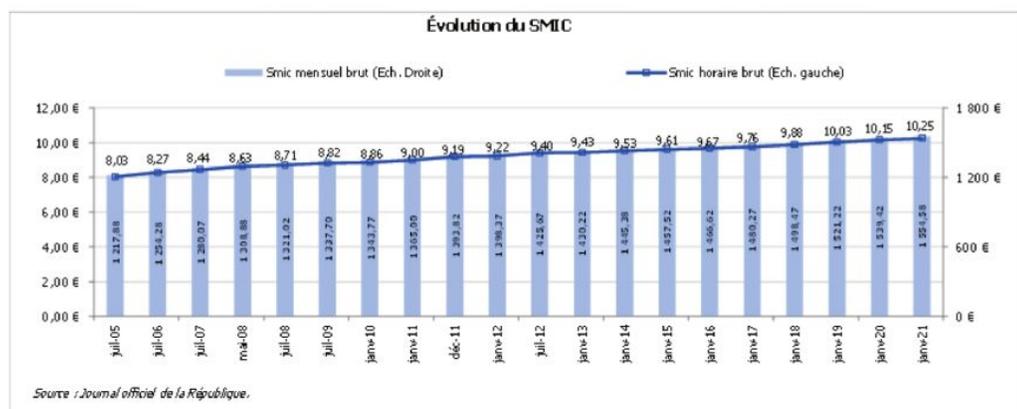
## 4.4 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

### LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SMIC a été revalorisé à 10,25 € l'heure (contre 10,15 €, un an plus tôt). Ainsi, il équivaut à un salaire brut mensuel de 1 554, 58 € (sur une base de 35 heures). En glissement annuel, il progresse de 1,0 %.



<sup>1</sup> Dernières données disponibles.

## 5. Les prix

### L'INFLATION MONDIALE IMPACTE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

À l'échelle mondiale, les prix s'inscrivent en nette hausse en 2021. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)<sup>1</sup> progresse en moyenne sur l'année de 1,7 %. En Guadeloupe, mesuré de novembre 2020 à novembre 2021, il augmente de 3,3 %. L'envolée des prix de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement sont les principaux facteurs de cet accroissement des prix.

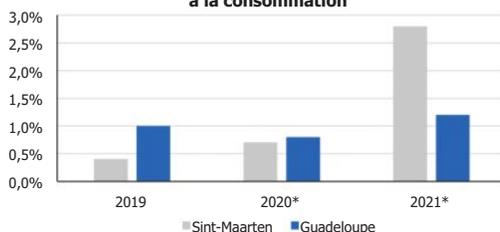
Saint-Martin n'échappe pas à cette remontée généralisée des prix. La plupart des acteurs économiques interrogés par l'IEDOM confirment ces tensions croissantes sur les prix en 2021. Beaucoup mettent également en avant la « double insularité » de l'île, qui exacerbe l'impact de l'inflation transmise.

### Un contexte d'inflation mondiale

Saint-Martin ne publie pas d'indice des prix propre à cette Collectivité. Toutefois, les acteurs économiques interrogés par l'IEDOM font état d'une hausse des prix en 2021. Comme dans les autres territoires, ils subissent l'augmentation à la fois des prix des matières premières et des marchandises et de leurs coûts d'acheminement.

À titre indicatif, l'IPC progresse en 2021 de 1,2 % en moyenne en Guadeloupe, et de 2,8 % dans partie néerlandaise de Saint-Martin.

Taux de croissance annuel moyen de l'indice des prix à la consommation



\*Les relevés de prix n'ont pas pu être effectués tous les mois en raison de la crise sanitaire.  
Sources : Insee, Department of Statistics Sint-Maarten.

### De nouveaux outils de suivi des prix en cours de développement

Depuis 2010 et selon une périodicité de 5 à 6 ans, l'Insee publie les résultats de son « enquête de comparaison spatiale des prix » entre la France (hors DOM) et les DOM, en 2023, elle intégrera pour la première fois la Collectivité de Saint-Martin. Il sera alors possible de comparer les prix des biens et services marchands les plus consommés par les ménages, entre Saint-Martin, la métropole et les autres géographies ultramarines.

Par ailleurs, un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été officiellement installé en 2019 à Saint-Martin. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus à Saint-Martin. En 2020, les travaux de l'OPMR ont été perturbés par la crise sanitaire, avant de reprendre fin 2021. Toutefois, les services de l'État ont procédé à certains relevés de prix en 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ceux-ci avaient conclu à une hausse des prix d'environ 2 % pour certains produits.

En parallèle, le Bouclier Qualité Prix (BQP) a été instauré en 2020 à Saint-Martin. Il s'agit d'un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'outremer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

<sup>1</sup> L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

## 6. Les échanges extérieurs

---

Depuis 2013, les statistiques d'échanges extérieurs de Saint-Martin sont intégrées dans celles de la Guadeloupe, sans possibilité de les isoler <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Barthélemy est réalisée au chapitre 3, section 8, « Les transports », à partir des seules données portuaires.

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

#### 1.1 LES CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION ET LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI)<sup>1</sup>

La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, a remplacé les contrats de développement État-Région par les contrats de convergence et de transformation (CCT). Le Ministre des Outre-mer et le Président de la Collectivité de Saint-Martin de l'époque, Daniel GIBBS, ont signé, le 22 juin 2020, le premier CCT qui lie la Collectivité et l'État sur la période 2019-2022 et dont l'enveloppe globale pour Saint-Martin s'établissait, à cette date, à 159 millions €. Les deux principaux axes concernent le financement de la reconstruction « post-Irma » et l'impulsion de projets de modernisation des infrastructures dans les quartiers prioritaires et les secteurs touristiques. Le respect de la Trajectoire 5.0 (Zéro carbone, Zéro déchet, Zéro polluant agricole, Zéro exclusion et Zéro vulnérabilité) est une priorité lors de la mise en œuvre des CCT, qui visent à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

Initialement prévu pour la période 2019-2022, le CCT a été prolongé jusqu'en 2023. Un montant total de 79,0 millions d'euros a été contractualisé pour la période 2020-2022, respectivement 47,2 millions d'euros en provenance de l'État et 31,8 millions d'euros de la Collectivité territoriale. La convergence concerne cinq volets, contenant plusieurs projets ayant vocation à améliorer le quotidien de la population :

- **La cohésion des territoires** (rénovation et reconstruction du collège 600 à Quartier d'Orléans, construction du nouveau collège 900 à la Savane, reconstruction d'équipements sportifs, réaménagement du front de mer de Marigot, extension et modernisation du réseau de vidéo protection, aménagement du pôle touristique de Grand Case...) : 41,8 millions d'euros ;
- **La mobilité multimodale** (travaux routiers, aménagement du quartier de la Savane, plan de déplacement urbain et Schéma de Circulation) : 14,3 millions d'euros ;
- **Les territoires résilients** (rénovation et extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, création de deux déchetteries, Plan territorial de prévention et de gestion des déchets...) : 19,0 millions d'euros ;
- **Les territoires d'innovation et de rayonnement** (aménagement du site de la plantation du Mont Vernon) : 763,5 milliers d'euros ;
- **La cohésion sociale et employabilité** (Plan d'investissement dans les compétences) : 8,2 millions d'euros<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Source : Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

<sup>2</sup> Les valeurs énumérées proviennent de l'avenant État et l'avenant COM au 04/11/2021.

De ce fait, les principaux thèmes concernés sont : l'eau/assainissement/déchets, la santé/protection sociale, l'environnement/biodiversité, le tourisme, la sécurité, les risques naturels, le développement économique/emploi/formation, la culture, les transports/infrastructures, le logement/foncier, le numérique, la jeunesse/sports/vie associative, l'éducation/enseignement supérieur/recherche, l'égalité femmes-hommes.

En 2022, le montant total des engagements du CCT, issu de différents porteurs (la Collectivité, l'EEASM -Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin-, le CEL - Conservatoire du Littoral- et le BRGM -Bureau de Recherches Géologiques et Minières-), atteint 26,8 millions d'euros au titre du BOP 123<sup>1</sup>, dont 28,5 % ont été mandatés (7,6 millions d'euros).

En parallèle du CCT, le Fonds d'investissement exceptionnel (FEI) consiste quant à lui en une participation financière de l'État. Créé initialement en 2009 par la LODEOM (loi pour le développement économique des Outre-mer) pour accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants, ses modalités ont évolué en 2019 pour l'inscrire davantage en cohérence avec les nouvelles orientations gouvernementales pour l'outre-mer. À Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, 11,6 millions d'euros sont engagés au titre du BOP 123 FEI pour la période 2017-2021, dont 654 000 euros en provenance du fonds REACT-EU<sup>2</sup> alloué par la Collectivité. Le taux de mandatement atteint 41,3 % en 2021, soit 4,8 millions d'euros. Ce fonds concerne plus particulièrement :

- Le financement de la reconstruction,
- L'eau et l'assainissement (dont le nouveau réseau d'eau potable de Saint-Barthélemy),
- Les réseaux routiers,
- Les écoles,
- L'éclairage public,
- Le numérique / l'enfouissement, etc.

## 1.2 LES PLANS DE RELANCE

Les plans de relance ont été mis en place pour maintenir et promouvoir l'activité économique de Saint-Martin en dépit de la crise sanitaire. Le contrat de relance a fait l'objet d'avenants avec un nouvel axe orienté résilience / COVID-19.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19 qui a durablement touché l'économie française, le Gouvernement a présenté en septembre 2020 un plan de relance intitulé « France Relance », adossé au budget de l'État pour 2020 et 2021. Selon la déclinaison ultramarine de ce programme, 1,5 milliard d'euros sont directement alloués aux territoires ultramarins et 41,2 millions d'euros à Saint-Martin à travers l'accord territorial du Plan de relance en 2020 et 2021, dont 3,2 millions d'euros pour les crédits territorialisés et 38 millions d'euros pour les autres mesures.

---

<sup>1</sup> Le Budget opérationnel de programme (BOP) constitue une déclinaison des objectifs et des résultats attendus d'un programme selon un critère fonctionnel ou géographique. Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les outre-mer.

<sup>2</sup> L'objectif du fonds REACT-EU est de remédier aux dommages sociaux et économiques liés à la crise sanitaire et de « préparer une reprise écologique, numérique et résiliente » de l'économie. Ce fonds est un dispositif de relance de la Commission européenne.

Le 29 janvier 2021, le Président Daniel Gibbs a signé, avec le Préfet Serge Gouteyron, la déclinaison du Plan de relance national pour l'île d'un montant total de 141 millions €, dont 32,5 millions € octroyés par la Collectivité et 108,5 millions € par l'État. Il prend en compte l'activité partielle, les aides directes aux entreprises, les aides du fonds d'aide aux entreprises, le fonds exceptionnel d'investissement, les aides spécifiques pour le développement des filières agricoles et pour le traitement des déchets ainsi que celles prévues par le contrat de convergence.

### 1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

Comme la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin bénéficie également de fonds structurels européens depuis 1989. Cette intervention communautaire s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union et constitue un outil de rattrapage au service du territoire de Saint-Martin. Ces programmes ont déjà couvert quatre périodes : 1989-1993, 1994-1999, 2000-2006 et 2007-2013. Pour la période 2014-2020, les programmes sont toujours en cours de réalisation, leur gestion comptable s'achèvera à la fin de l'année 2023. Les programmes sont en cours d'élaboration pour la période 2021-2027.

#### **Les fonds européens 2014-2020 à Saint-Martin<sup>1</sup>**

Entre 2014 et 2020, la RUP de Saint-Martin a perçu 72,2 millions € de la part de l'Union Européenne. Suite à l'ouragan Irma, ce montant a été réévalué fin 2017, pour atteindre 78 millions €. En 2018, une somme supplémentaire d'environ 46 millions € au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été débloquée par la Commission européenne en faveur des Îles du Nord ; l'objectif étant de financer les actions d'urgence de première nécessité et la remise en état à l'identique des infrastructures et équipements publics dans le cadre la reconstruction de Saint-Martin.

Finalement, il apparaît qu'entre 2014 et 2020, l'UE a versé 104,1 millions € d'aides et subventions en faveur de l'île de Saint-Martin.

#### **Les fonds européens 2021-2027 à Saint-Martin**

Pour la période 2021-2027, il a été convenu le 24 mai 2022 que la Collectivité mobilisera la somme de 58,8 millions €, dont 20,8 millions € au titre du FSE+ et plus de 20 millions € pour le FEDER ; l'objectif de ces financements visant à contribuer au rattrapage du retard structurel en infrastructures et au renforcement des mesures d'accompagnement de l'économie locale.

---

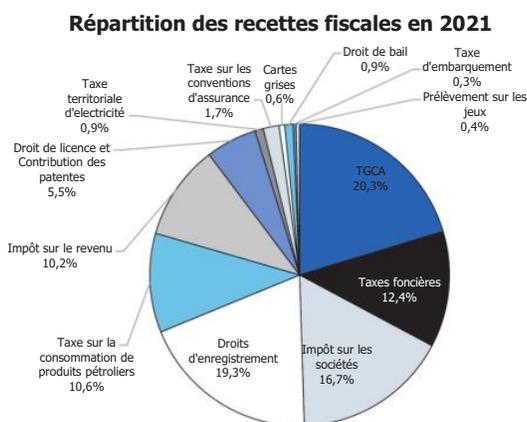
<sup>1</sup> Source : Collectivité de Saint-Martin.

## 2. Le système fiscal<sup>1</sup>

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Martin dispose de l'autonomie fiscale (article LO6314-3 du code général des collectivités territoriales). Ainsi, elle constitue une juridiction autonome par rapport à l'État français et dispose, à ce titre, d'un code général des impôts et d'un livre des procédures fiscales propres.

Toutefois, la Collectivité exerce sa compétence avec certaines limites :

- elle se charge de l'élaboration des normes fiscales, mais l'application, le contrôle, le recouvrement et le contrôle des différents impôts et taxes demeurent du ressort des services de l'État ;
- les prélèvements sociaux sont exclus du champ de compétence de la Collectivité ;



Source : Collectivité de Saint-Martin.

- l'État peut instaurer des taxes destinées à être perçues dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui incombent ;

- les compétences fiscales de la Collectivité concernent les personnes physiques et morales ayant leur domicile fiscal à Saint-Martin<sup>2</sup>, ainsi que les revenus ou fortunes trouvant leur source sur le territoire de la Collectivité.

La fiscalité applicable à Saint-Martin s'inspire très largement de celle appliquée en France (hors DOM). Les taxes élaborées par la Collectivité constituent sa

principale ressource financière (environ 80 % des recettes de fonctionnement en 2021)<sup>3</sup>. La Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA), qui s'apparente à la TVA à l'échelle nationale, est la plus importante en termes de montants perçus (20,3 % des recettes fiscales en 2021). Les impôts sur les sociétés, taxes foncières, impôts sur le revenu, taxes sur la consommation de produits pétroliers constituent également des ressources fiscales importantes pour Collectivité (respectivement 16,7 %, 12,4 %, 10,2 % et 10,6 % des recettes fiscales totales).

<sup>1</sup> Cette partie a été rédigée grâce aux informations fournies par la Collectivité de Saint-Martin et le Centre de Finances publiques de Saint-Martin.

<sup>2</sup> Les personnes physiques en provenance de la France métropolitaine et des DOM ne sont considérées comme fiscalement domiciliées à Saint-Martin qu'après une période de résidence d'au moins cinq ans. Dans le cas des personnes morales, celles-ci doivent avoir établi le siège de leur direction effective à Saint-Martin depuis cinq ans au moins ou être contrôlées par des personnes physiques résidant à Saint-Martin depuis la même antériorité. Une convention fiscale établie avec l'État en 2010 permet d'éviter les doubles impositions.

<sup>3</sup> cf. Chapitre 3, section 3, « Les finances publiques locales ».

## 2.1 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES DES PARTICULIERS

### L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est le principal impôt direct supporté par les particuliers saint-martinois. Il frappe le revenu net global des foyers fiscaux. À l'instar de l'impôt national, il s'agit d'un impôt progressif. Cependant, un abattement forfaitaire des revenus, de 40 %, est appliqué.

### La taxe foncière

Les propriétaires et usufruitiers de propriétés bâties et non bâties sont redevables des taxes foncières. Des exonérations sont possibles selon les caractéristiques de la propriété ou du propriétaire. Par ailleurs, à cette taxe est adossée la taxe générale sur les ordures ménagères.

### L'impôt sur les plus-values immobilières

Les personnes fiscalement domiciliées dans un département français sont redevables de l'impôt sur les plus-values immobilières, lorsqu'elles sont engendrées par des cessions d'immeubles ou de droits immobiliers. Globalement, l'imposition s'apparente à celle existante à l'échelle nationale. Il existe toutefois une exonération spécifique à Saint-Martin dans les cas de emploi (réinvestissement).

### Le droit de bail

Le droit de bail concerne les propriétaires d'un ou plusieurs immeubles destinés à la location longue durée à Saint-Martin (plus de 90 jours). L'impôt est assis sur le montant des loyers encaissés. Certaines exonérations existent, notamment dans le cas de loyers annuels inférieurs à 2 400 €. Le droit de bail correspond à 3 % des loyers encaissés au cours de la période d'imposition.

### Les droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Il s'agit notamment :

- des droits d'enregistrements et de publicité foncière, à l'occasion de ventes d'immeubles ou d'opérations assimilées ;
- de cessions de droits sociaux ;
- de droits de succession ;
- de droits de donation ;
- de partages, licitations et cessions de droits successifs.

## 2.2 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES SOCIÉTÉS

### La taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA)

La TGCA s'apparente à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Elle s'applique aux ventes de détail de marchandises et aux prestations de services avec un taux de 4 %. Elle est cependant neutre pour les entreprises, qui se chargent de la collecter auprès de leurs clients et de la reverser à la Collectivité.

## **L'impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés porte sur les bénéfices réalisés par les entreprises exploitées à Saint-Martin. Il se caractérise par un taux de 20 %. Dans certains cas spécifiques et lorsque le bénéfice annuel se limite à 40 000 €, le taux d'imposition est de 10 %.

## **Le droit de licence et la contribution des patentes**

Le droit de licence et la contribution des patentes sont deux impôts connexes qui font l'objet d'une déclaration commune. Ils concernent les personnes physiques et morales qui exercent régulièrement une activité professionnelle non-salariée à Saint-Martin. Le droit de licence consiste au paiement d'un droit fixe et d'un droit additionnel dépendant de la superficie des locaux. La contribution des patentes est liée quant à elle aux investissements : son assiette est en partie composée de la valeur locative des équipements et biens mobiliers dont la durée d'amortissement est inférieure à 30 ans.

Par ailleurs, comme les particuliers, les sociétés sont soumises à la taxe foncière, le droit de bail et les droits d'enregistrement.

## **2.3 AUTRES TAXES**

D'autres taxes sont appliquées à Saint-Martin. Il s'agit notamment de la taxe de consommation sur les produits pétroliers, la taxe sur les conventions d'assurance, la taxe territoriale sur l'électricité et de la taxe d'embarquement.

### **Taxe de consommation sur les produits pétroliers**

La taxe de consommation sur les produits pétroliers concerne l'essence et les différents types de carburants importés à Saint-Martin. Toutefois, la majeure partie de ces importations est destinée à alimenter l'usine de production électrique exploitée par EDF. Près de 80 % du produit de cette taxe est lié à cette activité. Cependant, à compter de 2022, ces activités bénéficieront d'une exonération progressive ; celle-ci sera totale en 2028.

### **Taxe sur les conventions d'assurance**

La taxe sur les conventions d'assurance s'applique à toutes les conventions d'assurance conclues dans le but d'assurer un risque situé à Saint-Martin. Elle est redevable quel que soit l'assureur et quel que soit le lieu de réalisation de la convention. La taxe porte sur l'ensemble des montants versés au profit de l'assureur (primes, frais annexes, etc.).

### **La taxe territoriale sur l'électricité**

La taxe territoriale sur la consommation finale d'électricité est due par les fournisseurs d'électricité. Les personnes qui produisent de l'électricité et l'utilisent dans le cadre de leur activité économique sont aussi soumises à cette taxe.

### **La taxe d'embarquement**

Les entreprises de transport public, aérien ou maritime, sont redevables de la taxe d'embarquement pour chaque transport commercial de plus de 50 km au départ de Saint-Martin.

## 3. Les finances publiques

L'étude des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2020 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son système fiscal rénové. Ceux-ci sont définis par une convention de moyens et une convention fiscale signées en mars 2008 entre la Collectivité et l'État.

Par ailleurs, l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin est devenue effective en 2009 avec la mise en place d'un système géré localement. Cependant, les services de l'État continuent d'assurer, pour le compte de la Collectivité, les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.

### 3.1 APERÇU GÉNÉRAL

En 2021, les recettes et les dépenses de la Collectivité de Saint-Martin s'inscrivent en hausse (respectivement +16,5% et +20,3% sur un an), en raison d'une conjoncture économique bénéficiant de mesures sanitaires moins restrictives qu'en 2020. Dans ce contexte, elle conserve une situation financière équilibrée : le résultat d'exercice s'établit à 16,3 millions € (18,3 millions € en 2020) et l'épargne nette dégagée atteint 36 millions € (15,8 millions € en 2020).

#### Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus\*)

en millions €	2017	2018	2019	2020	2021	Var.21/20	Part 2021
<b>Recettes totales**</b>	<b>168,8</b>	<b>197,1</b>	<b>184,3</b>	<b>149,1</b>	<b>173,7</b>	<b>16,5%</b>	
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>166,5</b>	<b>195,0</b>	<b>181,9</b>	<b>142,1</b>	<b>167,0</b>	<b>17,6%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	152,5	180,6	145,6	128,0	157,4	23,0%	94,2%
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	152,5	180,6	145,6	128,0	157,4	23,0%	94,2%
Recettes fiscales	80,5	96,3	109,6	103,7	131,0	26,3%	78,4%
Dotations globales de fonctionnement	12,1	12,2	12,2	10,3	12,4	19,8%	7,4%
Produits exceptionnels	20,7	3,6	4,9	2,2	1,0	-57,2%	0,6%
Divers	39,1	68,6	18,9	11,7	13,1	12,1%	7,9%
<i>Recettes d'investissement</i>	16,4	16,5	38,7	21,1	16,3	-22,8%	9,7%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	14,1	14,4	36,3	14,1	9,6	-31,6%	5,8%
Subventions d'investissement	4,7	7,3	35,5	10,9	8,9	-18,4%	5,3%
Immobilisations en cours	0,0	0	0,0	0,0	0,0	ns	0,0%
Divers	9,4	7,1	0,8	3,1	0,7	-77,7%	0,4%
<b>Dépenses totales</b>	<b>166,2</b>	<b>184,5</b>	<b>172,2</b>	<b>130,8</b>	<b>157,3</b>	<b>20,3%</b>	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>164,0</b>	<b>174,3</b>	<b>162,4</b>	<b>123,8</b>	<b>150,7</b>	<b>21,8%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	143,5	156,8	133,7	114,3	123,6	8,1%	82,0%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	141,2	154,7	131,3	107,6	117,1	8,8%	77,7%
dont charges de personnel	44,1	42,5	43,2	43,4	43,9	1,1%	29,1%
<i>Dépenses d'investissement</i>	22,8	27,6	38,5	16,5	33,7	104,8%	22,4%
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	22,8	19,5	31,1	16,2	33,6	107,8%	22,3%
Immobilisations en cours	9,9	6,6	3,8	3,5	5,9	70,2%	3,9%
Remboursement de dette (3)	3,5	2,9	7,4	4,6	4,3	-6,2%	2,9%
Divers	9,4	10,1	20,0	8,1	23,3	188,4%	15,5%
Épargne brute (1-2)	11,3	25,9	14,3	20,4	40,3	97,5%	
Épargne nette (1-2-3)	7,8	23,1	7,0	15,8	36,0	127,5%	
Résultat de l'exercice	2,6	12,6	12,1	18,3	16,3	-10,9%	
<b>Dettes en capital au 1<sup>er</sup> janvier N+1</b>	<b>47,2</b>	<b>42,4</b>	<b>37,9</b>	<b>33,2</b>	<b>28,5</b>	<b>-14,3%</b>	

\*Taxe foncière et impôt sur le revenu inclus ; \*\*Amortissements inclus.

Source : Collectivité de Saint-Martin.

En diminution continue depuis plusieurs années, l'encours de la dette en capital de la Collectivité s'établit à 28,5 millions € à fin 2021 (-14,3 % sur un an). Il représente 18 % des recettes réelles de fonctionnement (-10 points sur 5 ans). Par habitant, il atteint 879 €.

## Informations financières – ratios (en € par habitant et en %)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 995	4 542	4 041	3 312	3 605
Produits des impositions directes / population	12	433	512	531	554
Recettes réelles de fonctionnement / population	4 315	5 303	4 483	3 940	4 845
Dépenses d'équipement brut / population	645	574	959	497	1 033
Encours de la dette / population	1 336	1 244	1 165	1 023	879
Dotation globale de fonctionnement / population	343	357	375	318	380
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	31%	27%	33%	40%	37%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonc .	91%	87%	95%	88%	77%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11%	11%	21%	13%	21%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	31%	23%	26%	26%	18%

\* Populations 2017, 2018 et 2019 : populations légales recensées par l'Insee ; populations 2020 et 2021 supposées identiques à celle de 2019.  
Sources : Collectivité de Saint-Martin ; Insee pour la population.

### 3.2 ANALYSE DES RECETTES

À 173,7 millions €, les recettes totales de la Collectivité progressent de 16,5 % sur un an. Il s'agit avant tout d'une augmentation des recettes de fonctionnement (+17,6 %), issue d'une économie plus soutenue qu'en 2020. En parallèle, les recettes d'investissement reculent (-22,8 %).

#### Des recettes de fonctionnement en hausse

En 2021, les recettes de fonctionnement de la Collectivité augmentent significativement, à 157,4 millions € (+17,6 % sur un an), après une baisse en 2020 (-21,9 %). Les taxes collectées en représentent près de 80 %. Ainsi, les rentrées fiscales sensiblement supérieures qu'un an plus tôt (+26,3 %) tirent à la hausse les recettes réelles grâce à une conjoncture économique mieux orientée. La majeure partie des taxes perçues retrouvent des niveaux proches de 2019, avec même un quasi-doublement de la taxe de publicité foncière.

Dans le détail, la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA), qui s'applique sur les ventes au détail de marchandises et sur les prestations de services, s'accroît de 24,3 %, à 25,7 millions € (+1,0 % par rapport à 2019), en raison d'un regain d'activité commerciale. De même, les impôts sur les sociétés, assis sur les bénéfices des entreprises, augmentent de moitié, à 18,7 millions € (+23,7 % par rapport à 2019).

En parallèle, les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière collectés s'inscrivent en nette hausse, à 25,2 millions € (12,7 millions € en 2020 et 10,1 millions € en 2019). Cette évolution s'explique en partie par un rattrapage des enregistrements de taxes collectées en 2020 qui n'avaient pas pu être comptabilisés en raison de la crise sanitaire. Toutefois, l'amélioration du produit de ces taxes est également liée à un niveau d'activité plus élevé sur le marché immobilier de Saint-Martin.

#### Des recettes d'investissement moins élevées.

En 2021, les recettes d'investissement s'établissent à 16,3 millions €, en baisse de 22,8 % sur un an. Elles diminuent principalement sous l'effet des recettes réelles qui se composent essentiellement de dotations et de subventions (-31,6 % sur un an). En 2021, les subventions pour la construction d'équipements scolaires et les revenus perçus du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) sont nuls : en 2020, ils atteignaient respectivement 2,7 millions € et 2,5 millions €.

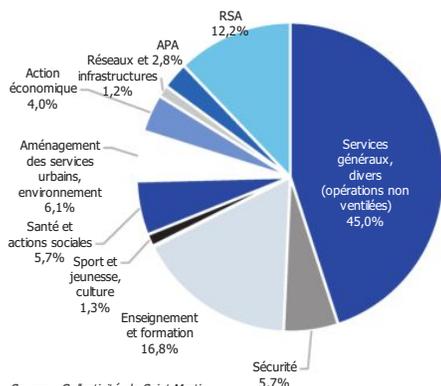
### 3.3 ANALYSE DES DÉPENSES

En 2021, les dépenses de la Collectivité s'accroissent de 20,3 %, à 157,3 millions € (- 24,1 % en 2020) en raison du redémarrage de l'activité économique. Les dépenses réelles de fonctionnement repartent à la hausse (+8,8 % sur un an) à 117,1 millions €. En parallèle, les dépenses réelles d'investissement doublent, à 33,6 millions €.

#### Les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse...

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 8,8 % sur un an. La progression est avant tout liée aux dépenses de services généraux qui en représentent près de la moitié. Ces dernières augmentent de 12,7 % sur un an (- 14,5 % en 2020).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2021



Source : Collectivité de Saint-Martin.

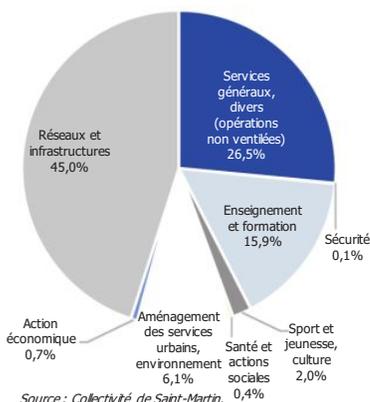
En parallèle, les dépenses engagées dans le cadre de l'aménagement des services urbains et de l'environnement (5,2 % des dépenses réelles de fonctionnement) s'accroissent avec la reprise de l'activité touristique (+53,7 %, après -24,1 % en 2020). Les dépenses de sécurité (5,7 % des dépenses réelles de fonctionnement) restent, pour leur part, orientées à la hausse (+21,4 % après +14,7 % en 2020). Les autres postes de dépenses de fonctionnement évoluent peu.

#### ... à l'instar des dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses réelles d'investissement doublent, à 33,6 millions € (+17,4 millions €, après -15 millions € en 2020). Cette hausse provient principalement des dépenses d'équipement (+5,9 millions €) et des subventions d'équipement versées (+6,9 millions €). Les immobilisations en cours s'accroissent, quant à elles, de 2,4 millions €.

Près de la moitié des dépenses d'investissement réelles engagées concernent les réseaux et infrastructures (45%). En effet, la Collectivité de Saint-Martin a lancé un vaste projet d'enfouissement des réseaux, à la suite des enseignements tirés d'Irma. Ces travaux visent à limiter l'exposition des réseaux aux risques climatiques et réduire les inégalités numériques qui se sont accentuées après le passage de l'ouragan en 2017. Par ailleurs, la Collectivité de Saint-Martin poursuit son effort d'investissement dans l'enseignement et la formation (un quart des dépenses réelles d'investissement), notamment dans le cadre de la réhabilitation d'établissements scolaires. En parallèle, 26,5 % des dépenses d'investissement concernent les services généraux.

Répartition des dépenses réelles d'investissement en 2021



Source : Collectivité de Saint-Martin.



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité



Aéroport de Grand-Case © Edéis.jpg

L'aéroport de Grand-Case Espérance est situé dans la partie française de Saint-Martin. Ouvert au trafic aérien international depuis 2008, il accueille des avions de petite et moyenne tailles ainsi que les gros porteurs de l'armée tel que l'Airbus A400M pour les missions de transport stratégiques et tactiques. Ses infrastructures ayant mieux résisté au passage d'Irma en 2017 que l'aéroport Princess Juliana (dont la reconstruction post-ouragan n'est pas encore achevée), il a fortement contribué à l'acheminement des premiers secours. En revanche, l'aéroport de Grand-Case peine encore à surmonter l'impact de la crise sanitaire de Covid-19 : avec 55 000 passagers débarqués en 2021 (contre près de 250 000 côté hollandais), sa fréquentation reste inférieure de 41 % à celle de 2019. Géré et exploité depuis 2016 par la société EDEIS dans le cadre d'une délégation de service public, l'aéroport va bénéficier en 2022 d'importants travaux de resurfaçage des chaussées existantes.

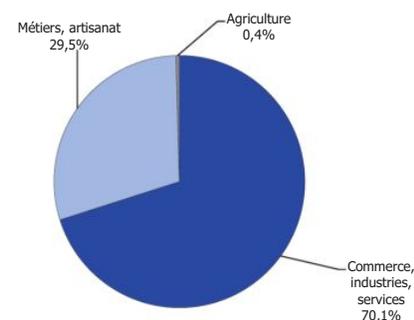
# Section 1

## Aperçu général

L'économie de Saint-Martin se caractérise par la prépondérance du secteur tertiaire, essentiellement tourné vers le tourisme.

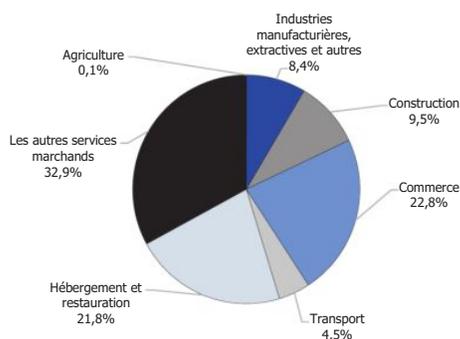
En matière d'emploi salarié privé<sup>1</sup>, les principaux secteurs sont ceux des autres services marchands (32,9 %), du commerce (22,8 %) et de l'hébergement et restauration (21,8 %).

Entreprises implantées à Saint-Martin en 2021



Source : CCISM

Répartition de l'emploi salarié privé\* en 2021



Source : CGSS.  
\*hors services non marchands.

À fin 2021, le tissu économique se compose de 8 787 entités économiques<sup>2</sup>, en forte progression depuis 2016 (7 436 entités), soit avant le passage d'Irma. Les secteurs les plus représentés sont les suivants : commerce, industrie et services (70,1 % des entités), artisanat (29,5 %) puis agriculture (0,4 %).

En 2021, l'activité économique à Saint-Martin tourne encore au ralenti.

Le **secteur agricole**, principalement tourné vers l'élevage, reste encore marginal à Saint-Martin. Avec 36 exploitations (-20 % par rapport au recensement de 2010), les terres classées en zone agricole ne représentent désormais plus que 6 % du territoire, témoignant ainsi d'une déprise agricole. De surcroît, l'année 2021 a été marquée par la fermeture temporaire de l'abattoir de l'île. Face à cette situation, la mise en place d'un Plan territorial de l'agriculture durable en 2021 vise à donner une nouvelle dynamique au secteur et à redéployer les productions agricoles locales dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales. S'agissant de la **pêche**, la filière se construit peu à peu, avec 21 pêcheurs professionnels exerçant sur l'île et un projet de création d'un Comité Territorial des Pêches à Saint-Martin.

La **gestion des déchets**, dont la compétence revient à la Collectivité de Saint-Martin, est une filière bien structurée sur l'île. En 2021, 47 588 tonnes de déchets ont été réceptionnées

<sup>1</sup> Source : CGSS, hors services non marchands.

<sup>2</sup> Source : CCISM.

sur le site des Grandes Cayes. Un Plan territorial de prévention et de gestion des déchets est en cours d'élaboration et se donne pour objectif d'orienter les politiques locales en matière de prévention, de collecte, de valorisation et de traitement des déchets.

Dans le **secteur de l'énergie**, la production d'électricité progresse en 2021 (+2,6 %). La reconstruction des réseaux et l'optimisation des équipements se poursuit afin d'améliorer la résilience des installations à Saint-Martin, en cas d'aléa climatique notamment. L'objectif est de maîtriser les besoins énergétiques de l'île et de promouvoir un développement plus durable. Le volume d'**eau** consommé s'inscrit également en hausse sur un an (+11,8 %).

Les activités de protection de l'**environnement** à Saint-Martin sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. La préservation de la Réserve naturelle, la mise en œuvre du Plan de prévention des risques naturels et la gestion de la problématique des sargasses sont au cœur des enjeux environnementaux en 2021.

Le secteur du **BTP** constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. L'effet dynamisant des travaux de reconstruction post-Irma s'atténue en 2021 : les effectifs salariés du secteur diminuent à nouveau (-23,1 %) et la consommation de ciment à Saint-Martin enregistre une forte baisse (-29,2 %) sur un an. Toutefois, avec l'engouement d'investisseurs extérieurs pour certaines zones de Saint-Martin et l'intensification de la demande de crédits immobiliers, le secteur présente de belles perspectives de développement d'activité.

L'**activité touristique**, secteur clé de l'économie saint-martinoise, a été particulièrement fragilisée par le passage de l'ouragan Irma en 2017 puis la crise sanitaire en 2020. En 2021, les limitations de déplacements continuent de freiner l'arrivée de touristes : la fréquentation touristique globale de l'île recule à nouveau (-7,8 %) et ne représente plus que 23,3 % du niveau enregistré en 2016, avant le passage de l'ouragan Irma. Malgré cela, l'attractivité de l'île (qui s'est encore démontrée en 2019, après Irma et avant la crise sanitaire) reste forte et les perspectives d'activité sont favorables. Elles restent toutefois soumises, côté français, à la finalisation des travaux de reconstruction et aux autorisations de réouverture des infrastructures endommagées par l'ouragan ; afin que la partie hollandaise de l'île ne profite pas seule du retour massif des visiteurs et croisiéristes du monde entier.

Le **secteur des transports** suit la même tendance avec une reprise lente en 2021, en raison de la persistance des restrictions de déplacements aériens et maritimes. Au port de Marigot, le trafic de passagers inter-îles est en chute libre sur un an (-95,5 %) et le nombre de croisiéristes débarqués recule une nouvelle fois (-46,6 %). Si le nombre d'escales au port de commerce de Galisbay est en hausse, les marchandises transbordées sont encore en retrait (-7,0 %). Au niveau aéroportuaire, le nombre de passagers bondit (+107,9 %) mais cette croissance spectaculaire est issue du trafic à l'aéroport international Princess Juliana en partie hollandaise.

Les **autres services marchands** concentrent 32,9 % de l'emploi salarié privé à Saint-Martin et se positionnent au premier rang des secteurs employeurs sur l'île. Ils représentent près de 90 % des financements bancaires totaux déclarés au Service Central des Risques de la Banque de France. En 2021, les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont prédominantes (81,7 % des encours de risques des autres services marchands), caractérisées par une forte concentration du secteur sur quelques acteurs ; suivies des activités immobilières (10 % des encours de risques des autres services marchands) et d'hébergement-restauration (5,8 % des encours de risques des autres services marchands).

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage et la pêche

### 1. Aperçu structurel

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, de l'indigo, du coton puis de la canne à sucre, l'agriculture saint-martinoise avait autrefois une vocation économique et commerciale. À partir du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture s'est effacée au profit du tourisme, l'économie de Saint-Martin s'étant fortement tertiaisée. L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent ainsi des activités marginales sur l'île. Ce secteur primaire se heurte aujourd'hui à un manque de structuration des filières ainsi qu'à des problématiques environnementales : manque d'eau et difficultés d'accès au foncier agricole notamment.

Le secteur d'activité agricole représente un volume restreint à l'échelle de Saint-Martin tant en termes de production et d'emplois, que d'occupation du territoire. En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations de Saint-Martin s'établit à 32 équivalent-temps-plein. La main-d'œuvre reste majoritairement d'origine familiale (76 % du total). En 2021, le secteur de l'agriculture représente 0,5 % de l'emploi à Saint-Martin<sup>1</sup>. 38 entreprises actives sont enregistrées au fichier agricole et moins de 1 % des encours de Prêts Garantis par l'État à Saint-Martin ont été consentis à des entreprises agricoles, d'élevage ou de pêche à fin 2021<sup>2</sup>.

### 2. L'agriculture

#### UNE ACTIVITÉ AGRICOLE FRAGILISÉE

En 2020, Saint-Martin compte 36 exploitations agricoles, soit 20 % de moins que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations ont une surface moyenne et une surface totale en baisse. Les structures d'exploitation évoluent avec une diminution importante du nombre d'exploitations spécialisées en élevage. Les chefs d'exploitation et leur famille assurent l'essentiel du travail agricole et le recours aux travailleurs occasionnels s'accroît.

#### 2.1 STRUCTURE DES EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS<sup>3</sup>

##### Une déprise agricole

Les terres classées en zone agricole ne représentent que 6% du territoire à Saint-Martin<sup>4</sup>. La Surface Agricole Utile (SAU) est évaluée à 227 hectares et est constituée essentiellement de prairies.

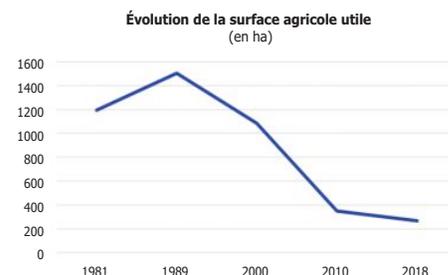
<sup>1</sup> Source : INSEE, recensement de population 2019, exploitation complémentaire.

<sup>2</sup> Sources : CCISM et IEDOM – Banque de France.

<sup>3</sup> Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

<sup>4</sup> Source : Diagnostic de l'agriculture à Saint-Martin, CCISM-Agena, 2011.

Évaluée à 1 194 hectares en 1981, la SAU chute depuis 1988 avec une érosion très marquée entre 2000 et 2010 (-68 %). En parallèle, le recensement agricole 2020 fait état d'une baisse du nombre d'exploitations. On dénombre 36 exploitations en 2020 contre 45 en 2010. La diminution s'établit à -20 % entre 2010 et 2020, alors qu'elle était de -25 % entre 2000 et 2010. La déprise de la surface agricole est donc plus importante que la baisse du nombre d'exploitations, avec une surface moyenne qui recule.



Source : Travaux du COSDA 2019 - Recensements agricoles.

À Saint-Martin, les exploitations agricoles sont de taille micro-économique et vendent en circuit court à 78 %. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 6,3 hectares, soit 1,4 hectare de moins qu'en 2010.

Ces évolutions s'expliquent notamment par les faiblesses structurelles du secteur agricole sur l'île.

## 2.2 ANALYSE DE LA FILIÈRE AGRICOLE<sup>1</sup>

### Les faiblesses structurelles d'un secteur qui pèse peu dans l'économie saint-martinoise...

Des obstacles structurels contribuent à limiter la structuration du secteur agricole, la pérennisation des revenus agricoles, la viabilisation et la professionnalisation de cette activité :

- Les **risques climatiques** : l'île de Saint-Martin est fortement exposée aux cyclones de forte intensité, aux séismes, à une sécheresse récurrente, susceptibles d'affecter les structures et les exploitants agricoles. En 2017, l'ouragan Irma a détruit la majorité des clôtures délimitant les zones de pâturage. L'estimation des dégâts faite par la CCISM s'est élevée à près de 2 millions € avec 17 déclarations de sinistres<sup>2</sup>. De plus, l'absence de ressources en eau sur le territoire constitue un frein au développement de filières de cultures maraîchères de grande ampleur.

- Les **difficultés d'accès** et de **délimitation du foncier** : la surface disponible pour l'activité agricole étant limitée, le foncier fait l'objet d'une pression importante sur le territoire. Par ailleurs, peu d'exploitants agricoles disposent des documents permettant de justifier la surface de leur exploitation, ce qui complique leur accès à certaines aides ou indemnisations ou l'aboutissement de certains projets. Des problématiques d'indivision, de concurrence sur l'usage des sols et de prix prohibitifs contribuent à la rareté du foncier.

- L'existence de **surcoûts de production** liés au caractère insulaire et éloigné de Saint-Martin : la dépendance à des intrants venant de l'extérieur combinée aux contraintes de transport et de stockage accroît les coûts de production pour les agriculteurs de Saint-Martin. Le territoire dépend à 99 % des importations.

<sup>1</sup> Source : Plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, Mars 2021.

<sup>2</sup> Source : CCISM.

- Un **renouvellement limité des générations d'exploitants agricoles** : la population agricole est vieillissante. L'âge moyen des chefs d'exploitation était de 52 ans en 2020 contre 50 ans en 2010. La part des exploitants de moins de 40 ans a baissé (-42 %). Les exploitants de plus de 55 ans, susceptibles de partir à la retraite dans les 10 ans à venir, représentent 38 % des effectifs. Cette situation soulève un enjeu de disparition de compétences, de transmission du savoir-faire et de connaissances de l'écosystème de production agricole saint-martinois. La diminution du nombre d'exploitations répertoriées lors des recensements agricoles<sup>1</sup> fait écho au déclin et au vieillissement de cette population. Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre occasionnelle est en forte augmentation, avec 9 % des effectifs agricoles totaux en 2020 contre 2 % en 2010.

- Une **faible structuration des filières de production** : le degré de professionnalisation de l'activité agricole sur le territoire de Saint-Martin est faible. De plus, l'absence d'offre de formation initiale et continue pour de nouveaux exploitants agricoles, combinée au vieillissement de la population des agriculteurs et à la diminution de leur nombre, contribue à un déficit de transmission et de diffusion des connaissances. Par ailleurs, une part non négligeable des agriculteurs n'exerce pas cette activité de manière formelle ou en tant qu'activité professionnelle principale. Ces éléments constituent un obstacle à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles de Saint-Martin.

### **...qui dispose néanmoins d'atouts et d'opportunités.**

Si le secteur agricole à Saint-Martin est encore peu développé et doit faire face à des difficultés dans sa structuration, il bénéficie toutefois :

- De **l'existence de structures et d'acteurs** susceptibles de fournir un accompagnement et un appui technique aux agriculteurs.

- D'un **outil collectif structurant** pour la filière élevage, à savoir un abattoir agréé<sup>2</sup>.

- De **pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement** : elles sont très peu polluantes pour les sols et l'eau de Saint-Martin et peu consommatrices d'engrais chimiques.

- D'investissements réalisés en faveur de la **gestion des eaux**. Régie par le droit commun, la gestion de l'eau a été confiée à l'Établissement de l'Eau et de l'Assainissement de Saint Martin (EEASM), créé en 2006. Ce transfert a permis un suivi plus fin du réseau et le lancement de travaux sur pour résorber les fuites.

- D'une **sensibilisation** et une **demande croissante** pour les produits locaux : l'agriculture saint-martinoise présente aujourd'hui de nouvelles opportunités et une part de reconnaissance territoriale et identitaire.

- D'**espaces naturels protégés** et d'atouts tels que la **filière équine**, qui bien que peu développée, a un potentiel de mise en valeur conjuguée avec le tourisme (balades à cheval, randonnées équestres, etc.).

---

<sup>1</sup> Source : Travaux du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA).

<sup>2</sup> L'abattoir a été fermé temporairement en avril 2021.

## LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE À SAINT-MARTIN

Afin de répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux et territoriaux qui attendent l'agriculture dans les prochaines années, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art. 51) et le décret n°2011-531 du 16 mai 2011 introduisent le plan régional de l'agriculture durable. Véritable feuille de route de l'État et de la Collectivité sur les questions agricoles, ce plan sert également de base de travail pour la préparation du prochain programme européen FEADER 2023-2027.

Le Plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, issu d'une réflexion collégiale avec les membres du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), a été arrêté le 18 octobre 2021. Créé en 2018, le COSDA représente le lieu unique de discussion, de consultation et de décision avec l'ensemble des professionnels et des acteurs impliqués dans le secteur agricole. La dynamique lancée vise à redéployer les productions agricoles locales dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales<sup>1</sup>. Des enjeux prioritaires ont été identifiés, parmi lesquels :

- Accroître les capacités de production et la productivité des exploitations ;
- Développer les pratiques vertueuses en matière de production et de commercialisation ;
- Accompagner et former les agriculteurs vers le renforcement de leur professionnalisation et le développement des compétences techniques ;
- Structurer les filières de transformation pour permettre l'accroissement de la valeur ajoutée de la production agricole saint-martinoise ;
- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire de Saint-Martin pour limiter des importations au coût carbone élevé ;
- Poursuivre la construction d'un cadre d'accompagnement incitatif pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Agir sur les leviers facilitant l'accès au foncier agricole ;
- Adapter l'agriculture saint-martinoise aux conséquences du changement climatique auxquelles le territoire est particulièrement exposé ;
- Adapter les pratiques agricoles de Saint-Martin à la rareté de la ressource en eau sur le territoire ;
- Encourager la diversification des activités non-agricoles, notamment l'agro-tourisme par le développement et la diversification de l'offre en activités équestres ;

Plusieurs projets phares de ce plan sont déjà bien initiés. Parmi ceux-ci, deux sont portés par la SICASMART, structure collective regroupant les éleveurs :

- la mise en place d'un centre collectif de conditionnement des œufs, les saint-martinois étant de grands consommateurs d'œufs ;
- la production de fourrage local avec les premières fauches d'herbe ;

L'État soutient également le renforcement des missions d'accueil et d'information pour les agriculteurs, par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM). À ce titre, une convention entre la CCISM, la Collectivité et la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe a été signée en février 2021 pour le déploiement d'une mission d'Établissement Départemental d'Élevage (EDE) à Saint-Martin. Il s'agit d'assurer l'identification permanente et généralisée des animaux. Par ailleurs, en juillet 2021, la CCISM a également signé une convention avec la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Guadeloupe, afin de mettre en place un Point d'Accueil et d'Installation (PAI) à la CCISM pour tous les porteurs de projets en agriculture.

---

<sup>1</sup> Source : Rapport d'activité 2021 – ODEADOM.

## 3. L'élevage<sup>1</sup>

### 3.1 LA FILIÈRE BOVINE

#### Une filière centrale, mais dont l'activité diminue

Les pratiques agricoles sont principalement tournées vers l'élevage qui regroupe 26 exploitations. Si les exploitations à spécialisation animale sont moins nombreuses qu'il y a dix ans (-35 %), elles demeurent majoritaires (72 % du total des exploitations recensées). En 2020, le cheptel s'établit à 560 animaux, dont 192 bovins et 138 caprins.

La filière bovine est la plus structurée et celle qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs professionnels. À fin décembre 2021, 39 % des entreprises actives inscrites au fichier agricole concernaient l'élevage de bovins et de buffles.

L'évolution des chiffres relatifs à la taille du cheptel reflète néanmoins une diminution de l'activité agricole. Plus de la moitié des cheptels ont disparu au cours des dix dernières années, passant d'un effectif de 1 354 en 2010 à 560 en 2020 (-59 %).

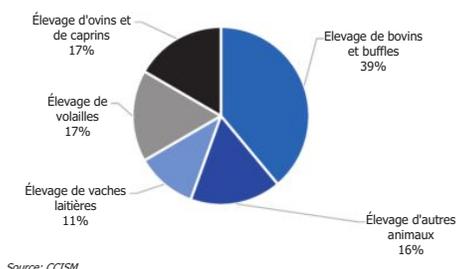
Parmi les ruminants, ce sont les effectifs de bovins qui baissent le plus. De 677 bovins estimés au recensement agricole de 2010, les derniers chiffres disponibles font état de 192 bêtes allaitantes (-72 %). De même, le nombre de caprins est passé de 297 en 2010 à 138 en 2020 (-54 %). Concernant les élevages hors-sol, les chiffres montrent une augmentation du nombre de porcins qui a triplé (193 têtes). Enfin, dans la filière volaille, les effectifs ont chuté de 58 % (7 243 têtes). Malgré une perte de 63 % de leurs effectifs, les poules pondeuses représentent plus de la moitié du total des volailles. Parallèlement, les poulets de chair ont progressé de 48 % (1 007 têtes).

Afin de finaliser la chaîne de production, Saint-Martin dispose d'un abattoir, outil indispensable pour les agriculteurs et l'avenir de la filière viande locale à Saint-Martin, qui a cependant été fermé en avril 2021.

#### La fermeture de l'abattoir en 2021 : un coup d'arrêt pour l'élevage

Achévé en 2009 et opérationnel en 2015, l'abattoir de l'île a été détruit en 2017 par le passage de l'ouragan Irma et a fait l'objet de travaux de reconstruction. En 2019, il a réalisé 59 abattages de bovins et 19 abattages de porcins, pour un total de 12,3 tonnes sur un peu moins de 50 jours d'abattage. En 2020, 72 têtes identifiées ont été abattues au total, soit environ 11 tonnes. Cependant, l'activité d'abattage seule ne générerait pas suffisamment de valeur ajoutée, et les volumes d'abattage ne permettaient pas d'économies d'échelle.

Répartition des entreprises actives inscrites au fichier agricole au 31/12/2021



<sup>1</sup> Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

En février 2021, la Collectivité a repris la gestion en régie de l'abattoir, qui est à l'arrêt depuis avril 2021. Cette fermeture a eu des conséquences sur l'activité agricole du territoire, notamment sur les cheptels de bovins qui ont diminué et sur les exploitations qui n'ont pas pu écouler entièrement leur volume d'abattage. À la suite de la fermeture de l'abattoir, les éleveurs n'ont pas eu la possibilité de bénéficier d'aides financières relatives à cette activité. La réouverture de l'abattoir serait prévue courant 2022.

## 4. La pêche

---

### 4.1 LE SECTEUR DE LA PÊCHE

#### **Une filière en construction**

Le secteur de la pêche ne constitue pas une véritable filière agricole à ce jour à Saint-Martin<sup>1</sup> : à fin 2021, 21 pêcheurs professionnels seulement exercent sur l'île<sup>2</sup>. La pêche constitue une activité non régulière dont une part significative est informelle (environ un tiers). Elle a une valeur traditionnelle et artisanale, essentiellement liée au loisir ou à la subsistance.

L'île possède un marché aux poissons qui fournit les restaurateurs et les habitants en produits locaux. Une part importante de la consommation provient également d'Anguilla, île voisine. L'absence d'équipements procédant à la transformation du poisson ne permet pas de répondre à une demande locale en croissance.

S'agissant de la structuration du secteur de la pêche et de ses acteurs, le décret n°2016-781 du 10 juin 2016 offre un cadre réglementaire à la création d'un Comité Territorial des Pêches à Saint-Martin, en donnant notamment à la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) la possibilité d'installer, d'animer et d'organiser cette structure. Si le comité n'existe pas à ce jour, un processus de conventionnement est en cours et sa mise en œuvre est attendue par les professionnels du secteur, notamment le syndicat des marins-pêcheurs et des aquacultures de Saint-Martin.

Par ailleurs, l'association Métimer, créée en 2020, a pour but de développer le secteur du nautisme à Saint-Martin et toutes les activités qui y sont liées et de sensibiliser et former les jeunes aux métiers de la mer.

#### **Des projets pour le secteur de la pêche**

Des Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) couvrant la période 2021-2027 permettront de dégager une enveloppe de 3,8 millions € allouée au secteur. Celle-ci participera au financement notamment de l'aménagement de deux points de débarquement, de la mise en place d'une zone technique de pêche, de l'installation de jeunes pêcheurs, de la construction d'un bâtiment de stockage de produits de la pêche et de l'aquaculture et de l'instauration d'un Groupe des Acteurs Locaux pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA).

---

<sup>1</sup> Plan d'Aménagement et de Développement de Saint-Martin (PADSM) – Fascicule 3 : Entre bien commun oublié ou privatisé.

<sup>2</sup> Source : CCISM.

## Section 3

# Les déchets, l'énergie, l'eau et l'environnement

### UN SECTEUR DYNAMIQUE

La gestion des déchets est une compétence de la Collectivité de Saint-Martin dans le cadre de la loi NOTRé. L'île est dotée en partie française d'une déchèterie, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'un Ecosite de Recyclage-Valorisation. En 2021, 47 588 tonnes de déchets ont été réceptionnées au total sur le site des Grandes Cayes. Un Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) est en cours d'élaboration et a pour objectif d'orienter les politiques locales en matière de prévention, de collecte, de valorisation ou de traitement des déchets à Saint-Martin.

Dans le secteur de l'énergie, la reconstruction des réseaux et l'optimisation des équipements se poursuit en 2021, afin d'améliorer la résilience des installations à Saint-Martin. L'objectif est de maîtriser les besoins énergétiques de l'île et de promouvoir un développement plus durable. La production d'électricité progresse de 2,6 % pour s'établir à 181 360 MWh en 2021.

L'eau et l'assainissement demeurent des sujets de préoccupation majeurs à Saint-Martin, en raison d'un déficit hydrique chronique dû à une faible pluviométrie et à une absence de ressources naturelles douces exploitables. Le volume d'eau consommé progresse pour sa part de 11,8 % sur un an et atteint 1 536 481 m<sup>3</sup> d'eau en 2021 (contre 1 374 418 m<sup>3</sup> d'eau en 2020).

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Martin sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. La Réserve Naturelle nationale de Saint-Martin, qui s'étend sur 3 054 hectares au nord-est de la partie française est au cœur des enjeux environnementaux. Les risques naturels menacent régulièrement le territoire, d'où l'existence d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Par ailleurs, les sargasses génèrent des problématiques tant sur le plan environnemental qu'économique ou sanitaire.

## 1. Aperçu structurel

À Saint-Martin, le secteur « production- distribution d'eau- assainissement- gestion des déchets et pollution » représente un encours de crédits déclaré au Service Central des Risques de 1,9 M€<sup>1</sup>, soit 0,1 % seulement des encours totaux. Il concerne principalement le traitement et l'élimination des déchets non dangereux.

En parallèle, le secteur de l'énergie regroupe 1,4 % de l'emploi salarié sur l'île en 2021.

<sup>1</sup> Source : Service Central des Risques.

## 2. La gestion des déchets<sup>1</sup>

---

### 2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de l'île est attribuée à l'entreprise Verde SXM, sous l'égide la Collectivité de Saint-Martin (COM). Un site y est dédié avec deux sous-ensembles : l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Grandes Cayes, outil de la COM, et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de Verde SXM.

La société Verde SXM est le prestataire de gestion de l'ISDND dans le cadre d'un marché conclu en août 2017 pour 5 ans. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires : transporteurs de déchets, entreprises de propreté, éco-organismes nationaux, professionnels du recyclage en Guadeloupe ou en France hexagonale, bureaux d'études techniques...

### 2.2 LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets à Saint-Martin diffère selon que l'on soit un particulier ou un professionnel.

#### **La déchèterie de Galisbay**

Les particuliers et artisans peuvent déposer leurs encombrants à la Déchèterie de Galisbay. Ceux-ci sont ensuite dirigés vers l'ISDND pour les ultimes (encombrants non valorisables) ou vers l'Ecosite pour recyclage et valorisation ultérieure.

#### **Les collectes sélectives en porte à porte**

La Collectivité de Saint-Martin assure des collectes régulières en porte à porte pour les encombrants des ménages. Il est demandé de séparer les déchets verts, les déchets métalliques et électroménagers et les autres déchets afin d'en faciliter le recyclage.

#### **Les Points d'Apport Volontaire**

Plus d'une centaine de bornes sont destinées à recueillir les emballages ménagers. Une borne pour le verre, une autre pour les cartonnettes, journaux, magazines, canettes métalliques et bouteilles plastiques. Après tri et conditionnement, ces emballages sont repris dans le cadre d'un contrat passé entre la Collectivité et l'Eco organisme EcoEmballages.

#### **L'Ecosite pour les professionnels**

Les professionnels sont responsables de leurs déchets et doivent en assurer leur élimination. Ils disposent d'un droit d'entrée à l'Ecosite avec des conditions d'accès spécifiques.

---

<sup>1</sup> Sources : Verde SXM et Collectivité de Saint-Martin.

## 2.3 LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2021, 47 588 tonnes de déchets sont comptabilisées sur l'ensemble du site des Grandes Cayes, dont près de deux tiers sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et un tiers sur l'Ecosite. Après une croissance exceptionnelle en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma suivies de trois années consécutives de baisse, la quantité de déchets comptabilisés retrouve un niveau pré-Irma, avec une hausse de 20,2 % entre 2020 et 2021.

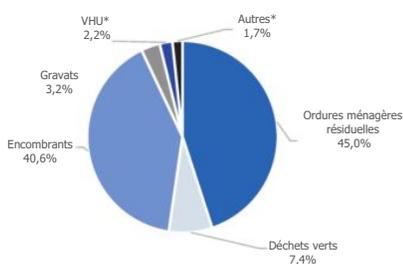
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var 21/20
Tonnage ISDND	31 763	74 499	49 861	31 600	24 559	34 383	40,0%
Tonnage Ecosite	13 417	11 405	19 054	31 696	15 035	13 205	-12,2%
<b>Total</b>	<b>45 180</b>	<b>85 904</b>	<b>68 915</b>	<b>63 296</b>	<b>39 594</b>	<b>47 588</b>	<b>20,2%</b>

Source : Verde SXM

L'ISDND comptabilise 34 383 tonnes de déchets en 2021 (+40,0 % sur un an). La diminution observée en 2020 est relative au confinement national qui a engendré une baisse de son activité. L'ISDND ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, c'est-à-dire les déchets des ménages : les ordures ménagères ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les déchets d'équipement électrique et électronique ou autres déchets encombrants.

S'y ajoutent les arrivages de la déchèterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire pour la collecte des emballages ménagers. En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 : les déchets d'espaces verts, les boues de station d'épuration, les déchets d'équipement électrique et électronique, les ferrailles, les cartons plats, les déchets d'emballages ménagers, le verre, les gravats, les piles et accumulateurs, les ampoules, les huiles moteurs usagées, les câbles et les Véhicules Hors d'Usage (VHU).

Répartition des déchets entrant dans l'ISDND en 2021



\*VHU : Véhicules Hors d'Usage  
Autres: verre, emballages ménagers, déchets d'équipement électrique et électronique, cartons, métaux, pneus.

Source : Verde SXM.

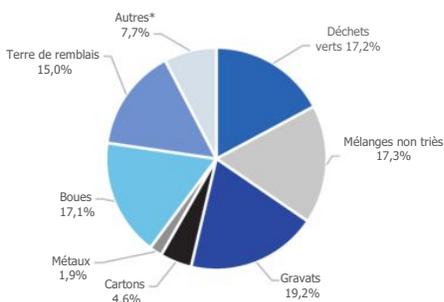
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les encombrants concentrent plus de 80 % des déchets admis sur l'ISDND des Grandes Cayes en 2021.

Entre juillet et août 2021, le nettoyage des ravines et la préparation face aux alertes cycloniques ont eu pour conséquence une augmentation significative du tonnage d'OMR. De même, une saison de sargasses particulièrement forte à Saint-Martin en 2021 est à l'origine d'une croissance des encombrants sur cette même période.

En parallèle, l'Ecosite comptabilise 13 205 tonnes de déchets en 2021 (-12,2 % sur un an). Il retrouve un niveau similaire à celui de 2016, avant le passage de l'ouragan Irma.

Les gravats, les déchets verts et les mélanges non triés concentrent un peu plus de la moitié des déchets admis sur l'Ecosite.

Répartition des déchets entrant dans l'Ecosite en 2021



\*Autres: plastiques, déchets d'équipement électrique et électronique, pneus, meubles, câbles, huiles minérales et végétales, déchets spéciaux, algues, animaux.

Source : Verde SKM.

## 2.4 LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

### Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)

En application de la loi NOTRé, la Collectivité de Saint-Martin a désormais la responsabilité de l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets de Saint-Martin et des orientations de ce dernier. Effectif depuis 2019 et valable sur une période de 12 ans, le PTPGD a pour objectif d'orienter les politiques locales en matière de prévention, de collecte, de valorisation ou de traitement des déchets à Saint-Martin. Il permet de réaliser un état des lieux de la gestion des déchets sur l'île, de recenser les différents équipements, acteurs, flux et tonnages traités, et de proposer des solutions de valorisation et de traitement sur le long terme.

Sa mise en place a été retardée par les conséquences du passage de l'ouragan Irma en 2017 (2 ans de déchets accumulés en 2 jours), et par la pandémie de COVID-19 en 2020 (coup d'arrêt pour l'activité économique).

De nombreuses thématiques et problématiques seront abordées dans ce plan en cours d'élaboration. Parmi celles-ci : le traitement des déchets post-Irma (tels que l'évacuation des bateaux de plaisance hors d'usage, qui n'a commencé qu'en juin 2022), la gestion des déchets de chantiers dans le BTP (nuisances visuelles), le financement des déchets liés au secteur du tourisme (avec l'afflux touristique, la population est multipliée par 3 ou 4, ce qui accroît significativement les volumes de déchets ménagers à traiter), la valorisation énergétique des déchets (complémentarité avec EDF, nouvelle source énergétique pour l'île), la gestion des déchets en lien avec la partie hollandaise de l'île (spécificité territoriale), la thématique des sargasses (non considérées comme des déchets au sens propre mais générant des nuisances visuelles et olfactives sur une île touristique).

## 3. L'énergie<sup>1</sup>

### 3.1 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

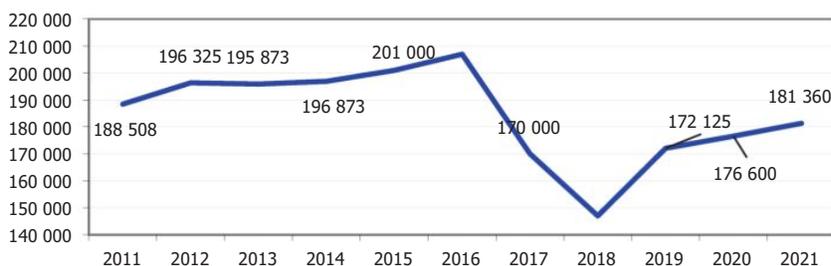
En partie française, EDF produit l'électricité par l'intermédiaire de deux centrales thermiques diesel, fonctionnant au fioul léger et situées à Galisbay (classées ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement). L'effectif total est de 65 salariés répartis comme suit : 40 à la centrale et 25 dans le réseau. La première centrale développe une puissance de 42 mégawatt<sup>2</sup> (MW) répartis sur six moteurs (datant de 2003 et 2016). La seconde possède une puissance de 14 MW<sup>3</sup> répartis sur quatre moteurs, dont l'utilisation est limitée à 500 heures par an par arrêté préfectoral.

En 2021, la puissance installée sur l'île s'élève à 57,7 MW, pour un pic de consommation de 27,5 MW atteint sur le réseau cette même année.

#### La croissance de la consommation

La production d'électricité progresse pour s'établir à 181 360 mégawattheure<sup>4</sup> (MWh) en 2021 (+2,6 % sur un an). Le nombre de clients actifs recensés s'élève à 16 893 (contre 16 908 en 2020).

**Évolution de la production d'électricité**  
(en MWh)



Source : EDF

#### La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 127 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 195 km de lignes basse tension (BT).

<sup>1</sup> Source : EDF.

<sup>2</sup> Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

<sup>3</sup> La seconde centrale est exploitée par Énergie de Saint-Martin (ESM) qui est une filiale d'EDF. Le contrat d'achat signé entre EDF et Contour Global pour la centrale d'Énergies Saint-Martin prenant fin en 2023, il sera nécessaire de le prolonger ou de construire de nouveaux moyens à puissance garantie pour une puissance comparable, c'est-à-dire environ 15 MW.

<sup>4</sup> Le mégawattheure (MWh) correspond la quantité d'énergie produite en une heure par un mégawatt.

Le passage du cyclone Irma en 2017 a occasionné d'importants dégâts sur les réseaux et les centrales, qui ont entravé alors la capacité de production et de distribution d'électricité.

Dans le cadre de la reconstruction post-Irma, EDF a engagé un ambitieux programme d'enfouissement des réseaux électriques (2018-2022), à hauteur de 25 millions €. Il vise à rendre les raccordements clients plus résilients face aux aléas climatiques, en atteignant 95 % d'enfouissement des lignes à terme. Ce programme s'est poursuivi en 2021, avec 10 km de lignes HTA nouvellement enfouies. Il est aujourd'hui réalisé à près de 90 %.

En parallèle, l'année 2021 a été marquée par une avarie importante du moteur G32, liée à une fissure du vilebrequin. Elle a engendré une perte de près de 20 % de la capacité de production de base. Des réparations ont été effectuées pour un montant de près de 2 millions €.

Par ailleurs, EDF poursuit son projet de modernisation du réseau. Dans le cadre du déploiement de compteurs numériques engagé depuis 2019, 10 000 compteurs numériques ont déjà été installés à ce jour.

En outre, le programme « émergence » a permis de remettre à neuf 20 postes de transformation et de remplacer 220 coffrets.

### 3.2 LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Ambitionnant de réduire ses besoins énergétiques et de promouvoir un développement plus durable, la collectivité de Saint-Martin est à l'initiative de plusieurs projets, tels que le recours au photovoltaïque chez les particuliers ou la modernisation de l'éclairage public. Au cours de ces dernières années, l'ensemble des établissements publics (écoles, administrations, logements sociaux, etc.) ont été équipés d'installations photovoltaïques.

Par ailleurs, EDF souhaite encourager le développement des énergies renouvelables à Saint-Martin et faire passer de 2 % à 22 % le taux d'énergies renouvelables installées sur le territoire d'ici 2023. Ce passage ambitieux à 22 % est assujéti à la rédaction de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Une convention cadre sur l'énergie a été signée entre l'État et la Collectivité en Juillet 2021, permettant l'avancement de ces travaux. Un comité technique de pilotage de la rédaction de la PPE a été créé début 2022, réunissant la Collectivité et l'État, l'ADEME et EDF. Cette PPE fixera les objectifs partagés de développement des énergies renouvelables sur le territoire de Saint-Martin pour les 5 et 10 ans prochains.

À ce jour, la part de la production totale d'électricité provenant de l'électricité solaire est faible (environ 1,0 % du total). Cependant, le groupe EDF Renouvelables envisage la création de deux nouvelles centrales photovoltaïques. Celles-ci devraient alimenter 3 250 personnes et ainsi accentuer la part de l'électricité solaire dans le mix énergétique de Saint-Martin.

## 4. L'eau<sup>1</sup>

---

La collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit hydrique chronique dû à une faible pluviométrie et à une absence de ressources naturelles douces exploitables. Le relief vallonné de l'île engendre des contraintes hydrauliques importantes. À Saint-Martin, l'eau est à 27° C dans les canalisations, qui génère un sur-chauffage et un vieillissement prématuré de ces dernières, augmentant la fréquence de leur renouvellement. De plus, la cartographie des canalisations est problématique dans la mesure où la géo détection n'est pas possible. Le secteur de l'eau accuse un retard structurel sur l'île. La vétusté des réseaux impacte par ailleurs le potentiel approvisionnement en eau potable de la population, des entreprises et des exploitations agricoles.

### 4.1 LA GESTION DE L'EAU

Depuis 2006, l'Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM)<sup>2</sup> a la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de Saint-Martin. Il est propriétaire des infrastructures (usines, stations et réseaux) et porte les investissements. L'EEASM a passé un contrat de délégation de service public avec le groupe SAUR depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une durée de 10 ans. Ce groupe privé est exploitant et assure la production et la distribution de l'eau ainsi que l'assainissement de la partie française de l'île.

À la suite du passage du cyclone Irma en 2017, une première phase de réhabilitation de l'usine de production d'eau de la partie française située à Galisbay a été réalisée par l'ancien délégataire (Union Caraïbe Dessalement Eau de Mer), dans le cadre de sa concession.

En 2019, l'EEASM a procédé à une deuxième phase de réhabilitation pour optimiser la production. Elle a donné l'opportunité de récupérer une capacité théorique de production de 8500 m<sup>3</sup>/jour, permettant de couvrir les besoins quotidiens de consommation de l'ensemble de la population (environ 6 500 m<sup>3</sup>/jour), grâce au remplacement intégral des membranes. Cette deuxième phase a été interrompue mi-2021, en raison d'un trop fort différentiel entre la consommation et la production pendant la période de travaux concomitante avec la saison cyclonique. Par conséquent, seule la réhabilitation d'un châssis sur trois a pu être réalisée dans la partie restante de la deuxième phase.

Une troisième phase de travaux, dite « travaux d'urgence », est en cours en 2022 et vise à réhabiliter les éléments restants (châssis 2 et 3) et à fixer du matériel de sécurisation. Une quatrième phase débutera en 2023, prévoyant l'ajout d'une quatrième file d'osmose inverse et une modernisation de l'usine de production (récupération d'énergie, etc.).

### 4.2 LA PRODUCTION, LE STOCKAGE ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

L'unique ressource en eau est l'eau de mer, traitée par une usine de filtration par osmose inverse, mise en place en 2006 et située à Marigot. Une fois produite, l'eau est stockée dans six réservoirs d'une capacité totale de 15 000 m<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sources : EEASM, GDEG et Préfecture.

<sup>2</sup> L'EEASM est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Collectivité de Saint-Martin créée en 2006 initialement sous la dénomination « Régie autonome des eaux et de l'assainissement ».

Les deux réservoirs du Mont des Accords, d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup> chacun, ont été mis en service en 2014, et celui de Morne Valois, d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>, a été réhabilité en 2016.

Le réseau de distribution s'étend sur 201 kms (dont 54 km de branchements). L'objectif principal des pouvoirs publics est d'agir sur la qualité des réseaux afin de faire passer le taux de rendement technique<sup>1</sup> au-delà de 70 %. Celui-ci était tombé à 57 % après le passage de l'ouragan Irma, avant de remonter à 64 % en 2020 puis 69 % en 2021. Le niveau pré-Irma a ainsi été retrouvé grâce à la recherche de fuites et au renouvellement de certaines infrastructures.

L'année 2017, marquée par le passage du cyclone Irma, a largement perturbé l'activité de distribution d'eau sur l'île. Saint-Martin a subi une destruction partielle de l'usine de dessalement qui a été réparée de façon prioritaire. Par ailleurs, 14 000 compteurs ont été changés depuis Irma, dont la quasi intégralité est équipée de compteurs télé-relève, afin de faciliter la relève par les équipes et de fiabiliser le service.

### 4.3 LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS<sup>2</sup>

#### Le réseau d'eau à Saint-Martin

	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	1 005 433	nd	1 331 673	1 374 418	1 536 481	11,8%
Nombre de clients	13 668	nd	14 206	14 207	14 413	1,4%

Source : Générale des Eaux Guadeloupe - Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin.

En 2019, le volume consommé avait enregistré une nette augmentation par rapport à 2017 (+32 % sur un an) pour atteindre 1 331 673 m<sup>3</sup> d'eau. Cette évolution s'expliquait notamment par l'installation de compteurs généraux à l'entrée des lotissements privés, comptabilisant ainsi l'ensemble des volumes distribués à ces lotissements. En 2020, les besoins annuels des 14 207 abonnés du service ont continué de progresser (+3,2 % sur un an). En 2021, le volume d'eau consommé s'établit à 1 536 481 m<sup>3</sup> (+11,8 %). La consommation en eau augmente ainsi régulièrement sur l'île, de même que le nombre de clients (+1,4 % en 2021).

### 4.4 LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement est constitué de 45 km de canalisations et de 23 postes de relèvement<sup>3</sup>. Environ 70 % de la population est raccordée au réseau d'assainissement<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Il s'agit du rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers et industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

<sup>2</sup> L'exercice 2018, exercice de transition entre l'ancien et le nouvel exploitant, n'a pas fait l'objet à ce stade de consolidation des indicateurs : le rapport de l'EEASM fait donc état uniquement des données 2019 et les comparaisons se font avec les données 2017.

<sup>3</sup> Un poste de relèvement permet l'écoulement normal dans les canalisations lorsque la pente du terrain ne permet pas un écoulement adéquat.

<sup>4</sup> Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé en juin 2012.

L'île de Saint-Martin compte par ailleurs six Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)<sup>1</sup>. La capacité des réservoirs est exprimée en équivalents par habitant<sup>2</sup> (EH).

#### Stations d'épuration de Saint-Martin

	Capacité	Point de Rejet	Type de traitement
Pointe du Canonnier	15 000 EH*	Émissaire en mer	Boue activée
Quartier d'Orléans	2 500 EH	Étang aux Poissons	Boue activée
Oyster Pond	1 000 EH	Mare Baie Lucas	Disque biologique
Millrum	450 EH	Mare de Millrum	Disque biologique
Morne O'Reilly	400 EH	Ravine Saint Louis, Étang Guichard	Disque biologique
Friar's Bay	400 EH	Émissaire en mer	Boue activée

Source : Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin. \*Équivalent par habitant.

Au titre du contrat de développement 2014-2020 signé entre l'État et la Collectivité, plus de 20 millions d'euros ont été consacrés au traitement des eaux usées, avec pour objectifs principaux la sécurisation des réseaux, la mise aux normes et la mise à niveau des stations d'épuration pour la période 2014-2017. La deuxième phase de développement, couvrant la période 2018-2020, visait essentiellement à rattraper le retard structurel de Saint-Martin en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux pluviales.

Considérée comme obsolète, la STEU du Quartier d'Orléans a par ailleurs fait l'objet de travaux débutés en 2016 pour une livraison en septembre 2018. Elle est aujourd'hui dotée d'une capacité de 18 000 équivalents par habitant (EH) afin de recevoir les eaux usées de toute la partie orientale de l'île. Par ailleurs, son toit est désormais équipé de panneaux solaires.

Le redimensionnement des installations de transfert des eaux usées de Grand Case vers le Quartier d'Orléans est prévu en 2022.

## 4.5 LES PROJETS ET PERSPECTIVES DU SECTEUR

La gestion de l'eau constitue un enjeu significatif pour la Collectivité. Des actions de sensibilisation et d'éducation sont réalisées en ce sens par l'EEASM, auprès des scolaires notamment (interventions en classe, visite des infrastructures, parcours pédagogiques, etc.). L'EEASM est également engagé dans le parcours « Éducation au Développement Durable » (EDD), intégré au programme scolaire.

Afin de prendre en compte les spécificités locales en termes de santé et de protection de l'environnement, une dynamique se déploie pour mettre en place des documents-cadres. Ainsi, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux propre à Saint-Martin (SAGE) est en cours d'élaboration.

<sup>1</sup> Selon un recensement effectué en 2010, s'ajoutent à ces six stations : quinze stations privées dont la capacité est comprise entre 50 et 2 000 EH et de nombreuses mini-stations appartenant à des hôtels et des résidences.

<sup>2</sup> Exprimer la capacité d'une installation en équivalents par habitant revient à comptabiliser le nombre total de pièces par logement qu'elle peut traiter. Seules les pièces principales sont comptabilisées.

## 5. L'environnement

---

### La protection et le maintien de la biodiversité à Saint-Martin

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Martin sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité.

Créée en 1998, la Réserve Naturelle nationale de Saint-Martin s'étend sur 3 054 hectares, au nord-est de la partie française. La zone marine de la Réserve, d'une superficie de 2 796 hectares, est située sur le plateau qui s'étend entre les îles d'Anguilla, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. 153 hectares de parcelles terrestres, soit 11 kilomètres de linéaire côtier, sont gérés par la Réserve, ainsi que 104 hectares d'espaces lacustres avec le classement de l'Étang aux Poissons et des Salines d'Orient.

Riche de grands écosystèmes que sont les mangroves, les herbiers, les récifs coralliens, les forêts littorales et les étangs, la Réserve Naturelle de Saint-Martin abrite une faune et une flore marines et terrestres diversifiées, parmi lesquelles plusieurs espèces protégées. Ses trois grandes missions sont de maintenir la biodiversité et la fonctionnalité écologique des sites classés, de protéger les espaces naturels par une réglementation adaptée au contexte local et aux enjeux environnementaux et de faire découvrir au grand public la nature et ses fonctionnements.

L'ouragan Irma survenu en septembre 2017 a eu des conséquences dévastatrices sur tous les écosystèmes de l'île, notamment les milieux marins, terrestres et lacustres de la Réserve Naturelle. L'évaluation des dégâts<sup>1</sup> se chiffre à 1,5 million € pour la Réserve Naturelle. Un plan de gestion 2018-2027 a été mis en place. Son objectif principal vise au maintien de la biodiversité et à la préservation des différents écosystèmes sur le territoire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, tout en prenant en compte les menaces liées aux aléas climatiques.

En 2021, les acteurs de la Réserve Naturelle ont poursuivi leurs diverses missions : améliorer les conditions d'accueil des mammifères marins et oiseaux marins nicheurs, renforcer les missions de Police de l'Environnement et les patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres, assurer les missions de sensibilisation à l'environnement.

### Des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement

Diverses actions sont mises en place grâce à un réseau de partenaires sur l'île. En 2021, une opération « Clean Up » a été réalisée dans le cadre de la clôture de son concours de l'innovation. Cette session ponctuelle de nettoyage de l'île comptait près de 200 participants répartis sur une dizaine de zones dans toute la partie française de l'île. Elle visait à sensibiliser les populations à la gestion des déchets, à la protection de l'environnement et des milieux et à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

### Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)<sup>2</sup>

Les risques naturels et notamment les ouragans et les submersions marines ont marqué l'histoire de Saint-Martin et la mémoire des habitants de l'île. Les ouragans frappent régulièrement le territoire et provoquent parfois des dégâts considérables.

---

<sup>1</sup> Source : CCISM 2017 – Evaluation du sinistre et reconstruction du tissu économique de St-Martin après Irma.

<sup>2</sup> Source : DEAL – Unité territoriale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Rapport de présentation du PPRN 2021.

D'après Kelly Pasquon<sup>1</sup>, à Saint-Martin, « la vulnérabilité vis-à-vis des submersions marines s'est accrue car l'économie du tourisme balnéaire a conduit à densifier l'urbanisation du littoral et à y implanter des infrastructures importantes. Par ailleurs, le risque généré par les ouragans semble également augmenter depuis la fin du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'augmentation des ouragans de catégorie 5. Le changement climatique d'origine anthropique conduit à l'augmentation de la probabilité d'évènements extrêmes ».

Dans ce contexte, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a pour objectif de délimiter et de réglementer les zones à risques. Il a été créé par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Depuis 2011, un PPRN multirisques prenait en compte l'aléa cyclonique qui existait dans la Collectivité de Saint-Martin. Il s'agissait plus particulièrement de la submersion marine, qui correspondait à une inondation des zones côtières générée par la mer, prenant en compte les chocs mécaniques des vagues. Cependant, le PPRN a dû être révisé<sup>2</sup> car les hauteurs de la submersion marine provoquées par l'ouragan Irma en septembre 2017 ont été supérieures à celles cartographiées dans le PPRN de 2011.

Le passage de l'ouragan Irma a ainsi mis à jour de nombreuses zones urbanisées soumises à l'aléa submersion marine, qui semblaient auparavant hors de danger. Il a également révélé la fragilité de l'urbanisation localisée parfois dans des zones non constructibles. Cette catastrophe naturelle est devenue l'évènement de référence pour Saint-Martin, justifiant ainsi la révision du PPRN pour l'aléa cyclonique prescrite en mars 2019 par les autorités ; ceci, afin d'améliorer la résilience de l'île, de ses habitants, de ses bâtiments et de ses réseaux.

## **Les sargasses, un fléau environnemental**

Depuis une décennie, des bancs de sargasses abordent les côtes de l'île de Saint-Martin et la problématique s'intensifie avec le temps. En 2021, l'Ecosite des Grandes Cayes a récupéré près de 11 000 tonnes de sargasses à l'origine de nuisances visuelles et olfactives sur l'île touristique. L'une des spécificités de ces algues brunes réside dans leur capacité importante à accumuler des métaux lourds dont les taux de concentration élevés peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'écosystème. La décomposition des algues brunes génère également gaz toxiques. De plus, le ramassage des sargasses peut engendrer une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des lieux de ponte des tortues marines.

L'enjeu des sargasses est multiple : suivre et anticiper leur échouement, développer des infrastructures (barrages bloquants ou déviant vers une zone délimitée) et mettre en place des solutions de collecte et de valorisation respectueuses de l'environnement. En mars 2022, l'État a publié un Plan sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions €, soit 30% d'augmentation des financements. Il fera l'objet d'une déclinaison territoriale et opérationnelle avec les collectivités dans les territoires les plus concernés (Martinique, Guadeloupe et Îles du Nord). D'après ce plan, un comité de pilotage territorial devrait être installé dans les Îles du Nord.

---

<sup>1</sup> Interaction nature/société de 1947 à 2017 : processus, caractéristiques et vulnérabilité à Saint-Martin.

<sup>2</sup> Défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement, le PPRN peut être modifié ou révisé.

# Section 4

## Le bâtiment et les travaux publics

### L'EFFET DE LA RECONSTRUCTION POST IRMA SUR LE SECTEUR DU BTP S'ESTOMPE

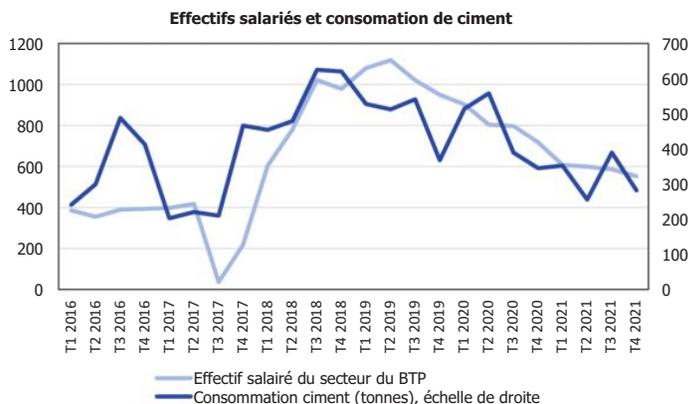
À Saint-Martin, le développement économique est étroitement lié au secteur du BTP, qui représente, comme le tourisme, un secteur clé. Suite à l'effondrement de l'activité dû au passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, les travaux pour la reconstruction de l'île ont redynamisé le secteur. Depuis 2019, cet effet s'atténue et, en 2021, les effectifs salariés du secteur enregistrent une nouvelle diminution de 23,1 %, après 24,3 % en 2020 suite à la crise COVID-19. Toutefois, l'activité présente de belles perspectives et ce secteur continue de bénéficier d'un financement bancaire actif.

## 1. Aperçu structurel

Fin 2021, la part du BTP dans l'emploi total à Saint-Martin continue de reculer. Le secteur ne représente plus que 6,9 % des emplois alors qu'après le passage de l'ouragan Irma, les effectifs du BTP représentaient 14,1 % de l'emploi à Saint-Martin<sup>1</sup>. Toutefois, les financements des secteurs de la construction et des activités immobilières représentent respectivement 0,8 % et 9,1 % des encours de crédits octroyés aux entreprises et concernent 442 entités, soit près de 50 % des établissements bénéficiaires sur l'année<sup>2</sup>.

## 2. L'activité du BTP

En 2021, la consommation de ciment à Saint-Martin enregistre une baisse de 29,2 % sur un an (-13,7 % en 2020). L'embellie du secteur suite à Irma s'estompe en effet avec l'avancement des travaux de reconstruction. La baisse de l'activité depuis le début 2020 s'explique également par l'effet de la crise de la COVID-19 comme c'est le cas en Guadeloupe et en France hexagonale. Au 4<sup>e</sup> trimestre de 2021, les effectifs enregistrés à la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) s'établissent à 552 salariés, soit une baisse sur un an de 23,1 %. Toutefois, les effectifs salariés du secteur demeurent 1,4 fois supérieurs à ceux enregistrés fin 2016.



Source : CGSS, Lafarge.

<sup>1</sup> Source : CGSS.

<sup>2</sup> Service central des risques (SCR), Banque de France.

À fin décembre 2021, la demande de crédits immobiliers s'intensifie. Les encours totaux de crédits immobiliers atteignent les 183 millions d'euros, en progression de 16,3 % sur un an (après +15,9 % en 2020). Dans le détail, les crédits à l'habitat aux particuliers augmentent de 14,9 % et s'établissent à 114,1 millions d'euros, le financement immobilier des entreprises demeure quant à lui dynamique (30,7 millions d'euros en 2021)<sup>1</sup>, avec un encours de crédits en hausse de 21,4 % sur un an (+7,0 % en 2020). Par ailleurs, en 2021, 180 permis de construire ont été déposés à Saint-Martin, dont 135 ont été acceptés (115 en 2020). Le nombre de permis d'aménagement a lui aussi augmenté, avec 8 demandes déposées et 5 accordées (1 permis accordé l'année passée). Toutefois, les acteurs locaux de Saint-Martin soulignent une tendance générale au ralentissement des obtentions de permis de construire, qui perturbe, retarde et gêne le développement immobilier de l'île.

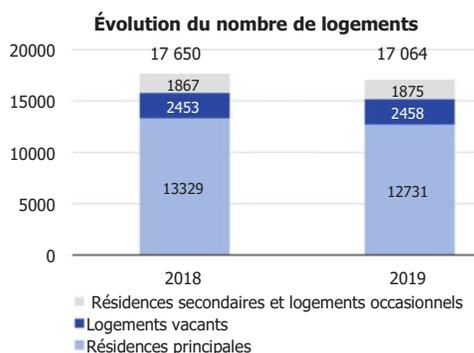
Pour rappel, la Fédération française des assurances (FFA) estime que l'ouragan Irma a causé 970 millions d'euros de dégâts à Saint-Martin, où 16 330 sinistres ont été enregistrés. Les chantiers de reconstruction ont démarré lentement en fin d'année 2017 et se sont accélérés au cours de l'année 2018. Cependant, les entreprises de Sint-Maarten, plus compétitives, captent une partie importante de l'activité de reconstruction.

### 3. Le logement

Lors de la dernière enquête de recensement en 2018, l'Insee dénombre 17 650 logements à Saint-Martin. Les résidences principales constituent 75,5 % de l'ensemble tandis que les résidences secondaires en représentent 9,8 %. Par ailleurs, 13,9 % des logements recensés sont vacants.

#### L'habitat à Saint-Martin

Alors qu'entre 2012 et 2018, le nombre de logements à Saint-Martin augmente de 0,6 % en moyenne par an, celui-ci s'est réduit depuis le passage d'Irma. En effet, entre 2018 et 2019, le nombre total de logements passe de 17 650 unités à 17 064 unités (-3,3 % en un an). Alors que les logements vacants et les résidences secondaires sont affectés à la hausse, le nombre de résidences principales se réduit.



Source : Insee - Recensements de la population 2012, 2018, 2019.

En 2018, trois sociétés assurent la gestion du parc locatif social de Saint-Martin : la Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), la Société immobilière de la Guadeloupe (SIG) et la SIKOA-Société anonyme HLM qui gèrent respectivement 66,6 %, 26,2 % et 7,1 % du parc locatif social. Le parc locatif social comptait de 1 847 logements en 2018.

En 2021, les acteurs économiques saint-martinois constatent une forte augmentation du prix des terrains, principalement localisée autour de l'Anse Marcel et s'étendant vers le sud de l'île, causée par l'arrivée d'investisseurs de Saint-Barthélemy. Par ailleurs, l'année a été marquée par tensions sur le marché immobilier en lien avec les tentatives de spéculation des entreprises saint-martinoise au niveau des prix de marchés.

<sup>1</sup> Données IEDOM (données hors la Banque Postale).

## Section 5

# Le tourisme

### LA FRÉQUENTATION DE L'ÎLE EST ENCORE AFFECTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

La fréquentation touristique de Saint-Martin est, depuis 2020, lourdement affectée par la pandémie de la Covid-19. En effet, après avoir atteint un niveau historiquement bas en 2020, la fréquentation de l'île se réduit de nouveau en 2021 (-7,8 %), les restrictions de déplacement aérien et maritime continuant d'impacter l'arrivée de touristes.

Le nombre de croisiéristes débarqués baisse tant sur la partie néerlandaise que sur la partie française de l'île (respectivement -13,5 % et -13,4 %). Si le nombre de passagers arrivés à l'aéroport de Princess Juliana rebondit de façon spectaculaire (+167,6 %), l'augmentation à Grand Case est plus mesurée (+3,8 %).

En parallèle, depuis le passage de l'ouragan Irma, la reprise du tourisme de plaisance et de séjour reste fortement conditionnée à la reconstruction des infrastructures, qui permettrait de retrouver un niveau d'offre proche de celui observé avant 2017. Dans l'attente de la réalisation des travaux, la plupart des plans d'eau de Saint-Martin sont fermés.

## 1. Aperçu structurel

Le secteur du tourisme constitue le pilier de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités, notamment de services. En 2018, la branche hébergement et restauration est l'un des premiers employeurs de la Collectivité, avec 13,8 % de l'emploi total selon le dernier recensement de la population réalisé par l'Insee. Au 31 décembre 2021, cette branche regroupe 5,3 % des crédits octroyés aux entreprises saint-martinoises par les établissements bancaires<sup>1</sup>.

La clientèle visitant l'île de Saint-Martin est très majoritairement nord-américaine (à 80 % environ) et, dans une moindre mesure, européenne et sud-américaine. Elle y séjourne pour une durée moyenne de 4,4 jours<sup>2</sup>. Alors que la clientèle américaine privilégie le côté français de l'île, la clientèle régionale séjourne principalement à Sint-Maarten. En 2021, en lien avec la crise sanitaire et les restrictions de déplacements internationaux, la part des touristes français séjournant sur l'île augmente, qu'ils soient d'origine métropolitaine, guadeloupéenne ou martiniquaise.

Le développement du secteur a été fortement impacté par les aléas climatiques tels que les cyclones de 1999 et 2000, par les événements du 11 septembre 2001 ainsi que par les différentes crises économiques internationales. Entre 1996 et 2016, la fréquentation touristique de l'île a néanmoins sensiblement progressé (environ +3,5 % en moyenne par an). Elle atteint son plus haut niveau en 2014, avec près de 2,7 millions de visiteurs accueillis, dont 78 % de croisiéristes. Depuis cette date, le nombre d'arrivées de passagers sur l'île s'est réduit avant de chuter en 2017, suite au passage de l'ouragan Irma. Alors qu'en 2019, les arrivées repartaient à la hausse sur les deux parties de l'île, l'année 2020 marque un coup d'arrêt brutal du tourisme à Saint-Martin.

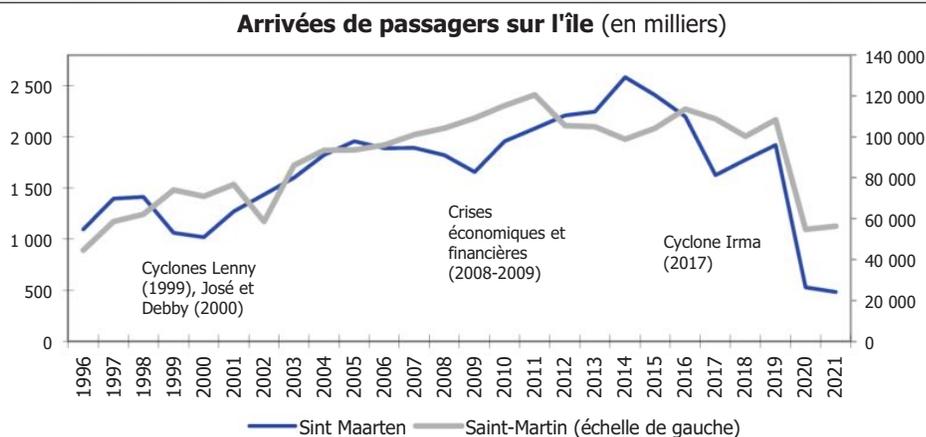
En 2021, la fréquentation de l'île reste encore très marquée par les effets de la crise sanitaire.

<sup>1</sup> Service central des risques (SCR), Banque de France.

<sup>2</sup> Sources AHSM, données à fin 2019.

Par ailleurs, le secteur rencontre un obstacle à l'embauche d'une main-d'œuvre locale. En effet, l'offre locale de formations dans ce domaine est réduite. Dispensées principalement en Guadeloupe, elles sont parfois peu adaptées aux Saint-martinois majoritairement anglophones. Alors que le secteur génère beaucoup d'emplois directs et indirects sur l'île, les interventions des professionnels du tourisme pour la formation des jeunes sont rares. Dès lors, le secteur se caractérise à Saint-Martin par un déficit de compétences locales, formées pour satisfaire une clientèle principalement américaine et très exigeante.

## 2. L'activité du secteur



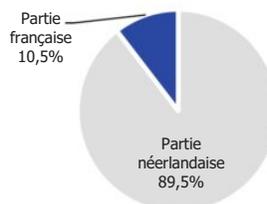
Sources : Aéroports de Grand-Case, port de Marigot, CTO, STAT.

En 2021, la fréquentation globale de l'île chute pour la deuxième année consécutive et ne représente plus que 23,3 % du niveau observé en 2016, avant le passage de l'ouragan Irma. Sur l'année, 537 614 visiteurs ont été accueillis à Saint-Martin (-7,8 % par rapport à 2020 et -71,3 % l'année précédente), dont 481 371 sur la partie néerlandaise (-8,9 % sur un an) et 56 243 sur la partie française (+2,9 %).

Côté français, la fréquentation touristique augmente donc en 2021, mais son niveau reste inférieur de moitié à celui observé avant Irma.

Par ailleurs, la partie française accueille moins de touristes chaque année que la partie néerlandaise, la première ne disposant pas d'infrastructures portuaires ni aéroportuaires adaptées pour un tourisme de masse.

### Répartition des arrivées sur l'île



Sources : Aéroports de Grand-Case, port de Marigot, CTO, STAT

## 3. Les activités de croisière et de plaisance

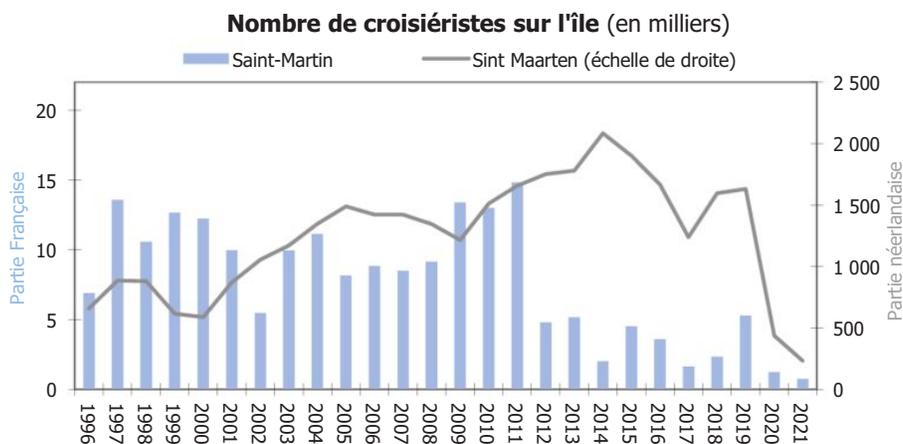
### 3.1 LA CROISIÈRE

En 2021, l'embellie du secteur de la croisière s'estompe encore et la crise de la Covid-19 continue d'impacter l'activité à Saint-Martin. Durant la première moitié de l'année, l'activité de croisière a été stoppée dans la Caraïbe et ce n'est qu'en juin 2021 que le premier paquebot de croisière a accosté à Pointe Noire, en partie néerlandaise. Sur la fin d'année, en dépit de la reprise de l'activité, les restrictions de déplacement ont encore eu un effet dissuasif sur le nombre de croisiéristes arrivés sur l'île.

À Sint Maarten, les arrivées chutent de 46,6 % (-73,3 % en 2020), avec seulement 232 519 croisiéristes accueillis, s'éloignant ainsi sensiblement du niveau observé en 2016 (1 668 863 croisiéristes). La partie néerlandaise disposant du seul port en eau profonde de l'île, à Phillipsburg, elle capte la quasi-totalité de l'activité de croisière (99,6 % de l'activité en 2021). Avant la crise sanitaire, Sint Maarten occupait en 2019 le cinquième rang des destinations dans la Caraïbe, accueillant 5,6 % des croisiéristes de la zone derrière les Bahamas (18,5 %), Cozumel au Mexique (15,6 %), les îles Cayman (6,3 %) et Puerto Rico (6,1 %) ; devançant néanmoins la Jamaïque (5,3 %) et les îles Vierges américaines (4,9 %).

La part des croisiéristes arrivant à Marigot, en partie française, reste donc très marginale. Le port, qui ne dispose pas d'infrastructures autorisant l'accueil de paquebots à fort tirant d'eau, cible donc une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de petite taille (100 à 360 passagers). Par ailleurs, l'activité en partie française est particulièrement dépendante des conditions climatiques, notamment les fortes houles qui rendent la navigation difficile aux abords des quais.

Attirant jusque-là près de 15 000 touristes par an, le port de Marigot enregistre à partir de 2012 une forte baisse de sa fréquentation (-67,7 % sur un an) ; certaines compagnies faisant escale à Marigot ayant changé d'itinéraire, préférant s'orienter vers les pays d'Amérique latine.



Sources : Port de Marigot, CTO.

L'activité rebondit en 2019, enregistrant une forte hausse du nombre de croisiéristes (+126,5). En 2020, 1 221 croisiéristes ont été accueillis au port de Marigot (- 47,7 % par rapport à 2019) et 738 seulement en 2021.

### 3.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin, qui constitue une escale appréciée des navigateurs. L'emplacement géographique privilégié de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguilla et de Saint-Barthélemy, les nombreux points de mouillage et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerces acceptant les dollars américains, usage majoritaire de la langue anglaise, etc.) constituent de véritables atouts.

La capacité d'accueil de plaisanciers est toutefois amputée depuis le passage de l'ouragan Irma. En 2021, la capacité d'accueil totale de l'île n'est plus que de 755 places à quai (1 177 en 2012), dont 475 sont situées à Sint Maarten (8 marinas) et 280 à Saint-Martin (2 marinas)<sup>1</sup>.

La marina Fort Louis à Marigot, inaugurée fin 2002 et opérationnelle depuis 2004, est la plus importante de l'île. Après les travaux de reconstruction et de rénovation post-Irma, les 160 places de la marina sont de nouveau fonctionnelles en 2021. La marina conserve son affluence et bénéficie de l'arrivée des plaisanciers évitant les marinas de la partie néerlandaise, dont les taxes sont plus élevées. Dans le cadre du projet de réaménagement du front de mer de Marigot mené par la Collectivité, la marina a été rénovée en 2020 : l'éclairage public a été remis à neuf et l'ensemble des réparations prioritaires des ouvrages maritimes a été réalisé.

La marina Port la Royale, également située à Marigot, celles de l'anse Marcel et du Captain's Oliver à Oyster Pond, d'une capacité globale de plus de 300 places, ont subi d'importants dégâts durant le passage de l'ouragan Irma. Depuis 2020, à l'anse Marcel, la marina a repris du service et sa capacité a été portée à 120 places en 2021. Côté français, la reconstruction des marinas Port la Royale et Oyster Pond reste bloquée et les plans d'eau fermés. Au total, ce sont près de 220 places à quai qui restent hors service dans la partie française de l'île en 2021.

## 4. Le tourisme de séjour

---

L'hôtellerie reste le principal mode d'hébergement des touristes venant en partie française (entre 60 % et 70 % des arrivées touristiques). D'autres formes d'hébergements existent, telles que les *guest houses* qui se structurent progressivement, notamment avec la mise en place en février 2014 d'un référentiel de classement de ces dernières. À fin 2021, 49 chambres en *guest houses* classés et 51 chambres non classées sont recensées par le Club du tourisme de Saint-Martin<sup>2</sup>. Des villas et des meublés touristiques sont également disponibles. De plus, au nombre de chambres disponibles sur l'île, il faut ajouter les cabines de bateaux.

Selon une étude réalisée par la Collectivité, 137 annonces de location ont été publiées en 2021 sur la plateforme en ligne « AirBnB », pour un total de 361 lits. Ce mode d'hébergement, dont il est difficile de recenser le nombre exact de chambres offertes et de nuitées réservées, se développe très rapidement, au détriment de l'hôtellerie traditionnelle principalement.

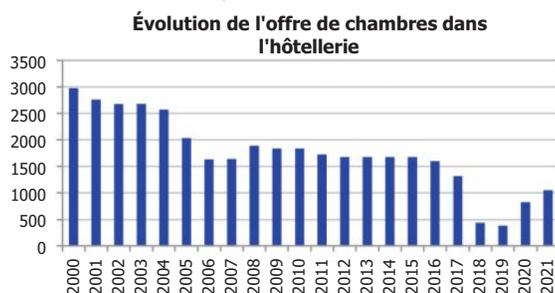
---

<sup>1</sup> Ti'Ponton, L'Annuaire nautique.

<sup>2</sup> En 2020, l'association des hôteliers de Saint-Martin devient le club du tourisme avec l'objectif d'élargir son champ d'action et ses adhérents à l'ensemble des acteurs du tourisme pour un meilleur développement du secteur.

## 4.1 LE PARC HÔTELIER

La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été largement favorisée dans le cadre des dispositifs de défiscalisation. Le nombre de chambres est ainsi passé de 500 avant 1986, à 3 170 dix ans plus tard. Avec les passages des cyclones Lenny (1999) et Debby (2000), puis les évènements du 11 septembre 2001, la fréquentation touristique de l'île a été particulièrement affectée. De nombreux hôtels ont alors fermé ou ont été transformés en meublés de tourisme. L'offre s'est stabilisée à environ 1 600 chambres à partir de 2006, dont 1 200 issues d'hôtels membres de l'Association des hôteliers de Saint-Martin (44,2 % de chambres classées quatre étoiles et 21,7 % classées trois étoiles).



Source : Collectivité de Saint-Martin

Malgré un taux de croissance moyen de l'offre de chambres de 34,2 % par an depuis 2018, le parc hôtelier conserve les stigmates de l'ouragan Irma. Celui-ci n'a retrouvé que 1 056 chambres en 2021, soit 65,9 % de l'existant en 2016. Parmi les chambres ouvertes, 82,2 % sont classées. Après le passage d'Irma, les autres hébergements ont fermé ou entrepris d'importants travaux de reconstruction. En 2021, deux hôtels classés ont rouvert leurs portes, augmentant à eux seuls l'offre de 283 chambres supplémentaires.

## 4.2 LA FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE

Entre 2013 et 2016, l'activité hôtelière à Saint-Martin s'est inscrite en hausse. Les professionnels faisaient alors état de résultats satisfaisants : en 2016 le taux d'occupation des hôtels s'élevait à 60,6 % et le nombre de nuitées vendues à plus de 333 000.

À partir de septembre 2017, la tendance s'est inversée. Les hébergements encore fonctionnels suite au passage de l'ouragan Irma ont été essentiellement commercialisés pour héberger les renforts administratifs et de sureté réquisitionnés sur l'île, la fréquentation touristique ayant été interrompue sur les derniers mois de l'année. À fin 2018, l'Association des hôteliers estimait la fréquentation hôtelière à environ 40 % des niveaux pré-Irma. En 2019, alors que la fréquentation de l'île retrouve des couleurs, l'offre hôtelière restait encore largement diminuée côté français.

## 5. Perspectives

L'évolution encourageante en 2019 (soit après le passage d'Irma et avant le début de la crise sanitaire) de la fréquentation touristique à Saint-Martin confirme l'attrait pour l'île. Elle reste néanmoins pénalisée par la poursuite des travaux de reconstruction de l'aéroport Princess Juliana, principal aéroport de l'île situé en partie néerlandaise, dont la finalisation est primordiale pour redynamiser l'arrivée de touristes.

En outre, la reconstruction des hébergements touristiques côté français, en vue d'un retour à un niveau d'offre au moins similaire à celui qui prévalait avant le passage d'Irma, constitue un facteur essentiel à la progression de l'activité. Cinq ans après le passage de l'Ouragan, 10 friches hôtelières sont encore présentes sur le territoire. Toutefois, parmi les projets en cours, la rénovation du Beach hôtel a réuni en 2021 les financements nécessaires et permettra d'offrir 139 chambres et 17 suites supplémentaires à compter de fin 2023.

## Section 6

# Les transports

### REPRISE LENTE DU TRAFIC MARITIME ET AÉRIEN EN 2021

Alors qu'en 2020, le secteur des transports a lourdement été affecté par la pandémie de Covid-19, en 2021, l'ensemble des restrictions de déplacement aérien et maritime ont continué d'impacter l'arrivée des touristes sur l'île de Saint-Martin : 537 614 visiteurs y ont été accueillis en 2021 contre 2 209 576 visiteurs en 2019 avant la crise sanitaire.

Au port de Marigot, le trafic de passagers inter îles est en net retrait de 95,5 % sur un an et le nombre de croisiéristes débarqués baisse une nouvelle fois de 46,6 %. De même, si le nombre d'escales au port de commerce est en hausse, les marchandises transbordées sont encore en retrait par rapport à 2020 (-7,0 %). Les petits caboteurs arrivant sur l'île moins chargés qu'au départ de celle-ci.

À l'aéroport, le nombre de passagers bondit de 107,9 % sur un an. Toutefois cette forte augmentation est tirée à la hausse par le trafic de l'aéroport Princess Juliana, qui enregistre une explosion du nombre de passagers débarqués de 167,6 % en 2021, alors qu'à Grand Case la progression reste mesurée (+3,5 %).

## 1. Aperçu structurel

Fin 2021, le secteur des transports et de l'entreposage représente 33 %<sup>1</sup> de l'emploi salarié à Saint-Martin. Au 31 décembre 2021, la branche transports et entreposage regroupe 0,25 % des crédits octroyés par les établissements bancaires<sup>2</sup>.

## 2. Les activités portuaires

L'île de Saint-Martin ne dispose plus que de trois ports depuis le passage de l'ouragan Irma : deux en partie française et un en partie néerlandaise. Côté français, le port de Galisbay est dédié au trafic de marchandises et le port de Marigot se consacre au trafic de passagers inter-îles et à l'arrivée de quelques croisiéristes. À Sint Maarten, le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île. La partie française de l'île compte également trois marinas : la marina Fort Louis, celles de Port La Royale à Marigot et de l'Anse Marcel.

### 2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est un établissement public local, créé par délibération du 20 décembre 2007 du Conseil territorial. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay suite au passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait fortement endommagé sa structure. Il traite environ 30 % du trafic de marchandises de l'ensemble de l'île. Depuis 2001, ce port reste l'unique point d'entrée des produits pétroliers pour la partie française.

Par ailleurs, le port de Galisbay bénéficie d'un emplacement stratégique dans la Caraïbe. Situé au nord de l'arc antillais, entre les routes maritimes Nord/Sud et Nord/Ouest, il peut

<sup>1</sup> Source : URSSAF

<sup>2</sup> Service central des risques (SCR), Banque de France.

desservir les îles avoisinantes telles que Saint-Barthélemy, Anguilla, Saba ou Saint-Eustache dont les infrastructures n'autorisent pas l'accueil des navires du trafic domestique caribéen, tels que ceux en provenance de la République dominicaine transportant des fruits et légumes.

En parallèle, le port de Galisbay joue un rôle stratégique en période de crise comme cela a été le cas lors de la pandémie de Covid-19 en 2020 ou après le passage d'Irma en 2017 : il a notamment permis l'accostage de bâtiments militaires pour l'acheminement du matériel sanitaire.

En 2021, le nombre d'escales au port est en hausse (+13,7 % sur un an) pour s'établir à 1 737. Alors que la baisse de 2020 (-15,8 % sur un an), en lien avec la crise sanitaire, traduisait d'un retour à des niveaux précédant le passage d'Irma, en 2021, l'activité semble s'intensifier. Toutefois, si le nombre d'escales est en hausse, le trafic global de marchandises au port de Galisbay est en baisse (-7,0 % sur un an). Dans le détail, 193 765 tonnes de marchandises sont importées (-14,0 %) et 93 345 tonnes de marchandises sont exportées (+12,0 % en glissement annuel). En effet, au port de Galisbay, les petits caboteurs importent peu de marchandises sur l'île alors qu'ils repartent de celle-ci très chargés, en lien avec une demande de marchandises plus faible.



Source : Port de Galisbay.



Source : Port de Galisbay.

Le trafic de marchandises en vrac, qui représente plus de la moitié du trafic total de marchandises (145 952 tonnes traitées en 2021), se réduit de 19,5 % sur un an (soit -45 958 tonnes de moins qu'en 2020).

Globalement, les importateurs de l'île (côtés français et néerlandais) font débarquer leurs marchandises principalement en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde. Environ 70 % des marchandises sont ainsi captés par la partie néerlandaise qui entretient notamment des liaisons internationales directes avec les États-Unis et la France hexagonale.

## 2.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

En lien avec la pandémie de Covid-19, le nombre de passagers ayant transité par le port de Marigot enregistre une chute spectaculaire, pour s'établir à 1 099 en 2021 (2,6 % seulement du niveau de 2019). Traditionnellement, le trafic de passagers est principalement orienté sur les déplacements de proximité. Le trafic inter-îles avec Anguilla et Saint-Barthélemy représente ainsi la quasi-totalité des flux en 2021. L'activité de croisière reste pour sa part encore très mesurée, avec 738 croisiéristes enregistrés, en lien avec l'interdiction pour les paquebots de circuler dans la Caraïbe en 2021.

## 2.2.1 La croisière

### Nombre de croisiéristes (entrées)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Partie française	3 593	1 624	2 336	5 291	1 121	738
Partie néerlandaise	1 668 863	1 237 760	1 597 101	1 631 537	435 525	232 519
<b>Total</b>	<b>1 672 456</b>	<b>1 239 384</b>	<b>1 599 437</b>	<b>1 636 828</b>	<b>436 746</b>	<b>233 257</b>

Sources : Port de Marigot, CTO.

Le nombre de croisiéristes accueillis sur l'ensemble de l'île enregistre une nouvelle baisse en 2021 (-46,6 % après -73,3 % en 2020). La partie néerlandaise, qui concentre l'essentiel du trafic de croisiéristes, affiche un recul de 46,6 % sur un an. Côté français, le nombre de croisiéristes, déjà marginal, diminue de 34,2 % en glissement annuel.

## 2.2.2 Le trafic inter-îles

### Trafic passagers au départ du port de Marigot (entrées + sorties)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Barthélemy	17 139	16 919	33 195	41 644	32 116	1 099
Anguilla	129 841	96 021	85 402	113 633	22 405	1 411
<b>Total</b>	<b>146 980</b>	<b>112 940</b>	<b>118 597</b>	<b>155 277</b>	<b>55 742</b>	<b>2 510</b>

Source : Ports de Marigot.

En 2021, le trafic interîles ressort en net retrait avec une baisse de 95,5 % du nombre de passagers (contre -64,1 % en 2020). Dans le détail, le port enregistre 1 411 passagers sur la liaison avec Anguilla, soit 20 994 passagers de moins qu'en 2020. De même, les échanges avec Saint-Barthélemy diminuent sur l'année (1 099 passagers contre 32 116 en 2020).

## 2.3 PERSPECTIVES

Début 2022, les activités portuaires semblent entamer leur sortie de crise à Saint Martin. En effet, avec l'assouplissement des restrictions sanitaires une reprise du trafic passager s'observe dès les premiers mois de l'année. En janvier 2022, la rotation Saint-Martin/ Anguilla a repris du service 2022 et de nombreuses prévisions d'escales s'annoncent pour la croisière. Concernant les marchandises, les niveaux importés restent très inférieurs à ceux observés après le passage d'Irma, toutefois, les travaux programmés en 2022, notamment à l'aéroport, devraient dynamiser les échanges.

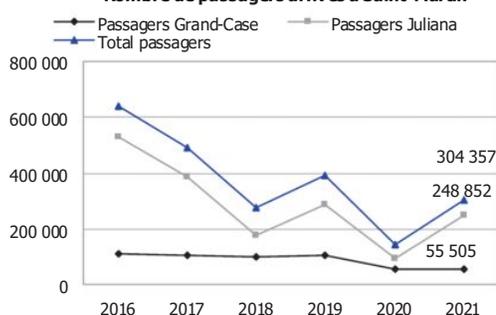
### 3. Les activités aéroportuaires

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, avec une capacité d'accueil d'avions de petites tailles, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, dont les infrastructures permettent d'accueillir des avions gros porteurs.

En 2017, l'activité aéroportuaire de Saint-Martin a lourdement été pénalisée par les contrecoups du passage de l'ouragan Irma. À l'aéroport international Princess Juliana, plusieurs semaines ont été nécessaires avant la reprise très progressive des vols suite à la reconstruction entamée au deuxième trimestre 2018. A contrario, avec peu de dégâts constatés à l'aéroport de Grand-Case, le trafic de passagers a rapidement retrouvé un niveau proche de celui prévalant avant Irma.

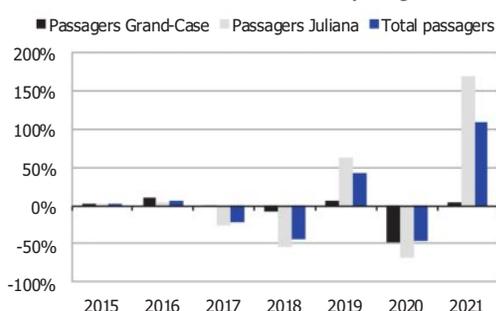
En 2021, l'activité aéroportuaire commence à se relever de la pandémie de Covid-19. En effet, 304 357 visiteurs<sup>1</sup> sont arrivés sur l'île, dont près de 80 % ont atterri en partie néerlandaise. Globalement, le nombre d'arrivées aéroportuaires sur l'île bondit de 107,9 % en un an après une nette baisse en 2020 (-46,8 %). Le trafic à l'aéroport Princess Juliana est multiplié par trois (+167,6 %, soit 248 852 arrivées). En parallèle, le nombre de passagers débarqués à l'aéroport de Grand-Case augmente de 3,8 %, et les niveaux de fréquentation restent encore inférieurs de moitié à ceux observés avant la crise.

Nombre de passagers arrivés à Saint-Martin



Sources: Aéroports de Grand case et de Juliana

Évolution des arrivées de passagers



#### 3.1 L'AÉROPORT DE GRAND-CASE

Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international. Il a été agrandi et rénové en 2004, mais ne rivalise pas en termes de structure et de trafic avec celui de Juliana. Au 1<sup>er</sup> avril 2011, l'exploitation de l'aéroport a été concédée pour une durée de 25 ans à la société SESMA (filiale de SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public. Le 30 décembre 2016, la société Edeis<sup>2</sup> a repris toutes les activités françaises de SNC-Lavalin.

<sup>1</sup> Sources : aéroport de Grand-Case et STAT – Statistic government organisation of Sint Maarten.

<sup>2</sup> Edeis est une société française qui intervient dans les domaines des services de construction, de l'ingénierie, de gestion de sites et des services techniques.

Les compagnies Air Caraïbes et Air Antilles Express réalisent l'essentiel du trafic commercial à l'aéroport de Grand-Case (respectivement 58 % et 31 % des vols). Saint-Barth Commuter assure le reste des dessertes (11 %).

En 2020, le trafic de passagers à l'aéroport de Grand-Case a fortement été impacté par la pandémie de COVID-19 et a diminué de 48,2 % sur un an. En 2021, si la fréquentation à l'aéroport Princess Juliana a bondi, à Grand Case la progression (+3,8 %) est loin de rattraper la baisse de l'an passé. En effet, côté français, l'effet de la crise COVID-19 impacte sur le long terme la fréquentation à l'aéroport. Fin 2021, les chiffres restent inférieurs de 41 % à ceux atteints en 2019. A contrario, en 2018, la fréquentation chutait de 20 %, mais retrouvait déjà en 2019, un niveau proche de celui observé avant le passage de l'ouragan.

### 3.2 L'AÉROPORT PRINCESS JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par de nombreux transporteurs internationaux, notamment d'origine nord-américaine (American Airlines, Continental Airlines et US Airways), sud-américaine (Copa Airlines et Surinam Airways), caribéenne (Winair et Caribbean Airlines) ou européenne (Air France-KLM, Corsair, Air Caraïbes et British Airways).

Son essor est important depuis les années 90, lié au développement touristique de l'île. L'activité est toutefois ponctuellement impactée par le passage de cyclones. En particulier, l'aéroport a subi en septembre 2017 d'importants dégâts causés par l'ouragan Irma.

La reconstruction de l'aéroport de Juliana est programmée en deux phases. La première phase des travaux, initiée en 2018, avait notamment permis la reconstruction du toit de l'aéroport. Fin décembre 2019, le projet de reconstruction du terminal de l'aéroport a été approuvé par la Banque mondiale. Cette deuxième phase des travaux devrait permettre à l'aéroport de retrouver sa capacité d'accueil prévalant avant Irma (2,5 millions de passagers) et renforcer sa résistance aux événements extrêmes. Cependant, le projet subit des retards en raison de la pandémie de COVID-19 : les travaux de la phase 2, essentiels pour dynamiser les visites, sont toujours en cours à fin 2021. Les travaux sont cofinancés par la Banque mondiale (72 millions \$), la Banque européenne d'investissement (57 millions \$), PJIA (21 millions \$) et les compagnies opérantes (7 millions \$).

### 3.3 PERSPECTIVES

En début d'année 2022, l'aéroport de Grand Case anticipe une augmentation sensible (+27 %) de sa fréquentation pour l'année.

Par ailleurs, deux programmes d'investissements pour l'entretien de l'aéroport sont programmés en 2022 ; le resurfaçage des chaussées existantes (entretien et renforcement de la piste, des taxiway et des parkings) et l'assainissement et l'évacuation des eaux des averses.

## Section 7

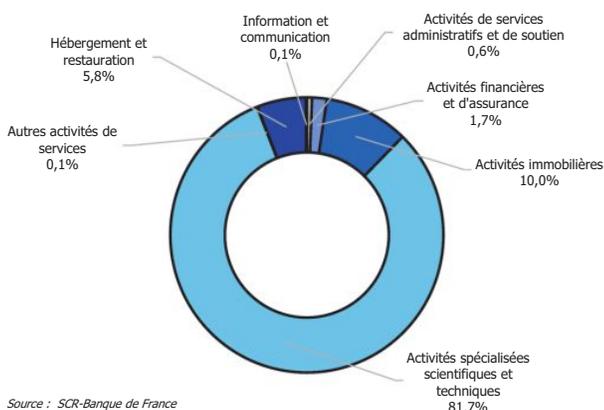
# Les autres services marchands

### UN SECTEUR PRÉPONDÉRANT DANS L'ÉCONOMIE DE SAINT-MARTIN

Les autres services marchands (cf. composition *infra*) représentent plus de 90 % des financements bancaires totaux déclarés au Service Central des Risques<sup>1</sup> (SCR) de la Banque de France en 2021. Leur encours s'établit à 1,2 milliard €, soit une hausse de 3,6 % sur un an. Le financement des autres services marchands sur l'île bénéficie en majeure partie au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (81,7 %).

## 1. Aperçu structurel

Répartition sectorielle des risques dans les autres services marchands en 2021



Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières.

Il concentre 32,9 % de l'emploi salarié privé à Saint-Martin en 2021<sup>2</sup> et se positionne au premier rang des secteurs employeurs sur l'île.

Au 31 décembre 2021, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Martin s'élèvent à 1,2 milliard € et concernent 547 bénéficiaires.

<sup>1</sup> Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

<sup>2</sup> Source : CGSS, hors services non marchands.

Regroupant plus de 80 % des encours des autres services marchands, les activités spécialisées, scientifiques et techniques occupent une place prépondérante et se caractérisent par une forte concentration<sup>1</sup>. Avec un encours de près de 1 milliard € à fin 2021 (+0,8 % sur un an), elles incluent notamment les activités juridiques, comptables, des sièges sociaux, d'architecture, essais et inspections techniques et autres activités vétérinaires.

Les activités immobilières représentent 10 % des encours alloués dans les autres services marchands sur l'année.

Le secteur de l'hébergement-restauration<sup>2</sup> concentre pour sa part 5,8 % des encours de crédits déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands. Avec 21,8 % du total de l'emploi salarié privé de l'île, il se positionne comme le deuxième secteur d'activité pourvoyeur d'emplois salariés privés en 2021<sup>3</sup>. Ce secteur enregistre la plus forte croissance en 2021 (+40,3 % sur un an), en raison de débloquages de financements pour des travaux de rénovation et d'une reprise des projets dans un secteur affaibli par le passage d'Irma et les conséquences de la crise sanitaire.

## 2. L'activité du secteur

---

### Le dynamisme du secteur numérique

Le secteur du numérique a connu des difficultés liées au passage de l'ouragan Irma en 2017 (départs de nombreux clients), à la phase de reconstruction (infrastructures dévastées) et à la pandémie de COVID-19 puis s'est redressé progressivement.

Des travaux de sécurisation physique et d'optimisation des réseaux ont été réalisés afin de reconstruire des infrastructures plus résistantes et résilientes. L'enfouissement constitue une partie de la réponse aux risques climatiques et catastrophes naturelles dans les zones les plus sensibles. Ainsi, le projet « TINTAMARRE<sup>4</sup> », dont les travaux ont débuté en décembre 2021, vise à enfouir 72 km de linéaires sur les segments de distribution et de raccordement commun pour un coût total prévisionnel de 10 millions €. Cet enfouissement des infrastructures génie civil s'inscrit dans le cadre d'un chantier phare à Saint-Martin en lien avec des opérateurs réseau : le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de l'île, avec 100 % des clients raccordables d'ici fin 2023. Au premier semestre 2022, 26 km de linéaires ont été engagés pour 6 millions €, correspondant à près de la moitié des abonnés de l'île.

Les perspectives 2022 laissent planer cependant quelques inquiétudes, liées notamment à l'augmentation significative des coûts du transport, des matériaux et de l'énergie. Des négociations de contrats, des plans d'affaires et des conventions liées aux subventions dans le secteur sont ainsi à prévoir.

---

<sup>1</sup> 99,8% des encours sont portés par 5 bénéficiaires (sur 29 dans le secteur). Hors activités spécialisées, scientifiques et techniques, l'encours du secteur des autres services marchands s'établit à 221,9 M€.

<sup>2</sup> Cf. section sur le tourisme.

<sup>3</sup> Source : CGSS, hors services non marchands.

<sup>4</sup> Projet mené par la SAS Tintamarre créée en septembre 2020 dans le cadre de la loi PINTAT et dont l'actionariat est composé de la Caisse des Dépôts et Consignation (40 %), de la Collectivité de Saint-Martin (40 %) et de Dauphin Telecom (20 %).

## Section 8

# Les services non marchands

### 1. L'éducation

#### LE PROJET ACADÉMIQUE (2020-2023) DÉCLINÉ DANS LES ÎLES DU NORD

Les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin faisant partie intégrante de l'académie de Guadeloupe, le projet académique 2020-2023 s'y applique. Toutefois, si les grandes priorités en matière de politique éducative concordent, les caractéristiques singulières de ces territoires nécessitent de définir des actions qui leur sont propres. Ainsi, la déclinaison du projet académique à Saint-Barthélemy et Saint-Martin (D'PASS) comprend sept plans stratégiques prenant en compte les priorités des territoires : renforcer la maîtrise des fondamentaux, valoriser le multilinguisme, développer l'éducation artistique et culturelle ainsi que les usages du numériques, prévenir et lutter contre l'absentéisme, favoriser l'accès à la formation continue des personnels et renforcer les liens école-famille.

À Saint-Martin, si l'enseignement reste de la compétence de l'État, la Collectivité est dotée depuis 2009 des compétences en matière de formation professionnelle.

En 2021, les dépenses de la Collectivité liées à l'enseignement et à la formation s'établissent à 25,8 millions d'euros, après 24,2 millions d'euros en 2020 (+6,6 % sur un an).

Les infrastructures scolaires ont été sévèrement endommagées par le passage de l'ouragan Irma en septembre 2017 et ont fait l'objet de travaux de réhabilitation importants. En 2021, un budget de 950 000 euros a été mis en place pour la réalisation des travaux prioritaires au sein des écoles. Pour autant, le nombre d'établissements scolaires demeure inférieur à la situation d'avant cyclone.

De même, après une stabilisation en 2019, la baisse du nombre d'élèves accueillis se poursuit en 2021. En effet, ils sont au nombre de 7 113 en 2021 contre 7 271 en 2020, soit une diminution de 2,2 % sur un an.

#### 1.1 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée 2021, la Collectivité compte 19 établissements scolaires publics, dont 14 destinés au premier degré et 5 au second degré, soit autant qu'en 2020, mais 2 de moins qu'à la rentrée 2017 (établissements détruits après le passage du cyclone Irma et non reconstruits depuis). Elle ne dispose pas d'établissement privé sous contrat, mais compte toutefois 14 établissements privés hors contrat.

#### Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2021

<b>Enseignement public</b>	<b>19</b>
<b>1<sup>er</sup> degré</b>	<b>14</b>
Préélémentaire	6
Élémentaire et élémentaire spécialisé	8
<b>2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>5</b>
Collège	3
Lycée	2

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

## Des établissements scolaires en construction

Face à la diminution des installations scolaires, des rotations ont dû être mises en œuvre pour accueillir le personnel et les élèves des établissements détruits.

La construction du collège 900, qui s'élève à 23 millions d'euros, devrait être achevée pour la rentrée de septembre 2023.

Parallèlement, un montant de 14 millions d'euros est destiné à la reconstruction et à l'extension du Collège 600. L'ouverture de la nouvelle structure est envisagée pour le début de l'année 2023.

## 1.2 LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

### Baisse des effectifs du premier et second degré

À la rentrée 2021, les établissements scolaires publics de Saint-Martin ont accueilli 6 250 élèves, soit de 1,6 % de moins qu'en 2020 (6 351 élèves)<sup>1</sup>. Tous les niveaux sont concernés par cette baisse : le préélémentaire affiche -0,7 %, l'élémentaire -1,0 %, le collège -2,6 % et le lycée -2,2 %. Les effectifs du 2<sup>nd</sup> degré sont ceux qui subissent la plus forte réduction (-2,5 %).

Saint-Martin compte ainsi 3 561 élèves dans le premier degré et 2 689 dans le second degré du secteur public.

#### Nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2021

1 <sup>er</sup> degré	2020	2021	Var. 21/20	2 <sup>nd</sup> degré	2020	2021	Var. 21/20
<b>Enseignement public*</b>	<b>3 593</b>	<b>3 561</b>	<b>-0,9%</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>2 758</b>	<b>2 689</b>	<b>-2,5%</b>
Préélémentaire	1 249	1 240	-0,7%	Collège	1 926	1 875	-2,6%
Élémentaire et spécialisé	2 344	2 321	-1,0%	Lycée général et technologique	832	814	-2,2%

\*Y compris adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Par ailleurs, une part significative des élèves de Saint-Martin est scolarisée dans le secteur privé hors contrat. À la rentrée 2021, les effectifs scolaires du privé hors contrat s'établissent à 1 128, dont 744 pour le premier degré et 384 pour le second degré. Ainsi, les 14 établissements privés hors contrat scolarisent près de 15,3 % de la population scolaire.

### L'enseignement bilingue poursuit sa progression

Afin de tenir compte de la forte proportion de la population anglophone, l'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, se poursuit sur l'île. En 2021, ce dispositif a été offert à 508 élèves à Saint-Martin (449 en 2020 et 378 en 2019). Dans le détail, 143 élèves de maternelle, 278 élèves de classes élémentaires et 87 élèves de collège ont bénéficié d'un enseignement bilingue durant l'année scolaire 2021/2022.

<sup>1</sup> Ces données prennent en compte les effectifs des élèves scolarisés dans les établissements publics de la maternelle, élémentaire, collège et lycée général et technologique.

À compter de la rentrée 2022, l'enseignement bilingue sera accessible à tous les niveaux du 1er degré -de la moyenne section au CM2- et concernera environ 620 élèves dans les Îles du Nord, soit 1 élève sur 5 scolarisé dans le secteur public.

## Un taux de retard plus élevé en 6<sup>ème</sup> par rapport à l'académie de Guadeloupe et à l'hexagone

Selon le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il présente au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2021, le taux de retard des élèves de Saint-Martin entrant en 6<sup>ème</sup> s'améliore par rapport à 2020 (12,1 % après 16,5 %). En dépit de cette baisse, il demeure près de deux fois supérieur à celui de l'académie (6,7 %) et près de trois fois à celui de l'hexagone (4,3 %).

## Un « indice de position sociale » inférieur aux niveaux académique et national

L'indice de position sociale<sup>1</sup> de Saint-Martin ayant un enfant entré en classe de 6<sup>ème</sup> en 2021 est de 73,8 à Saint-Martin, soit l'un des plus de bas de France. Il est inférieur de plus de 17 points à l'indice moyen de l'académie (91,1) et de près de 30 points à celui du national (103,7).

## Une part importante d'élèves en zone d'éducation prioritaire

La politique d'**éducation prioritaire** menée par l'État a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Elle se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Deux types de réseaux ont été identifiés : les **REP+** qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les **REP**, plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

L'éducation en zone prioritaire occupe une place prépondérante dans le système éducatif de l'île. En effet, près de 8 écoliers sur 10 et 7 collégiens sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire en 2021. Ces chiffres sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 20,4 % et 21,5 %) et à la moyenne de l'académie, où 28,7 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 28,2 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré sont scolarisés dans ce réseau.

	Saint-Martin	Académie Guadeloupe	France entière*
	<b>REP</b>	<b>REP</b>	<b>REP</b>
Collèges	45,7%	23,7%	14,2%
Ecoles	58,4%	23,2%	12,3%
	<b>REP+</b>	<b>REP+</b>	<b>REP+</b>
Collèges	24,1%	4,5%	7,3%
Ecoles	23,6%	5,5%	8,1%

Source : SENDN pour Saint-Martin-DEPP RRS 2022 pour académie et France

\* Données à la rentrée 2021

<sup>1</sup> L'indice de position sociale permettant d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents.

## Malgré un léger recul, les taux de réussite au baccalauréat restent élevés dans les Îles du Nord

Malgré sa régression en 2021 (-1,5 point par rapport à l'année précédente), le taux de réussite au baccalauréat général et technologique s'établit à un niveau élevé dans les Îles du Nord, soit 97 %. Cette performance est légèrement supérieure au niveau national (96,6 %), mais inférieure à celle observée au niveau de l'académie (97,6 %). En revanche, s'agissant des filières professionnelles, le taux de réussite atteint 74,1 % et se situe en retrait de -12,6 points par rapport aux résultats nationaux (86,7 %) et de -15,1 points à ceux de l'académie (89,2 %).

### L'Éducation financière au bénéfice du public académique

En 2021, dans le cadre de sa mission d'éducateur économique, budgétaire et financier des publics (EDUCFI), l'IEDOM a réalisé plusieurs actions de promotion du dispositif à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. En particulier, près de 200 élèves de 4<sup>ème</sup> ont bénéficié des enseignements et reçu leur diplôme du « Passeport EDUCFI ».

### 1.3 LE CORPS ENSEIGNANT

À la rentrée 2021, le Service de l'Éducation nationale à Saint-Martin demeure stable avec 720 personnes, soit 0,1 % de moins sur un an.

Une baisse de 3,0 % est enregistrée pour le personnel du premier degré (-10 personnes) tandis que celui du second degré augmente de 3,7 % (+10 personnes). Globalement, ces variations contribuent à la stabilité des effectifs enseignants, car le nombre de personnes reste identique entre les deux années (604 personnes).

Le reste du personnel scolaire enregistre, pour sa part, 1 agent de moins, passant d'un effectif de 117 à 116 salariés (-0,9 %).

#### Personnel affecté à la rentrée 2021

Assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire et personnel de surveillance	63
IATOSS*	29
Personnel 1 <sup>er</sup> degré	279
Personnel 2 <sup>d</sup> degré	325
Personnel de direction et d'inspection	11
Personnel d'éducation et d'orientation	13
<b>Ensemble</b>	<b>720</b>

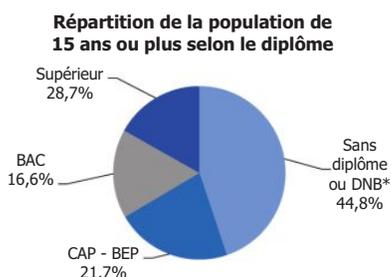
\*IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers sociaux et de santé.

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

### 1.4. LE NIVEAU DE FORMATION

En 2019, près de la moitié (44,8 %) de la population saint-martinoise non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, ne détient aucun diplôme ou est, au plus, titulaire du brevet des collèges. Cette proportion se rapproche de celle observée en Guadeloupe (40,1 %) alors qu'elle n'est que de 26,9 % en France métropolitaine.

La population titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur représente 16,6 % des plus de 15 ans, contre 21,6 % à la Guadeloupe et 30,9 % en France métropolitaine.



\*Diplôme national du brevet  
Source : Insee, RP 2019 exploitation principale.

## 1.4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de ses missions d'appui aux entreprises et au territoire, la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) œuvre également pour la formation professionnelle et l'apprentissage. La Chambre consulaire a notamment poursuivi l'organisation des formations obligatoires à destination des entreprises, à savoir les formations « Permis d'exploitation », « Hygiène alimentaire » et « Entreprendre ». En 2016, la CCISM et le Groupement d'établissements (GRETA) de Saint-Martin ont mis en place un CAP poissonnier permettant la formation de 12 stagiaires.

La Collectivité territoriale de Saint-Martin a élaboré un Programme Territorial de la Formation Professionnelle (PTFP) pour la période 2019-2020. Cofinancé par la Collectivité et le Fonds social européen (FSE), celui-ci proposait une série de formations professionnelles dans différents secteurs, dont le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration, l'animation socioculturelle et la remise à niveau.

Au mois d'octobre 2021, le dispositif « OF COMPETENCE », programme de formation gratuit soutenu par la Collectivité et l'État, a été présenté à l'ensemble des organismes de formation de l'île. Visant également les salariés sur une période d'un an, l'objectif est d'accompagner les centres de formation et leur montée en compétence en faveur des bénéficiaires de la formation professionnelle tout au long de la vie. Financé dans le cadre du Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences (PUIC) 2019-2022 à hauteur de 200 000 € et mandaté par l'opérateur de compétences AKTO, il a débuté le 6 décembre 2021 par le module d'accompagnement à l'obtention de la certification QUALIOP1<sup>1</sup>.

Par ailleurs, en décembre 2021, la Collectivité a renouvelé la convention (Objectif 100) avec le Régiment du service militaire adapté (RSMA) de Guadeloupe, par laquelle 100 places sont réservées aux jeunes saint-martinois pour intégrer l'offre de formations qualifiantes du RSMA.

Depuis 2016, la collecte autonome de la taxe d'apprentissage auprès des entreprises de Saint-Martin est réalisée. En 2020, elle a permis de collecter 169,8 k€ contre 161 k€ en 2019, soit +5,5 % sur un an.

## 2. La santé

---

L'île de Saint-Martin possède un Centre Hospitalier général en partie française ainsi qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

### 2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ<sup>2</sup>

À mi-juin 2022, 23 médecins libéraux, 61 infirmiers diplômés d'État libéral (IDEL), 20 chirurgiens et 36 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île de Saint-Martin.

### 2.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Hôpital de premiers secours, le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming de Saint-Martin possède un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

---

<sup>1</sup> La certification QUALIOP1 est une certification qualité attribuée aux organismes proposant des actions de formation, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>2</sup> Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

En 2021, l'établissement compte 92 lits qui se décomposent de la façon suivante : 17 lits pour le service de chirurgie et 6 en ambulatoire, 14 pour le service de maternité, 16 pour le service de médecine plus 8 lits d'hôpital de jour, 6 pour le service de pédiatrie, et 6 pour le service de néonatalogie dont 2 berceaux de soins intensifs de néonatalogie (plus 2 lits d'accompagnants). Il assure également une activité de psychiatrie avec 12 lits d'hospitalisation et 2 Centres Médico-Psychologique (1 pour adultes et 1 pour enfants). Le service de maternité est labellisé au niveau 2B<sup>1</sup> pour prendre en compte l'isolement et l'éloignement.

Suite à la crise sanitaire, un « plan blanc » a été mis en œuvre au sein du Centre hospitalier, avec l'ouverture d'une unité « covid » dotée de 24 lits. Suite à l'accélération du rythme des admissions à la mi-mai 2021, 8 nouveaux lits, récupérés dans des services de médecine générale et de pédiatrie, ont été ajoutés.

Par ailleurs, depuis le 22 novembre 2021, la structure a ouvert une Unité de Reconstitution Centralisée des Cytotoxiques (URCC). Grâce à cette « salle blanche », les patients des Îles du Nord atteints de pathologie néoplasique, peuvent bénéficier d'un traitement de chimiothérapie ou autre traitement à visée cytotoxique. Les traitements sont alors accessibles sur place. Avant l'agrément de l'établissement aux soins en oncologie et l'ouverture de ce service, les patients des Îles du Nord devaient se rendre en Guadeloupe pour suivre leur traitement, entraînant un certain nombre de renoncements aux soins.

Cependant, certaines spécialités telles que l'urologie, la cardiopédiatrie ou encore la chirurgie infantile, la neurochirurgie ne sont pas disponibles localement. Les habitants sont donc contraints de quitter l'île afin d'effectuer les soins complexes correspondants ; cependant l'établissement permet, par convention avec les établissements de Guadeloupe, la venue à Saint-Martin de ces spécialistes pour des consultations avancées. Ceux-ci décident ainsi soit la poursuite d'un traitement sur place soit l'hospitalisation dans leurs services en Guadeloupe.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées, par avion privé, depuis Saint-Martin vers la Guadeloupe. Le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming y consacre chaque année une somme de 2,5 millions d'euros<sup>2</sup>.

En parallèle, les relations dans le domaine médical entre la partie française et la partie hollandaise sont restreintes. Néanmoins, des malades en provenance de Sint-Maarten peuvent être pris en charge à Saint-Martin, moyennant le paiement des soins dispensés.

## **L'accueil des personnes âgées**

Au sein du territoire, l'EHPAD Bethany Home offre initialement une capacité d'accueil de 40 places. Néanmoins, depuis le passage de l'ouragan Irma au cours duquel le bâtiment a été endommagé, seules 28 places sont disponibles. Des travaux de remise en état sont en cours (représentant un coût de 650 000 euros), en attendant une reconstruction complète.

## **L'accès aux Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Le SSIAD Claire Arrondell de Saint-Martin, dont l'organisme gestionnaire est l'EHPAD Bethany Home, sont destinés aux :

- personnes âgées de 60 ans et plus ayant des droits ouverts dans une caisse de maladie,

---

<sup>1</sup> Une maternité de niveau 2B est une maternité possédant un service obstétrique et de néonatalogie ainsi que des lits de soins intensifs dédiés à la prise en charge de pathologies plus lourdes.

<sup>2</sup> Source : Schéma Régional de Santé (2018-2023), Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

- personnes de moins de 60 ans atteintes de handicaps ou maladies invalidantes et incurables, sous réserve de l'accord du médecin-conseil de la caisse primaire d'assurance maladie.

Il est également spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes de certaines pathologies comme le cancer ou le sida, et dans l'accompagnement de personnes en fin de vie. En parallèle, depuis 2009, des "Équipes Spécialisées Alzheimer" prennent en charge les personnes atteintes de la pathologie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

### 2.3 PERSPECTIVES

#### **La mise en application du Schéma Régional de Santé (SRS) retardée par la crise sanitaire**

Défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé, le Schéma Régional de Santé (SRS) a vocation à promouvoir le secteur de la santé au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il constitue ainsi la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'Agence régionale de Santé (ARS) pour la période 2018-2023 et vise à répondre aux sept orientations stratégiques et aux grands objectifs définis dans le Cadre d'Orientations Stratégiques (COS). Depuis 2018, suite au passage de l'ouragan Irma fin 2017, l'objectif 6 de l'orientation numéro 3 (à savoir la reconstruction de l'offre de santé à Saint-Martin et Saint-Barthélemy) est devenu l'une des principales priorités pour les Îles du Nord.

#### **Construction d'une nouvelle clinique au sein de l'île**

Fruit d'un investissement de 15 millions d'euros, la clinique Wataki du groupe Manioukani permettra fin 2023 aux Saint-Martinois d'effectuer des soins de suites et de réadaptation (sociale, scolaire ou professionnelle) et prendra en charge les affections psycho-traumatiques tout en développant la télémédecine. Elle mettra à disposition 30 lits dans une unité d'hospitalisation complète et 20 lits dans une unité d'hospitalisation de jour. Ce projet a également vocation à renforcer l'attractivité de Saint-Martin, créer des emplois directs et indirects, et générer de l'activité dans le secteur du bâtiment. En cours de construction depuis février 2022, la clinique devrait ouvrir ses portes au cours du second semestre 2023.

#### **Extension future du Centre Hospitalier Louis Constant Fleming**

Afin d'assurer une meilleure prise en charge de ses patients, le Centre hospitalier Louis-Constant Fleming a programmé les investissements suivants :

- L'augmentation de la capacité d'accueil de 92 à 106 lits et places, soit une hausse de 15,2 % ;
- La création de lits en soins critiques afin de limiter les EVASAN ;
- Le regroupement de l'ensemble du plateau médico-technique d'imagerie et de biologie médicale, en partenariat avec les acteurs libéraux du territoire.

#### **Appel à projets pour la création d'un Institut médico-éducatif (IME) et d'une Maison d'accueil spécialisée (MAS)**

Afin de pallier le déficit de l'offre médico-sociale dans les Îles du Nord, l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy lance un appel à projets en 2022 pour créer un IME et une MAS. Ces structures devraient avoir une capacité minimale de respectivement 42 et 43 places. Destinés à l'accueil des personnes en situation de handicaps, l'IME s'adresse aux patients âgés de 6 à 20 ans, et la MAS aux adultes.

## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière



*Vue d'Oyster Pond © Thierry BELTRAND*

*Vue de l'île de Saint-Barthélemy (distante de seulement 30 km) depuis le quartier d'Oyster-Pond à Saint-Martin. Ce lieu-dit de la partie française de l'île est accolé à la frontière littorale avec la partie néerlandaise.*

## Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Martin.

Le champ des établissements retenu est celui des établissements de crédit installés localement (ECIL). Les ECIL correspondent aux établissements bancaires ayant un guichet à Saint-Martin et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

Il convient de noter que certains établissements de crédit de la place bancaire ne respectent pas la « géographisation »<sup>1</sup> de leurs déclarations réglementaires. Ceci implique certains retraitements spécifiques dans le rapport annuel IEDOM. Depuis juin 2011, La Banque Postale ne déclare plus d'encours individualisés pour les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Par conséquent, certaines données présentées dans ce chapitre n'intègrent pas cet établissement de crédit.

De même, la production de statistiques relatives à la situation financière des établissements bancaires, présentée par exemple dans le Rapport annuel de la Guadeloupe, découle d'une approche particulière. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'hexagone et mutualisent leurs activités de back-office hors du département. Dès lors, les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats<sup>2</sup> est ainsi uniquement possible à partir d'un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les données sont sériées géographiquement et représentatives. Cette analyse ne peut donc pas être effectuée pour les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédits distribués par les établissements bancaires implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet une analyse sectorielle pertinente des encours de crédits aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements bancaires appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux ménages.

---

<sup>1</sup> « Géographiser » dans le sens d'effectuer des déclarations réglementaires SURFI distinctes pour chaque géographie : Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy.

<sup>2</sup> Cf. Rapport annuel économique et financier de la Guadeloupe.

# Section 1

## Aperçu général

---

En 2021, l'activité bancaire à Saint-Martin est portée par 5 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 9 agences bancaires et 22 guichets automatiques.

Concernant les parts de marché (hors La Banque Postale) au 31 décembre 2021, deux établissements se partagent 65,6 % des dépôts et 59,2 % des crédits. Cette répartition est relativement stable sur les 5 dernières années.

Le nombre de comptes bancaires<sup>1</sup> gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 36 759 au 31 décembre 2021. Il progresse de 4,3 % sur un an.

À fin 2021, l'encours de crédit progresse de 15,9 % sur un an, toujours tiré par les Prêts garantis par l'État (PGE). À Saint-Martin, 38,2 millions d'euros de PGE ont été accordés à 354 entreprises, ce qui correspond à environ 6,6 % du PIB saint-martinois.

Les actifs financiers sont quant à eux mieux orientés qu'en 2020 (+8,9 % sur un an après -1,1 %), portés notamment par le dynamisme des dépôts à vue des entreprises (+18,5 % sur l'année).

---

<sup>1</sup> Hors La Banque Postale.

## Section 2

# Structure du système bancaire et financier

## 1. Organisation du système bancaire

### 1.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En 2021, Saint-Martin compte cinq établissements de crédit répartis en deux réseaux :

- Deux banques affiliées à l'Association française des banques (AFB)
- Trois banques mutualistes

#### Liste des établissements de crédit locaux en 2021

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse siège	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectifs
<b>Les banques AFB</b>					
Le Crédit Lyonnais (LCL)	2 038	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	1	15
La Banque Postale	6 585	Centre de Bergevin Rue Euvremont Gène 97 110 Pointe-à-Pitre	La Poste	3	57
<b>Les banques mutualistes ou coopératives</b>					
BRED – Banque Populaire	1 496	Bd Marquisat de Houelbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	2	5
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	1 100	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	2	12
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2	Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	1	17
<b>Total</b>		<b>5 établissements installés localement</b>		<b>9</b>	<b>106</b>

Source : IEDOM

#### Un acteur associatif au service du développement économique local

Parallèlement à l'activité du secteur bancaire classique, l'association loi 1901 « Initiative Saint-Martin Active », créée en décembre 2001, soutient financièrement le développement des initiatives économiques locales en facilitant la création, la reprise ou le développement d'une entreprise (TPE-PME) ou d'une structure d'utilité sociale ou solidaire, sur la Collectivité de Saint-Martin. En 2003, la plateforme s'est ralliée au mouvement national Initiative France - premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France. En 2014, l'association intègre le réseau national de financeurs solidaires au service de l'emploi, France Active. Sa mission est d'aider les entrepreneurs en leur donnant un appui dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée.

En 2021, 274 dossiers ont été accueillis par l'association, 63 ont été instruits et présentés en comité d'agrément et 28 ont bénéficié d'un financement (contre 36 dossiers en 2020). Parmi les 28 entrepreneurs dont les projets ont un financement engagé, 32 % sont des femmes, 43 % sont des demandeurs d'emploi, 29 % sont des jeunes de moins de 30 ans et 36 % sont des seniors de plus de 45 ans. L'association finance dans 83 % des cas une création d'entreprise.

## Les établissements de crédit implantés à Sint-Maarten

En partie hollandaise, le secteur bancaire comprend les établissements de crédit suivants<sup>1</sup> : Banco di Caribe, Orco Bank, The Windward Islands Bank Ltd., RBC Royal Bank, FirstCaribbean International Bank Limited et Island Finance. L'ensemble de ces établissements est placé sous l'autorité de la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten.

## 2. La densité du système bancaire

### 2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

En 2021, le nombre de guichets bancaires est stable. Depuis 2019, le réseau d'agences tend à diminuer dans un contexte de rationalisation des coûts. Le niveau d'équipement de la Collectivité s'établit désormais à un guichet pour 3 785 habitants. La densité bancaire demeure ainsi nettement inférieure à celle de Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 266 habitants), de la Guadeloupe (un guichet pour 2 744 habitants) et de la France entière (un guichet pour 2 112<sup>2</sup> habitants).

#### Nombre de guichets permanents

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Nb d'habitants par guichet bancaire	2 546	2 538	3 221	3 926	3 785

Source : IEDOM.

Le parc d'automates bancaires implantés dans la Collectivité est en revanche en hausse (+3 unités par rapport à 2020) et le niveau d'équipement s'améliore (un DAB-GAB pour 1 548 habitants contre un pour 1 860 un an plus tôt). Pour autant, Saint-Martin reste encore moins bien équipée que la Guadeloupe, qui compte un automate pour 1 175 habitants, et la France entière (un automate pour 1 397<sup>1</sup> habitants).

#### Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
Nb d'habitants par guichet automatique	2 227	1 777	1 687	1 860	1 548

Source : IEDOM.

<sup>1</sup> Source : « Centrale Bank Van Curaçao en Sint Maarten ».

<sup>2</sup> Donnée 2020 pour la France entière.

## 2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES<sup>1</sup>

Le nombre de comptes bancaires à Saint-Martin continue d'augmenter en 2021 (+4,3 % soit +1 522 comptes sur un an après +1,6 % en 2020) pour s'établir à 36 759.

Le dynamisme des ouvertures de comptes est principalement porté par les dépôts à vue (+5,2 %). Par habitant, le nombre de comptes ordinaires est en hausse (0,60 contre 0,55 en 2020).

On observe par ailleurs une croissance de 3,9 % des comptes sur livret, en dépit de la faiblesse de leurs rendements. Les livrets ordinaires concentrent 39,2 % des comptes sur livret et les livrets A et bleus 36,3 %. Dans un contexte marqué par la crise sanitaire avec une consommation en berne et une épargne renforcée, le nombre de comptes d'épargne par habitant continue de progresser (0,48 contre 0,45 en 2020 et 0,44 en 2019).

En revanche, le nombre de comptes d'épargne-logement demeure sur une tendance baissière pour la sixième année consécutive.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle \*

Nature des comptes	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
<b>Dépôts à vue</b>	<b>18 825</b>	<b>19 422</b>	<b>19 033</b>	<b>19 512</b>	<b>20 519</b>	<b>5,2%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>533</b>	<b>448</b>	<b>422</b>	<b>345</b>	<b>426</b>	<b>23,5%</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>12 069</b>	<b>12 210</b>	<b>12 489</b>	<b>12 634</b>	<b>13 129</b>	<b>3,9%</b>
Livrets A et Bleu	4 214	4 342	4 468	4 554	4 767	4,7%
Livrets ordinaires	4 597	4 747	4 953	4 959	5 151	3,9%
Livrets Jeunes	897	783	704	685	656	-4,2%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	36	29	22	21	11	-47,6%
Livrets de développement durable (LDD)	2 325	2 309	2 342	2 415	2 544	5,3%
<b>Autres comptes à régime spécial</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>-60,0%</b>
<b>Épargne-logement</b>	<b>2 767</b>	<b>2 742</b>	<b>2 723</b>	<b>2 706</b>	<b>2 663</b>	<b>-1,6%</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	743	770	743	711	694	-2,4%
Plans d'épargne-logement (PEL)	2 024	1 972	1 980	1 995	1 969	-1,3%
<b>Plan d'épargne populaire (PEP)</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>34 219</b>	<b>34 845</b>	<b>34 691</b>	<b>35 237</b>	<b>36 759</b>	<b>4,3%</b>
Nombre de comptes ordinaires par habitant**	0,53	0,55	0,54	0,55	0,60	
Nombre de comptes d'épargne par habitant**	0,43	0,43	0,44	0,45	0,48	

\* Données hors La Banque Postale.

Source : IEDOM.

À fin 2021, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) à Saint-Martin s'élève à 14 564 €, soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2020. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation de l'encours moyen des dépôts à vue : une épargne de précaution a manifestement été constituée, tant par les ménages que les entreprises, afin de faire face aux répercussions de la crise.

<sup>1</sup> Les données sont hors La Banque Postale.

**Solde moyen des comptes bancaires (en €)\***

En euros	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
<b>Dépôts à vue</b>	<b>16 077</b>	<b>23 443</b>	<b>19 946</b>	<b>19 365</b>	<b>20 602</b>	<b>6,4%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>76 465</b>	<b>84 281</b>	<b>78 653</b>	<b>81 888</b>	<b>59 029</b>	<b>-27,9%</b>
<b>Comptes sur livret</b>	<b>4 024</b>	<b>4 952</b>	<b>4 883</b>	<b>5 037</b>	<b>4 958</b>	<b>-1,6%</b>
Livrets A et Bleu	3 164	3 393	3 290	3 468	3 424	-1,3%
Livrets ordinaires	6 388	9 227	8 086	8 345	8 167	-2,1%
Livrets Jeunes	461	494	488	511	515	0,8%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	4 428	4 431	5 170	4 942	5 944	20,3%
Livrets de développement durable (LDD)	2 280	3 083	2 982	2 964	2 474	-16,5%
<b>Autres comptes à régime spécial</b>	<b>9 389</b>	<b>8 886</b>	<b>30 084</b>	<b>5 275</b>	<b>13 958</b>	<b>164,6%</b>
<b>Épargne-logement</b>	<b>6 580</b>	<b>7 262</b>	<b>7 560</b>	<b>8 035</b>	<b>8 284</b>	<b>3,1%</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 065	3 233	3 285	3 585	3 665	2,2%
Plans d'épargne-logement (PEL)	7 870	8 835	9 165	9 621	9 912	3,0%
<b>Total</b>	<b>11 998</b>	<b>16 181</b>	<b>14 260</b>	<b>13 957</b>	<b>14 564</b>	<b>4,4%</b>

\* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM

## L'INCLUSION BANCAIRE

L'inclusion bancaire permet aux personnes en situation de fragilité financière d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Cette démarche contribue au processus d'insertion dans la vie économique et sociale. Les pouvoirs publics ont mis en place des outils spécifiques s'adressant aux personnes financièrement fragiles parmi lesquels le droit au compte, l'offre spécifique et le plafonnement des frais bancaires.

Ainsi, tout comme les personnes morales, les particuliers résidant en France s'étant vus refuser l'ouverture d'un compte de dépôt peuvent bénéficier de la procédure dite du « **droit au compte** » qui consiste à demander à la Banque de France ou aux Instituts d'Émission (IEDOM et IEOM) la désignation d'un établissement de crédit qui sera tenu de leur ouvrir un compte bancaire.

Les clients en situation de fragilité financière peuvent également bénéficier de la part de leur banque d'une « **offre spécifique** » prévue par le législateur (article L312-1-3 du Code monétaire et financier). Cette offre, réservée aux personnes physiques agissant pour des besoins non professionnels, ne doit pas coûter plus de 3 euros par mois. Elle consiste en un ensemble de produits et services destinés à aider les populations fragiles, à leur permettre de maîtriser leur budget et à limiter les frais en cas d'incident. Récemment, la profession bancaire, incitée par le Gouvernement, s'est engagée à promouvoir davantage l'offre spécifique et à réduire les frais imputés aux clients fragiles, y compris ceux n'ayant pas souhaité souscrire à cette offre.

L'inclusion bancaire est également favorisée par la mise en œuvre d'une **stratégie nationale d'éducation financière du public**, qui doit renforcer les connaissances économiques, budgétaires et financières nécessaires à chacun pour gérer compte bancaire, budget, épargne et crédits. Depuis 2016, la Banque de France, et par délégation, l'IEDOM dans les Outre-mer, ont pour mission de décliner la stratégie nationale d'éducation financière auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire. Le dispositif est également déployé par l'IEOM dans les collectivités du Pacifique.

Le **microcrédit** a aussi pour objet de servir l'insertion, aussi bien économique que sociale, des personnes en situation d'exclusion bancaire n'ayant pas accès au crédit en raison de revenus trop faibles ou d'une situation professionnelle précaire (emplois de l'économie informelle, demandeurs d'emploi, etc.). On distingue le microcrédit professionnel, conçu à la fin des années 1980 comme un appui à l'insertion professionnelle à destination des particuliers souhaitant travailler pour leur propre compte, et le microcrédit personnel. Ce dernier concourt à favoriser depuis 2005 l'accès à des moyens de paiements ainsi que l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment par l'emploi (accès ou maintien dans l'emploi). Les acteurs du microcrédit sont nombreux : pouvoirs publics (Union européenne, État, Collectivités territoriales), établissements financiers détenus par l'État (Caisse des dépôts et consignations, Bpifrance et Agence Française de Développement), institutions de microfinance (Adie et CreaSol), associations d'utilité publique (France active, Initiative France, BGE, etc.) et banques commerciales de manière indirecte (dans le cadre du soutien aux institutions de microfinance).

Dans le cadre du **dispositif de correspondant TPE** déployé dans les DCOM depuis février 2017, des conventions de partenariats ont été conclues entre les Instituts d'émission et l'ADIE à La Réunion, en Martinique et en Guyane afin d'améliorer l'orientation des chefs d'entreprises, soutenir les TPE dans leur développement et assurer un accompagnement dans la prévention des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Outre l'action publique, des initiatives privées permettent de renforcer l'inclusion bancaire dans les Outre-mer. Ainsi, en Polynésie française, les établissements bancaires et le Groupe OPT se sont récemment dotés d'une « Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement ». Celle-ci a pour objectifs de i) promouvoir le droit au compte, ii) renforcer l'accès des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels aux services bancaires, iii) mieux prévenir le surendettement.

La mesure et la promotion de l'inclusion bancaire sont effectuées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs concernés (organismes publics, associations et banques). Il établit un rapport annuel<sup>1</sup> qui comporte notamment une analyse des indicateurs d'inclusion bancaire et de leur évolution, une évaluation des pratiques des établissements de crédit ainsi que les préconisations éventuelles de l'observatoire afin d'améliorer l'inclusion bancaire. En 2019, les trois collectivités françaises du Pacifique ont, pour la première fois, intégré le périmètre d'enquête de l'OIB. Cette collecte, rendue possible par l'arrêté du 15 octobre 2019<sup>2</sup>, permettra de disposer – dès 2020 – d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'inclusion bancaire dans ces territoires.

---

<sup>1</sup> Le rapport est disponible ici : <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-annuel-de-lobservatoire-de-linclusion-bancaire?year=2019>.

<sup>2</sup> L'arrêté du 15 octobre 2019 porte extension de l'arrêté du 9 mars 2016, pris en application de l'article R. 312-13 du code monétaire et financier. Il précise les informations nécessaires à l'exercice des missions de l'OIB sur l'accès aux services bancaires des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, sur l'usage que ces personnes font de ces services bancaires et sur les initiatives des établissements de crédit en la matière.

## Section 3

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

---

## 1. Les taux d'intérêt

---

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

*Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2021.*

#### **La politique monétaire a soutenu l'économie en 2021**

L'Eurosystème a poursuivi son action monétaire en 2021, tout d'abord par ses programmes d'achats de titres. 20 milliards d'euros d'achats nets de titres par mois ont été effectués dans le cadre du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme – APP). Le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme – PEPP), initié en 2020, s'est poursuivi, dans le respect d'une enveloppe plafonnée à 1 850 milliards d'euros. En 2021, les achats nets au titre du PEPP ont été de 70 milliards d'euros par mois et ont fluctué d'un mois sur l'autre afin de préserver des conditions de financement favorables dans l'économie de la zone euro. La Banque de France est chargée de la grande majorité des achats de titres français.

Les opérations de crédit ciblées de refinancement de l'économie (targeted longer term operations – TLTRO) se sont également poursuivies : quatre opérations ont eu lieu en 2021, auxquelles ont participé les banques européennes. Leurs conditions resteront très attractives jusqu'en juin 2022, avec un taux d'intérêt pouvant descendre jusqu'à -1 % en cas d'atteinte des cibles de volume de crédit. La Banque de France conduit ces opérations avec les banques françaises éligibles, qui ont eu largement recours au dispositif.

Les indications sur les évolutions à venir des taux directeurs ont été mises en conformité avec les conclusions de la revue de la stratégie monétaire. Le Conseil des gouverneurs a ainsi annoncé en 2021, à l'appui de son objectif d'inflation symétrique de 2 %, que les taux d'intérêt directeurs resteraient à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation atteignent 2 % – bien avant la fin de son horizon de projection et durablement sur le reste de l'horizon de projection –, et qu'il jugeait les progrès effectifs de l'inflation sous-jacente suffisants pour être compatibles avec une stabilisation de l'inflation à 2 % à moyen terme. Cela peut donner lieu à une période transitoire pendant laquelle l'inflation serait modérément supérieure à l'objectif.

#### **Les conditions de financement sont restées favorables tout au long de 2021**

L'année 2020 avait été marquée par une forte progression du crédit aux entreprises, favorisé par les mesures de soutien à l'économie. La croissance des prêts dans la zone euro s'est normalisée en 2021. Le crédit reste toutefois dynamique en France (+3,6 % en glissement annuel à fin décembre) et, sur deux ans, sa croissance atteint +16,9 %. Les taux d'intérêt des prêts aux entreprises se sont maintenus à un niveau historiquement bas (1,27 % en moyenne en France), facilitant l'accès au crédit.

Le recours à l'endettement par les entreprises, sous forme de crédits et de titres de dette émis sur les marchés, s'est nettement modéré en 2021 en France (+52 milliards d'euros, après +220 milliards en 2020). Beaucoup d'entreprises, dont une majorité de petites et moyennes entreprises (PME), ont peu dépensé les fonds empruntés. Elles accumulent ainsi des dépôts (+38 milliards d'euros de dépôts supplémentaires en 2021, après +172 milliards en 2020). L'encours de dette nette (dette brute moins trésorerie sous forme de dépôts et d'OPC monétaires) est globalement stable. Ce résultat se retrouve dans les bilans à un niveau plus détaillé, et les défaillances sont restées faibles en 2021.

De même, les ménages ont augmenté leur épargne financière durant la pandémie. La Banque de France estime qu'un surplus d'épargne d'environ 170 milliards s'est constitué entre le premier trimestre 2020 et le troisième trimestre 2021. Bien qu'il ait continué d'augmenter en 2021, ce surplus d'épargne s'accumule de moins en moins vite.

### **Nos outils de politique monétaire sont efficaces**

En garantissant des conditions de financement favorables à l'économie en 2020 et en 2021, la politique monétaire a permis d'éviter un choc déflationniste. L'Eurosystème estime que les mesures exceptionnelles de politique monétaire prises en 2020 et poursuivies en 2021 devraient avoir un effet cumulé de l'ordre de 1,2 point de pourcentage sur les prix à la consommation et de 1,8 point sur le PIB pour la période 2020-2023, permettant de préserver de 2 à 3 millions d'emplois en zone euro.

### **Quelle sortie des dispositifs anti crise ?**

La BCE a annoncé en décembre 2021 une extinction des mesures exceptionnelles initiées en 2020. Les achats nets d'actifs au titre du programme d'urgence face à la pandémie (PEPP) seront arrêtés en mars 2022. Les conditions de rémunération très favorables du programme d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO) prendront fin en juin 2022. En effet, l'activité économique et l'inflation ont connu un rebond marqué en 2021.

S'il en était besoin, l'Eurosystème prendrait les mesures adaptées pour ramener à moyen terme l'inflation autour de 2 %. La politique monétaire sera menée de sorte à assurer une inflation sur sa cible dans la durée.

## **1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE**

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Les taux des autres livrets étaient ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. L'arrêté du 27 novembre 2017 a fixé le taux du livret A à 0,75 % jusqu'au 31 janvier 2020.

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR) ;
- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 % ;
- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

## Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2018	depuis le 01/08/2018	depuis le 01/02/2019	depuis le 01/02/2020	depuis le 01/02/2021	depuis le 01/02/2022
Livret A	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,00 %	1,00 %	2,20 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %

\* hors prime de l'État

Source : Banque de France.

## 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

### MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), entrepreneurs individuels (EI) et particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule des taux moyens pondérés, par nature de concours et par géographie, qui donnent lieu à une publication trimestrielle.

La méthodologie de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a évolué en 2017. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels (EI) étant désormais analysés indépendamment. Ces séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Concernant les **taux des crédits aux entreprises, SNF d'une part et EI de l'autre**, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « Autres crédits d'investissement » comprennent les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.

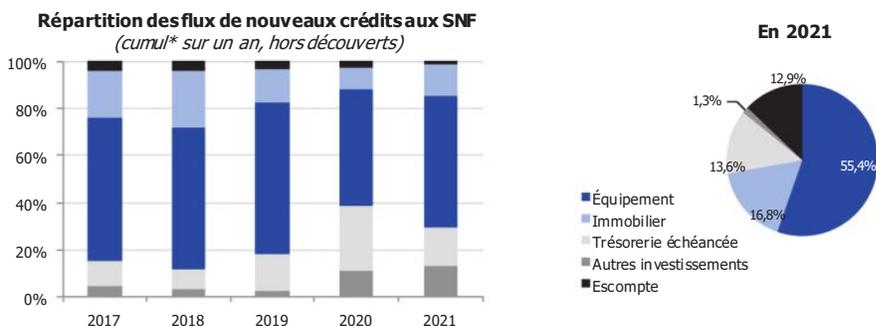
S'agissant des **taux des crédits aux particuliers**, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

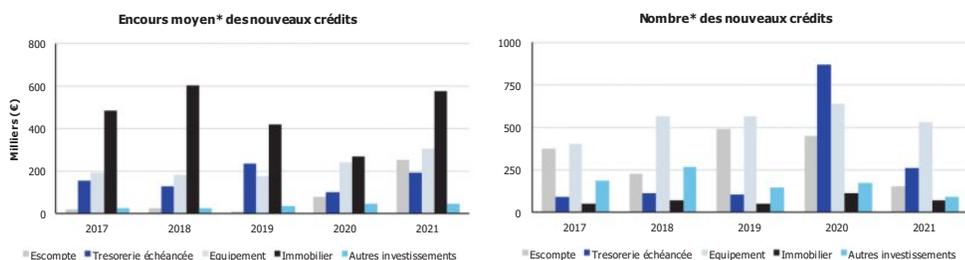
## Les taux des crédits aux sociétés non financières (SNF)

En 2021, la répartition de l'encours des nouveaux crédits aux SNF en Guadeloupe est similaire à celle précédant la pandémie de COVID-19. Les taux des crédits à court terme se redressent, après une baisse notable en 2020 liée aux Prêts garantis par l'état (PGE).

En parallèle, les taux des crédits à moyen et long terme évoluent peu, même s'ils enregistrent une légère remontée en fin d'année.



En 2021, l'encours des nouveaux crédits aux SNF (hors découverts) déclarés au cours du premier mois de chaque trimestre recule de 4,9 % à 291,5 millions €. Il demeure toutefois élevé (en 2019, il était de moitié seulement, à hauteur de 152,3 millions €). Avec la baisse du nombre de nouveaux PGE, moins de crédits de trésorerie échéancée sont déclarés cette année. Ces derniers représentent 16,8 % des nouveaux flux de crédits (contre près d'un tiers de l'échantillon en 2020). Ces nouveaux crédits à court terme se caractérisent par un encours moyen similaire à 2019. Toutefois, les crédits de trésorerie échéancée demeurent plus nombreux qu'avant la crise sanitaire. En parallèle, la proportion des nouveaux flux d'escompte reste similaire à 2020 (12,9 %). Le nombre d'opérations de ce type diminue, mais leur montant moyen est plus élevé.

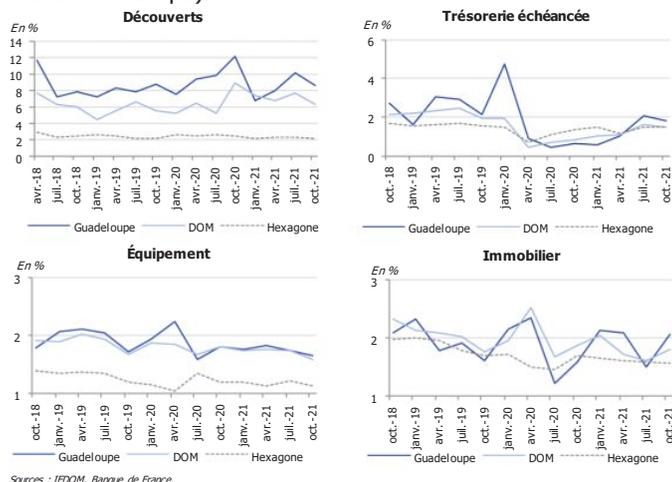


Concernant les financements à moyen et long terme, les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers représentent un peu plus des deux tiers des nouveaux flux, avec un encours moyen également en hausse.

### Évolution des taux moyens par catégorie de crédits

Entre octobre 2020 et octobre 2021, les taux moyens des découverts aux SNF (8,63 %) et des crédits à l'équipement (1,66 %) diminuent (respectivement -352 points de base (pb) et -15 pb). En parallèle, les taux moyens des crédits de trésorerie échéancée se redressent à 1,79 % (+114 pb). Les taux des crédits immobiliers (1,67 %) s'inscrivent en hausse (+47 pb).

En France hors DOM, hormis dans le cas des crédits immobiliers, les taux moyens évoluent dans le même sens, mais sont moins volatiles qu'en Guadeloupe. Les taux moyens des découverts diminuent (2,26 %, en baisse de 22 pb), tandis que ceux des crédits de trésorerie échancée augmentent (1,48 %, en hausse de 21 pb). En parallèle, les taux moyens des crédits à l'équipement reculent (1,13 %, en baisse de 7 pb). Les taux moyens des crédits immobiliers baissent (1,16 %, en baisse de 15 pb).



Sources : IEDOM, Banque de France.

En 2021, le taux moyen des crédits de trésorerie échancée en Guadeloupe est supérieur à celui de la France hors DOM (+31 pb) alors qu'il lui était inférieur en 2020. Il demeure plus élevé que le taux moyen des DOM (+34 pb) qui s'établit à un niveau proche de la France hors DOM. Les autres taux moyens en Guadeloupe et dans les DOM sont plus élevés que ceux observés en France hors DOM.

Les écarts avec la France hors DOM doivent toutefois être appréciés avec prudence. Des effets de structure et des coûts de fonctionnement (charges d'exploitation, coût du risque, refinancement, etc.) moins élevés pour les établissements de crédit au niveau national expliquent en partie ces écarts. En parallèle, en raison d'un parc d'entreprises essentiellement de petite taille, les crédits octroyés en Guadeloupe sont majoritairement de faibles montants, pour lesquels les taux sont plus élevés. Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, certaines opérations de financements de montants importants peuvent être réalisées directement par les mères des établissements de crédit de la place.

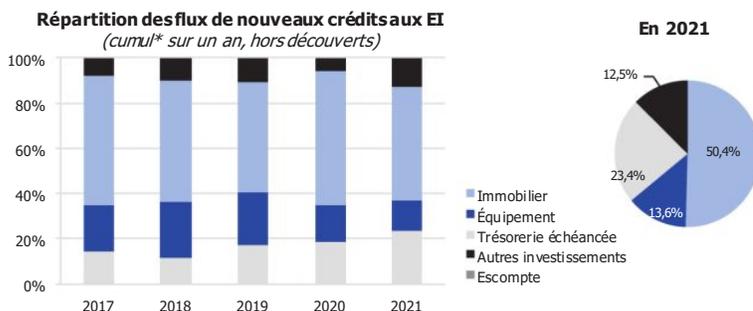
### Caractéristiques des nouveaux crédits aux sociétés non financières

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone
<b>Découverts</b>	<b>8,63</b>	<b>2,26</b>	12,15	2,48	-	-	-	-	-	-
<b>Trésorerie échancée</b>	<b>1,79</b>	<b>1,48</b>	0,65	1,36	51	30	100	44	1,30	1,75
<b>Équipement</b>	<b>1,66</b>	<b>1,13</b>	1,81	1,20	128	123	99	81	2,44	1,00
<b>Immobilier*</b>	<b>1,67</b>	<b>1,16</b>	1,20	1,31	209	184	100	84	-	-

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources: Banque de France, IEDOM.

## Les taux des crédits aux entreprises individuelles (EI)

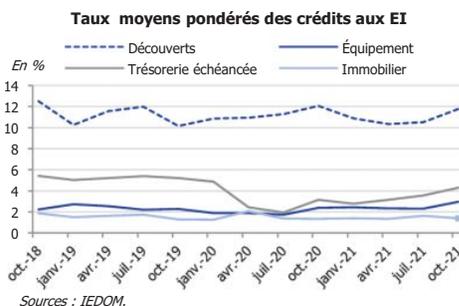


Source : IEDOM.

\*cumul des nouveaux flux du premier mois de chaque trimestre de l'année.

En 2021, hors découverts, les nouveaux crédits aux EI déclarés par les établissements de crédit dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit reculent (-30,6 % sur un an). Ils se répartissent notamment en crédits immobiliers (48,7 % des montants déclarés), crédits à l'équipement (23,5 %) et crédits de trésorerie échancée (17,2 %). Les crédits pour autres investissements représentent 10,6 % des montants déclarés.

Sur un an, les taux moyens des découverts octroyés aux EI en Guadeloupe (11,77 %) diminuent (-29 pb). Ceux des crédits de trésorerie échancée (4,30 %), des crédits à l'équipement (2,97 %) et des crédits immobiliers (1,38 %) augmentent (respectivement +116 pb, +59 pb et +4 pb).



### Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises individuelles

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)	
	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM
<b>Découverts</b>	11,77	10,33	12,06	10,25	-	-	-	-
<b>Trésorerie échancée</b>	4,30	3,12	3,14	1,96	82	62	100	100
<b>Équipement</b>	2,97	2,50	2,38	2,36	57	64	100	100
<b>Immobilier</b>	1,38	1,35	1,30*	1,44	248	259	100*	99

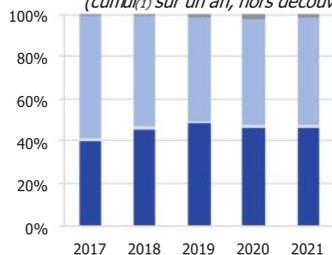
\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources : IEDOM.

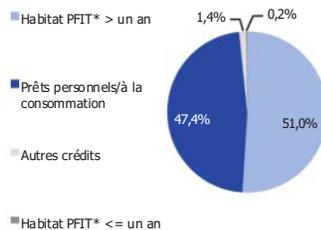
Les taux appliqués ainsi que les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés en Guadeloupe sont globalement proches de ceux observés dans les DOM.

## Les taux des crédits aux particuliers

### Répartition des flux de nouveaux crédits aux Particuliers (cumul<sup>(1)</sup> sur un an, hors découverts)



En 2021



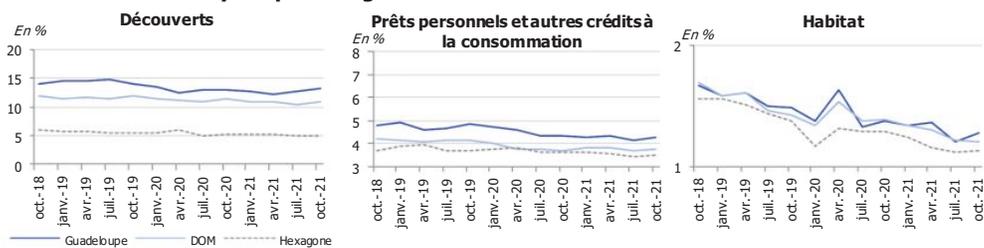
Source : IEDOM.

\*Période de fixation initiale du taux.

(1) cumul des nouveaux flux du premier mois de chaque trimestre de l'année.

En 2021, hors découverts, les montants des nouveaux crédits aux particuliers déclarés dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit progressent (+21,2 % sur un an). Cette hausse fait suite à une année 2020 marquée par la diminution contrainte de la consommation et des dépenses d'investissement des ménages. Dans l'échantillon, les flux des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation augmentent de 24,2 %. Les nouveaux montants de crédits à l'habitat déclarés enregistrent, quant à eux, une hausse de 19,8 %. Les crédits accordés aux particuliers en 2021 se répartissent essentiellement entre crédits à l'habitat (51,0 % des nouveaux crédits) et crédits à la consommation (47,4 %).

### Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



Sources : Iedom, Banque de France.

Sur un an, les taux moyens des crédits à la consommation (4,30 %) et des crédits à l'habitat (1,28 %) s'inscrivent en baisse (respectivement -6 pb et -10 pb). Cependant, les taux moyens des découverts (13,23 %) augmentent (+33 pb). Les taux évoluent dans le même sens au niveau national à l'exception des taux des découverts. Par rapport aux DOM, la dynamique est quelque peu différente en ce qui concerne les taux des découverts -qui baissent- et les taux des crédits à la consommation -qui progressent-.

### 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15

et suivant du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine de l'année de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

#### Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		4T20	1T21	2T21	3T21	4T21	1T22
Particuliers	<b>Prêts immobiliers</b>						
	- Prêts à taux fixe	-	-	-	-	-	-
	<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	2,41%	2,56%	2,52%	2,47%	2,43%	2,44%
	<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	2,52%	2,57%	2,52%	2,44%	2,39%	2,40%
	<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	2,68%	2,67%	2,60%	2,48%	2,41%	2,41%
	- Prêts à taux variable	2,41%	2,52%	2,53%	2,43%	2,29%	2,33%
	- Prêts relais	3,01%	2,97%	3,05%	2,93%	2,88%	2,88%
Personnes morales	<b>Crédits à la consommation</b>						
	* d'un montant compris inférieure à 3 000 €	20,83%	21,16%	21,07%	21,09%	21,16%	21,17%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	10,16%	9,97%	9,91%	9,83%	9,89%	9,80%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	5,19%	5,07%	5,23%	5,08%	4,99%	4,93%
	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	2,35%	2,09%	2,04%	2,00%	2,01%	2,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	1,56%	1,56%	1,64%	1,55%	1,51%	1,53%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	1,67%	1,67%	1,68%	1,69%	1,72%	1,73%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	1,35%	1,37%	1,40%	1,41%	1,40%	1,35%
	- Découverts (**)	14,53%	14,75%	14,84%	15,09%	15,27%	15,29%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé sur la période considérée.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et créer de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit

amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables<sup>1</sup>.

## 2. L'Observatoire des tarifs bancaires

---

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. La réglementation française relative aux tarifs bancaires a évolué pour tenir compte de la création d'une terminologie normalisée arrêtée au niveau de l'Union européenne. Ainsi, le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 vise à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE) par la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) ». La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à (ou aux) offre(s) groupée (s) de services éventuellement commercialisée (s) par chaque établissement. Dorénavant, la collecte des données tarifaires brutes s'effectue soit i) directement dans l'extrait standard des établissements s'ils ont conservé cette nomenclature, soit ii) dans les quatre premières rubriques du DIT (qui recouvrent le périmètre de l'extrait standard) publié par chaque établissement sur son site internet.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le Gouvernement avait remis au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. Le rapport « Constans », publié en juillet 2014, dressait un état des lieux, en Métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux

---

<sup>1</sup> Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

services bancaires les plus utilisés, et présentait un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs en outre-mer et en Métropole. Suite à cette publication, le CCSF a adopté en septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». L'objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM était de « faire en sorte qu'en 3 ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Le 2 novembre 2018, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre des Outre-mer ont confié à la présidente du CCSF, le soin d'élaborer un nouveau rapport, dont l'objectif était d'établir un bilan des évolutions tarifaires sur la période 2014-2018 et de proposer de nouvelles orientations pour les années à venir. Ce rapport, publié en février 2019, fait ressortir notamment que « les accords triennaux avec réunions annuelles de suivi et de concertation recommandés par le rapport de 2014 et les orientations de l'Avis du CCSF se sont traduits par une convergence des frais de tenue de compte quasiment atteinte dans les DOM, conformément à l'objectif affiché pour la période 2014-2017, même si le développement récent des frais de tenue de compte en métropole a contribué à faciliter la réalisation de cette convergence ».

La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaire a été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement, pris par les banques le 11 décembre 2018, de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. L'ensemble des établissements a respecté cet engagement de non-augmentation en 2019. Cet engagement n'a pas été renouvelé les années suivantes. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1er octobre 2021 (en euros)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone(1)
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Frais de tenue de compte (par an)	24,71	20,13	25,40	19,37	22,03	22,14	22,14	19,32*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,05	0,11	0,26	0,00	0,00	0,00	0,08	0,01
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,77	1,26	1,12	1,40	1,07	2,15	1,41	1,44
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,41	0,30	NS	NS	0,34	50	NS	0,27
Carte de paiement internationale à débit différé	44,42	43,74	45,06	42,38	42,89	42,89	43,57	42,36
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,07	43,08	42,98	41,85	41,99	42,89	42,72	42,20
Carte de paiement à autorisation systématique	33,38	31,25	33,18	32,15	31,52	38,23	32,60	30,59
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1er retrait payant)	0,95	0,92	0,96	0,94	0,95	1,00	0,95	0,94
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	4,08	3,99	3,88	3,82	3,89	3,80	3,83	4,23
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,61	7,19	7,52	7,57	7,66	8,00	7,55	7,40
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,55	26,12	25,56	23,34	23,96	18,30	24,55	23,94
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,55	28,97	29,69	29,00	29,41	30,00	29,30	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,40	46,77	48,98	46,00	47,29	50,00	47,38	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2021

SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 19,32 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

\*\* Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Après deux ans de stabilité, les tarifs bancaires métropolitain et IEDOM, c'est-à-dire des DCOM de la zone euro au 1<sup>er</sup> octobre 2021 affichent des évolutions moins favorables. Ainsi, 6 tarifs moyens métropole et 8 IEDOM augmentent entre avril 2020 et avril 2021. Dans les DCOM, ces hausses tarifaires moyennes demeurent inférieures à un euro en valeur réelle, sauf pour les frais de tenue de compte qui augmentent de 2,5 euros soit 12,9 % en un an. Il est à noter que le même tarif métropole connaît une hausse limitée de 0,8 %, le tarif DCOM est donc maintenant bien supérieur au tarif métropole. L'abonnement à des services de banque à distance est le seul tarif à baisser dans les DCOM (-50 % en un an) se rapprochant du tarif métropole (0,08 euro dans les DCOM contre 0,01 euro en métropole).

## Section 4

# L'évolution de la situation monétaire

### UNE ACTIVITÉ BANCAIRE DYNAMIQUE

Fin 2021, l'encours de crédit porté par les établissements bancaires de Saint-Martin atteint 461,9 millions €, en hausse de 15,9 % sur un an. Cette évolution est supérieure à la croissance annuelle moyenne d'avant crise<sup>1</sup> (+7 %). La progression des crédits aux entreprises est plus rapide qu'en 2020 (+19,8 % après +15,7 %), toujours soutenue par les prêts garantis par l'État (PGE). L'encours des crédits aux ménages renoue avec la croissance (+13,6 % après -6,6 % en 2020), tiré par les crédits à l'habitat.

La collecte des dépôts (532,9 millions €) affiche également un net rebond (+8,9 % après -1,1 % en 2020), bénéficiant d'un surplus d'épargne dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire. Ainsi, les dépôts à vue (79 % du total des actifs financiers), portés notamment par la trésorerie générée par les PGE non consommés, s'inscrivent en forte hausse (+11,9 %) sur l'année.

Néanmoins, selon les dirigeants des banques de la place, l'activité bancaire saint-martinoise, largement soutenue par les PGE en 2020 et 2021, pourrait ralentir dans les années à venir : la capacité d'endettement des entreprises devrait être de plus en plus restreinte en raison de ce recours accru aux crédits de trésorerie pendant la crise.

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques<sup>2</sup>

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements bancaires installés localement (ECIL). Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements bancaires non installés localement (ECNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux est placée sur des comptes en dollars américains.

### 1.1 L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

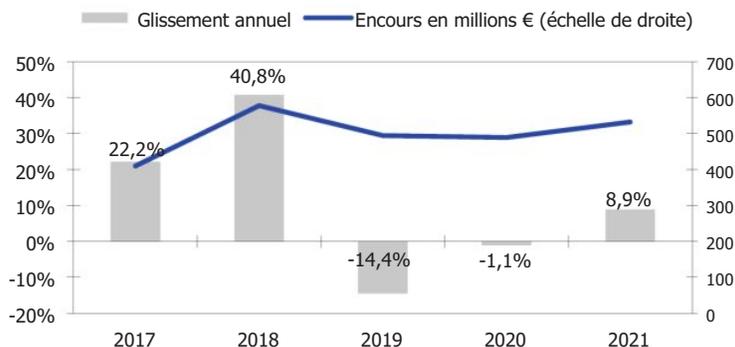
#### Des actifs financiers mieux orientés qu'en 2020...

En 2021, les actifs financiers augmentent à Saint-Martin (+8,9 % après -1,1 % en 2020, et +6,9 % en moyenne entre 2015 et 2021), portés essentiellement par les dépôts à vue. Ils s'établissent désormais à 532,8 millions €.

<sup>1</sup> Croissance annuelle moyenne entre 2011 et 2019.

<sup>2</sup> Données hors La Banque Postale.

## Évolution des actifs financiers



Source : IEDOM.

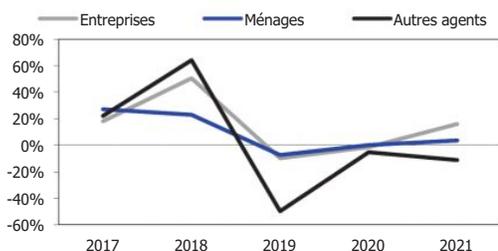
### ...pour les principaux agents économiques

Contrairement à la Guadeloupe et à Saint-Barthélemy<sup>1</sup>, les entreprises sont les principaux déposants de la place bancaire saint-martinoise avec un encours de 297,2 millions € (soit 56 % des actifs financiers), en nette hausse sur un an (+15,9 % après -1,4 % en 2020). Cette évolution est exclusivement liée au dynamisme des dépôts à vue (+18,5 % sur un an), les placement liquides ou à court terme affichant une baisse continue depuis 2019.

Après avoir été stable en 2020, la collecte des actifs financiers par les ménages (201,7 millions €) est également bien orientée en 2021 (+3,6 % sur un an) avec une croissance des dépôts à vue de 5,6 % sur un an (après -0,6 % un an plus tôt).

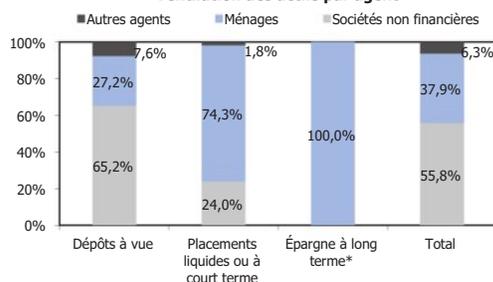
En revanche, les actifs financiers des autres agents<sup>2</sup> se contractent de nouveau (-11,1 % après -5,3 % en 2020) pour s'établir à 33,8 millions €. Ces derniers détiennent 6 % des actifs financiers qui sont constitués à 95 % de dépôts à vue.

### Évolution des actifs financiers (en glissement annuel)



Source : IEDOM

### Ventilation des actifs par agent



\* Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

Source : IEDOM

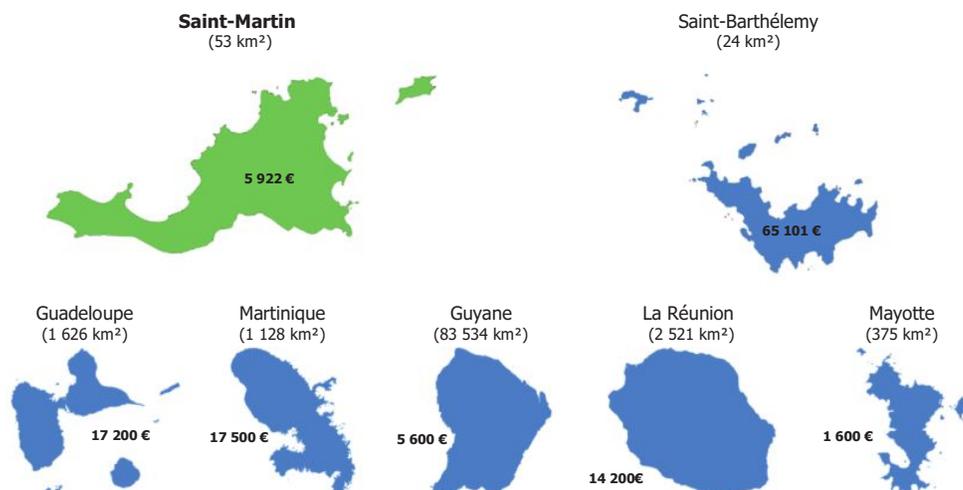
<sup>1</sup> À titre de comparaison, les entreprises détiennent 28 % des actifs financiers en Guadeloupe et 44 % à Saint-Barthélemy.

<sup>2</sup> Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.

Le niveau de détention d'actifs financiers par habitant à Saint-Martin se situe dans la fourchette basse par rapport aux départements français.

### Actifs financiers des ménages : encours moyen par habitant en 2021 (€)

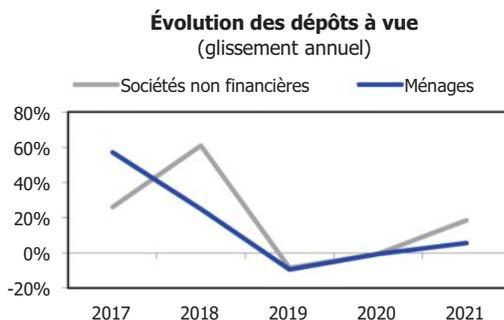
Moyenne France hors DROM-COM : 27 200 €



Sources : IEDOM et Bdf (encours d'actifs financiers) et Insee (populations au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les îles du Nord et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les autres géographies) ; carte IGN - Mars 2019.

## 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue s'établit à 422,6 millions € à fin décembre 2021, en hausse de 11,9 % sur un an (après -0,5 % en 2020). Il a été porté d'une part par les liquidités liées aux Prêts garantis par l'État (PGE) -conservées en partie sur les comptes courants des sociétés non financières- et d'autre part, par une consommation des ménages encore prudente, en raison des mesures sanitaires et restrictives de confinement. Ces PGE constituent donc un « matelas de sécurité » pour de nombreuses entreprises.



Source : IEDOM

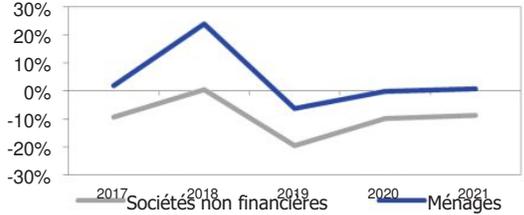
Les principaux déposants de la place sont les entreprises, avec 65 % de l'encours total des dépôts à vue. Les ménages et les autres agents détiennent respectivement 27 % et 8 % de l'encours.

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME<sup>1</sup>

Dans un contexte de taux historiquement bas, les placements liquides ou à court terme diminuent pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (-1,7 % après -4,8 % en 2020 et -8 % en 2019). Ils s'établissent désormais à 90,5 millions €.

Le niveau des taux de marché pénalise encore les placements qui y sont indexés. Ces derniers reculent de 11 % sur un an. Cette tendance baissière est observée sur l'ensemble des agents économiques (-8,8 % pour les entreprises, -31,8 % pour les ménages et -5,3 % pour les autres agents).

**Évolution des placements liquides ou à court terme**  
(glissement annuel)



Source : IEDOM

En revanche, les comptes d'épargne à régime spécial (72 % des placements liquides ou à court terme), détenus à 99,7 % par les ménages, enregistrent une accélération de leur rythme de croissance (+2,4 % sur un an après +0,4 % en 2020). Les livrets ordinaires et livrets A contribuent en grande partie à cette évolution (respectivement +1,7 % et +3,4 % sur un an).

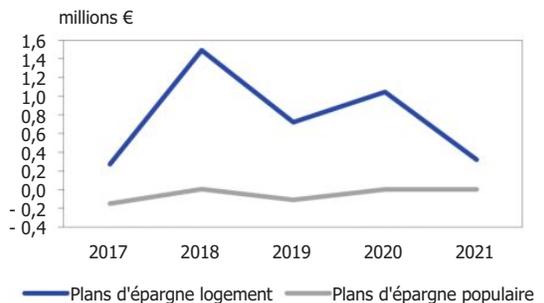
### 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME<sup>2</sup>

Les placements à long terme, détenus exclusivement par les ménages, continuent de progresser en 2021 : à 19,7 millions €, ils augmentent de 1,7 % sur un an.

Les plans d'épargne logement (PEL) constituent l'essentiel de l'épargne à long terme (99 %).

Les plans d'épargne populaire (PEP) sont en revanche moins plébicités par les ménages français en général<sup>3</sup>. À Saint-Martin ils représentent moins de 1 % de l'épargne à long terme fin 2021. Ce compte d'épargne réglementé et défiscalisé pourrait davantage se développer en 2022 grâce à un taux de rémunération plus attractif : il est passé de 1 % en février 2021 à 2,3 % en février 2022 et devrait atteindre 4,6 % au 1<sup>er</sup> août 2022 selon la Banque de France.

**Évolution de l'épargne à long terme**



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

<sup>2</sup> L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

<sup>3</sup> Dans son dernier rapport sur le livret d'épargne populaire (LEP), la Banque de France décompte un total de 7 millions de LEP ouverts, alors que 15 millions de personnes y ont droit.

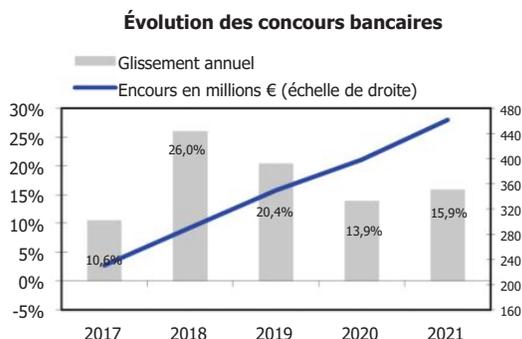
## 2. Les concours à la clientèle

### 2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

#### Une activité de crédit bien orientée...

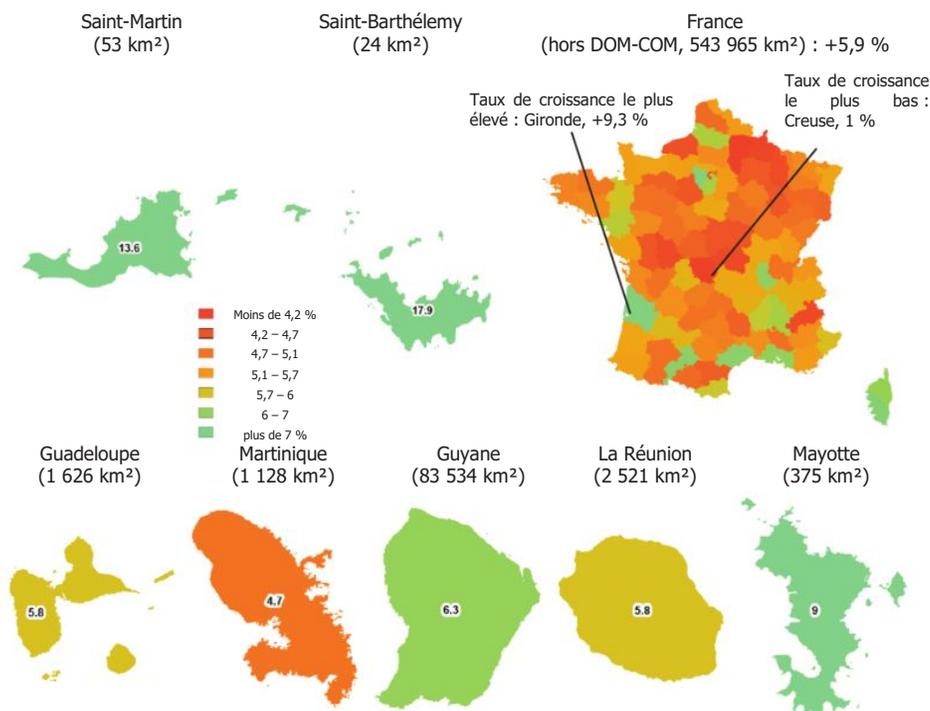
Fin 2021, l'encours de crédits octroyés à la clientèle de Saint-Martin s'établit à 461,9 millions €. Il affiche de nouveau une croissance soutenue (+15,9 % après +13,9 % l'année précédente).

Entre 2015 et 2021, le taux de croissance moyen des encours globaux de crédit s'établit à 13,6 %, un taux élevé par rapport aux DOM et aux départements de l'Hexagone.



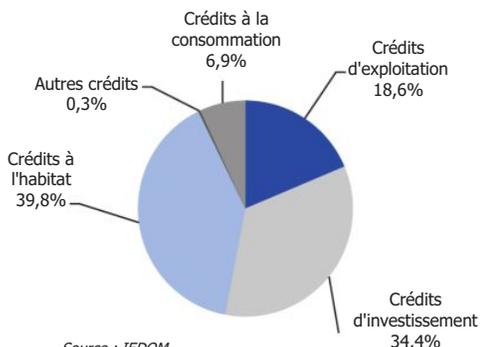
Source : IEDOM

#### Encours de crédits dans les départements français et dans les îles du Nord : évolution moyenne entre 2015 et 2021 (%)

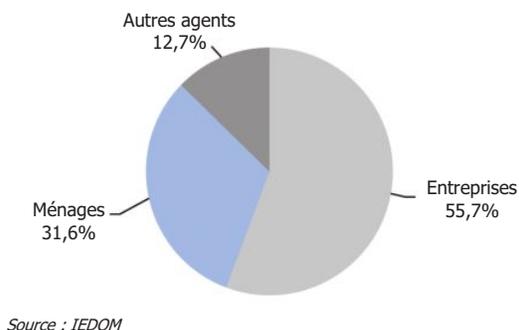


Sources : Insee et BdF; carte IGN - Mars 2019.

### Ventilation de l'encours sain par nature



### Ventilation de l'encours sain par agent



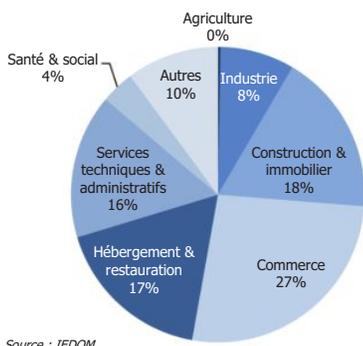
### ... pour l'ensemble des catégories de crédit et des agents économiques

L'encours des crédits à l'habitat, qui représente près de 40 % de l'encours total, augmente de 16,3 % sur un an soit une évolution supérieure au taux de croissance annuel moyen observé entre 2015 et 2021 (+13,6 %). Cette augmentation de l'encours est favorisée par des taux d'intérêt toujours historiquement bas sur l'année 2021.

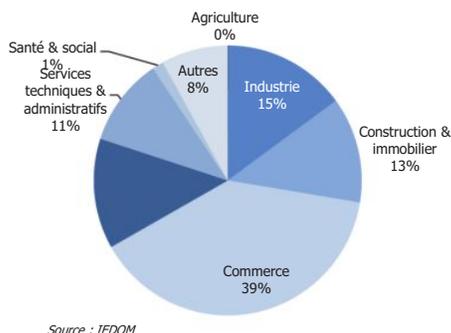
La croissance des crédits à l'investissement est particulièrement soutenue (+17,1 % après +4,6 % en 2020). Les crédits à la consommation progressent également mais à un rythme plus modéré (+9 % après +10,6 % en 2020).

Quoiqu'en ralentissement, la croissance des crédits d'exploitation reste élevée (+16,5 %). Ces derniers ont connu un net rebond en 2020 (+32,2 %) suite au déploiement des prêts garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à partir du mois de mars. L'évolution observée en 2021 est en adéquation avec la fin des octrois massifs de ces PGE. L'encours des crédits de trésorerie des sociétés non financières reste toutefois très au-dessus de son niveau pré-covid (49,9 millions € contre 17,8 millions € en 2019).

### PGE accordés à Saint-Martin par secteur et en nombre à fin décembre 2021

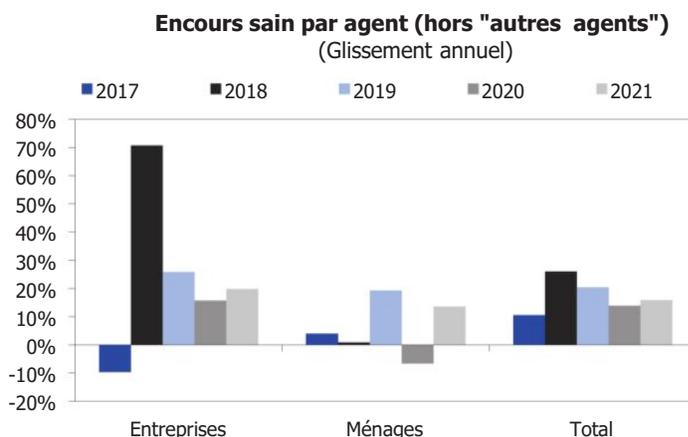


### PGE accordés à Saint-Martin par secteur et en montant à fin décembre 2021



À fin décembre 2021, 38,2 millions € de PGE ont été accordés à 354 entreprises à Saint-Martin. Les Très Petites Entreprises (TPE) concentrent 87 % des PGE accordés<sup>1</sup> et 75 % des montants. Le secteur du commerce est le principal bénéficiaire, tant en nombre qu'en montant.

Le dynamisme de l'encours de crédits en 2021 est également perceptible sur l'ensemble des agents économiques.



Source: IEDOM

## 2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 145,8 millions €, les encours de crédit aux ménages progressent de 13,6 % sur un an en 2021, soutenus par le dynamisme des crédits immobiliers (+14,9 % après -10,5 % en 2020) et des crédits à la consommation (+9,2 % après +9,5 % en 2020).

Structurellement, les crédits à l'habitat demeurent le premier poste d'endettement des ménages saint-martinois avec 78 % de l'encours total de crédits aux ménages. Le reste de l'encours est constitué des crédits à la consommation.

## 2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours global de crédits consentis aux entreprises affiche une accélération de son rythme de croissance en 2021 (+19,8 % après +15,7 % en 2020) et atteint 257,5 millions €. Au cours des 6 dernières années, l'encours sain des entreprises a cru en moyenne de 17 % par an.

Les crédits d'investissement, qui représentent plus de la moitié de l'encours, enregistrent une nette hausse (+21,9 % après +7,5 % un an plus tôt). De même, les crédits d'exploitation continuent d'augmenter (+15,9 % après +35,7 % en 2020), bénéficiant encore des réserves de

<sup>1</sup> Selon une étude menée par l'IEDOM, à fin décembre 2021 et sur la base d'un échantillon, la quasi-totalité des PGE accordés a été décaissée.

trésorerie constituées suite à l'octroi, dès 2020, des Prêts garantis par l'État dans le cadre de la crise sanitaire.

Les crédits immobiliers regroupent 12 % du total de l'encours sain et sont également en nette progression (+21,4 % après +7,1 % en 2020).

### 3. L'équilibre emplois-ressources

---

Fin 2021, les établissements de crédit installés à Saint-Martin dégagent un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources-emplois) de l'ordre de 70,9 millions €, en baisse de 21,9 % (-19,9 millions €) sur un an du fait d'une distribution de crédits plus dynamique que la collecte de dépôts.

## LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT EN OUTRE-MER

Afin de faire face à la crise sanitaire, le président de la République a annoncé, le 16 mars 2020, la mise en place d'un dispositif de garantie de l'État pour des prêts accordés par les banques afin de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire.

Ce dispositif exceptionnel, permettant de soutenir leurs financements bancaires à hauteur de 300 milliards d'euros, est ouvert jusqu'au 30 juin 2022 à toutes les entités juridiques exerçant une activité économique : PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises innovantes, micro-entrepreneurs, associations, fondations, etc. Seules certaines SCI, les établissements de crédits et les sociétés de financement ne peuvent pas accéder à ce dispositif.

Le montant du prêt garanti par l'État (PGE) peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019 ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou celles créées depuis le 1er janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la 1ère année. 2 à 4 mois avant la date anniversaire du PGE, le chef d'entreprise peut décider de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires, ou de combiner les deux. À la suite des annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 14 janvier 2021, il a été convenu que toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur PGE. Une entreprise ayant contracté un PGE en avril 2020, et qui n'était pas en mesure de commencer à le rembourser en avril 2021, a pu demander un report d'un an et commencer à le rembourser à partir d'avril 2022.

Les TPE en situation de grave tension de trésorerie peuvent bénéficier d'un allongement de 6 à 10 ans des délais de remboursement de leur PGE. Après avoir pris contact avec leur banque, les entreprises dont le montant du PGE est inférieur à 50 000 euros doivent s'adresser à la Médiation du crédit de l'IEDOM. Lorsque le montant est supérieur à 50 000 euros, elles consultent les conseillers départementaux de sortie de crise. Cette procédure est confidentielle, gratuite et non-judiciaire. La restructuration de PGE dans le cadre de la Médiation conduit l'entreprise à être classée en défaut pour tous ses crédits par les établissements bancaires. L'IEDOM attribue à l'entreprise une cotation la rendant « inéligible » au refinancement et l'entreprise aura davantage de difficultés à accéder à de nouveaux financements pendant un an au minimum et, potentiellement, pendant tout ou partie de la durée du plan de restructuration.

Au 31/12/2021	Nombre de bénéficiaires	Montants accordés (M €)	Nombre en % France entière	Montants en % France entière	PIB en % PIB France entière
<b>DCOM zone euro</b>	18 154	3 000	2,6%	2,1%	1,8%
<b>COM du Pacifique</b>	2 626	723	0,4%	0,5%	0,6%
<b>Outre-mer</b>	20 780	3 723	3,0%	2,6%	2,4%
<b>France entière</b>	702 027	143 760	100%	100%	100%

Sources : BPI France, Insee, Isee, Ispf

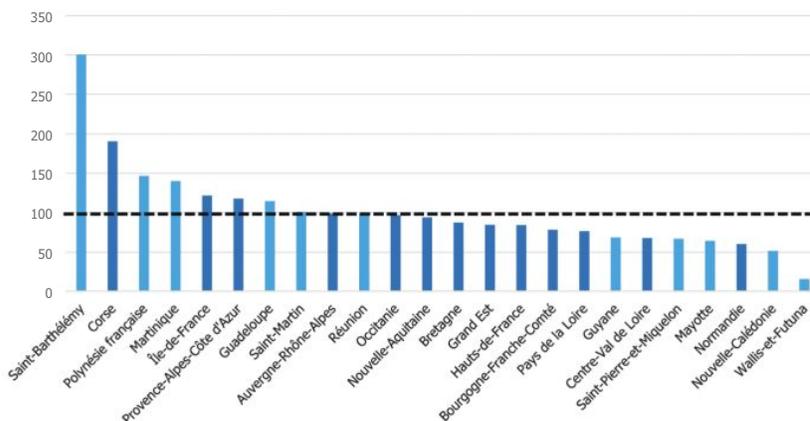
Ce dispositif de prêts garantis connaît un vif succès auprès des entreprises ultramarines. En effet, fin 2021, près de 21 000 d'entre elles bénéficient d'un PGE, pour un montant total de 3,7 milliards d'euros. Ainsi, le nombre de bénéficiaires ultramarins représente 3 % du nombre total de bénéficiaires de PGE, pour un montant s'établissant à 2,6 % de l'encours total des PGE. Pour rappel, le PIB ultramarin représente 2,4 % du PIB de la France entière.

En Guadeloupe, à fin décembre 2021, 627,3 millions d'euros de PGE ont été accordés à 4 147 entreprises, soit environ 7,0 % du PIB guadeloupéen. Le secteur du commerce en est le principal bénéficiaire, en nombre et en montant (238,1 millions €, soit 25,8 % du total).

À Saint-Martin, 38,2 millions d'euros de PGE ont été accordés à 354 entreprises, ce qui correspond à environ 6,6 % du PIB saint-martinien. À Saint-Barthélemy, 71,8 millions d'euros de PGE ont été accordés à 384 entreprises, ce qui représente près de 20 % du PIB de la collectivité.

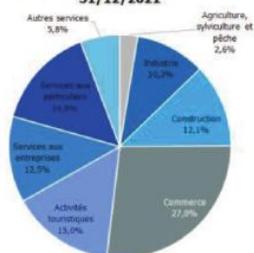
L'intensité du recours d'un territoire aux PGE peut être mesurée en rapportant la part de PGE accordés à chaque territoire à la part du PIB de ces derniers dans le PIB total. Elle met en évidence une demande particulièrement importante de PGE dans les Antilles (Saint-Barthélemy, Martinique, Guadeloupe hors Îles du Nord) et en Polynésie française, territoires qui ont obtenu un montant de PGE supérieur à leur poids dans le PIB total. À l'opposé, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna ont eu un recours très modéré aux PGE.

### Intensité du recours aux PGE par territoire au 31/12/2021 (part dans le total des PGE / part dans le PIB total)

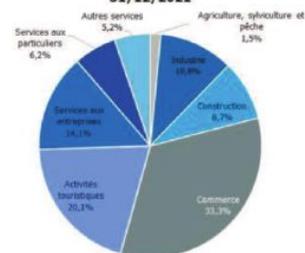


Les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire sont également ceux qui ont le plus bénéficié du dispositif des PGE : ainsi, le commerce et les activités touristiques\* concentrent à eux seuls 42,0 % des entreprises ultramarines bénéficiant d'un PGE et 53,5 % des encours de PGE.

Ventilation par secteur d'activité du nombre d'entreprises ultramarines bénéficiant d'un PGE au 31/12/2021



Ventilation par secteur d'activité des montants de PGE accordés aux entreprises ultramarines au 31/12/2021



\* Les activités touristiques s'entendent ici au sens large et regroupent l'hébergement-restauration, les transports, les agences de voyage, et les activités récréatives telles que musées, zoos, etc...

## 4. L'activité fiduciaire

### ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets en euros pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via leurs guichets en agence.

Dans les îles du Nord, les banques commerciales représentées assurent l'approvisionnement de leurs distributeurs automatiques et guichets en agence à partir de la Guadeloupe, par l'intermédiaire d'opérateurs privés. Le recyclage et le retrait de circulation des coupures usagées sont réalisés en Guadeloupe, en grande partie à l'IEDOM.

### 4.1 LES BILLETS EN EUROS

Après une diminution en 2020, le nombre de billets transférés vers les îles du Nord progresse en 2021. Il s'élève à près de 6,3 millions de billets contre 5,7 millions l'année précédente (+10,7 %). A contrario, la valeur des billets transférés recule, à 166,3 millions € après 181,1 millions € en 2020 (-8,2 %). L'année 2021 se caractérise donc par davantage de coupures transférées vers les îles du Nord, mais d'un montant unitaire plus faible.

Cette baisse intervient en réajustement d'un niveau d'entrées particulièrement élevé en 2019. D'autres facteurs expliquent également sur cette évolution à la baisse, notamment le contexte économique en lien avec la crise sanitaire en 2020 puis 2021 : recul de la fréquentation touristique, restrictions de déplacement et fermetures de certains commerces.

Par ailleurs, le montant des billets renvoyés des îles du Nord vers la Guadeloupe progresse de 18,9 % sur un an (+1,8 % en 2020) pour atteindre 204,1 millions € toutes coupures confondues.

#### Entrées, sorties et circulation de billets libellés en euros dans les îles du Nord

		2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
	Billets entrés	118,6	53,0	207,5	181,1	166,3	-8,2%
En valeur (en millions d'€)	Billets sortis	181,0	165,6	168,7	171,7	204,1	18,9%
	<b>Entrée nette</b>	<b>-62,3</b>	<b>-112,5</b>	<b>38,8</b>	<b>9,4</b>	<b>-37,8</b>	<b>ns</b>

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

À Saint-Martin, toutes coupures confondues, le montant des billets transférés vers la partie française de l'île s'élève à 80,5 millions €, après 137 millions € en 2020 et 155,8 millions € en 2019. Il diminue de 41,3 % en 2021 pour revenir à des niveaux pré-Irma (85,7 millions € en 2016). A contrario, le montant des billets sortis de l'île de Saint-Martin progresse de 6,7 % sur l'année et s'élève à 144,2 millions €.

## LA SÉRIE EUROPE DE NOUVEAUX BILLETS

En 2013, la Banque centrale européenne a lancé la distribution d'une nouvelle série de billets en euros, pour remplacer les billets originels (série S1). Cette série, baptisée « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets et la lutte contre la contrefaçon et incorpore des signes de sécurité plus fiables. Les motifs des nouveaux billets s'inspireront toujours du thème « Époques et styles architecturaux » retenu pour la première série.

L'introduction progressive des billets s'est étalée sur plusieurs années, selon l'ordre croissant des valeurs. Les trois premiers billets de la nouvelle série, les coupures de 5, 10 et 20 euros, ont été mis en circulation respectivement en 2013, 2014 et 2015. Les nouveaux billets de 50, 100 et 200 euros, ont été mis en circulation respectivement en 2017, 2018 et 2019.

En revanche, la série « Europe » ne comporte plus de billet de 500 euros dont l'arrêt de l'émission est intervenu le 27 janvier 2019 à la suite d'une décision prise par la BCE en mai 2016.

## 4.2 LES PIÈCES EN EUROS

En 2021, près de 0,7 million de pièces en euros ont été transférées de la Guadeloupe vers les îles du Nord, pour une valeur proche de 78 000 €. Sur l'année, le nombre de pièces arrivées est stable (+0,3 %). En parallèle, le montant toutes pièces confondues baisse de 51,1 %. Les pièces de faibles valeurs (0,01 €, 0,02 € et 0,05 €) demeurent les principales entrées. En 2021, le montant des pièces renvoyées en Guadeloupe toutes valeurs confondues atteint près de 18 500 €. L'émission nette de pièces dans les îles du Nord s'élève ainsi à environ +59 000 € sur l'année.

### Entrées, sorties et circulation de pièces en euros dans les îles du Nord

		2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
En valeur (en euros)	Pièces entrées	196 826	632 964	497 138	158 664	77 564	<b>-51,1%</b>
	Pièces sorties	179 684	121 310	234 852	0	18 447	<b>ns</b>
	<b>Entrée nette</b>	<b>17 142</b>	<b>511 654</b>	<b>262 286</b>	<b>158 664</b>	<b>59 117</b>	<b>ns</b>

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

## 5. Les grandes tendances du financement des secteurs

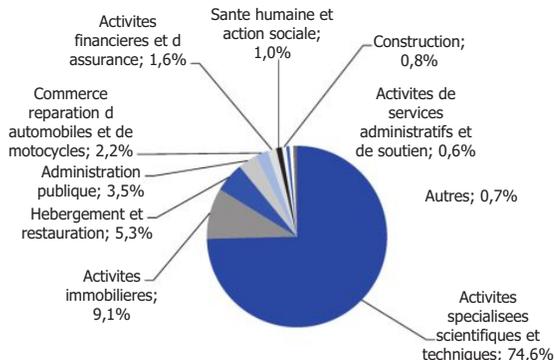
Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

À Saint-Martin, les encours de crédits déclarés au SCR atteignent 1 327,2 M€, en hausse de 2,3 % sur un an (+0,5 % en 2020). Les financements accordés aux entreprises de l'hébergement et de la restauration d'activités immobilières et d'activités spécialisées et techniques contribuent particulièrement à cette évolution. Toutefois, l'encours de crédits en faveur des activités spécialisées et techniques (en légère hausse de 0,8 %) est prépondérant (trois quarts des montants déclarés) et se caractérise par une forte concentration. La quasi-totalité des encours de ce secteur concerne 5 bénéficiaires (29 bénéficiaires sont comptabilisés au total dans le secteur). Ainsi, en excluant les activités spécialisées et techniques, l'encours déclaré au SCR à Saint-Martin s'établit à 337,1 M€ (+6,0 % sur un an).

Au total 814 bénéficiaires sont enregistrés au SCR et l'encours moyen déclaré s'élève à 1,6 M€ (0,6 M€ en Guadeloupe). Hors activités spécialisées et techniques, il est proche de 0,5 M€ (0,7 M€ en Guadeloupe).

Les encours de crédits du secteur de l'hébergement et de la restauration progressent sensiblement en 2021 (+40,3 %). Cette augmentation est liée au lancement des travaux de rénovation du Beach Hôtel, lourdement affecté lors du passage d'Irma en 2017. Fin 2021, un plan de financement s'élevant à 40 M€ a été mis en place. L'hôtel rénové devrait accueillir ses premiers clients d'ici 2023. Le projet génère d'importantes attentes en termes de création d'emplois et de rentrées fiscales.

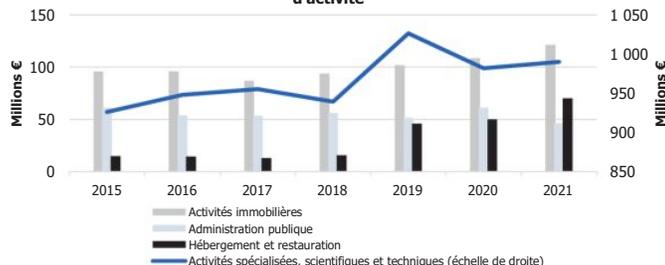
### Répartition sectorielle des risques au 31 décembre



Source : SCR - Banque de France.

En parallèle, le financement des activités immobilières et celui des administrations publiques demeurent importants (respectivement 36 % et 13,7 % des encours du SCR, hors activités spécialisées). Les encours de crédits des activités immobilières au SCR s'accroissent (+5,7 % sur un an), tandis que ceux des activités immobilières reculent (-11 %).

### Évolution des encours déclarés au SCR des principaux secteurs d'activité



Source : SCR - Banque de France.



## ANNEXES



*Sargasses plage Cul-de-Sac © Thierry BELTRAND*

*Le phénomène saisonnier des sargasses n'épargne pas l'île de Saint-Martin : apparues il y a une dizaine d'années, ces algues brunes s'échouent (ici à la baie Cul-de-Sac dans le nord de l'île) et occasionnent nuisances et problèmes de santé publique. Leur ramassage constitue un poste de dépenses important pour la Collectivité et l'État, qui le subventionne.*

# 1. Les principaux faits juridiques et réglementaires en 2021

## Janvier

### **Accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises**

La médiation du crédit est un dispositif mis en place en 2008 pour faciliter le dialogue entre les entreprises et les établissements de crédit. Elle est adossée à la Banque de France. Cependant en outre-mer, la fonction est assurée par l'IEDOM qui est signataire de l'accord de place, auquel sont parties l'Etat, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM et la Fédération bancaire française et l'association française des sociétés financières.

Le présent accord renouvelle le dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

*Accord de place du 25 janvier 2021*

### **Taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée**

L'arrêté réunit en un seul texte plusieurs textes qui régissaient les produits d'épargne réglementée. Cette simplification de la réglementation a été effectuée à droit constant. La référence à l'EONIA pour le calcul du taux du livret A a toutefois été remplacée par une référence à l'ESTER (European short term rate), moyenne des taux à court terme en euro pratiqués par les plus grandes banques de la zone euro, calculé chaque jour par la BCE.

*Arrêté du 27 février 2021*

## Février

### **Gel des avoirs**

Cet arrêté porte sur l'application des articles L. 713-16, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier en matière de gel des avoirs à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. Il rend applicables dans ces différentes collectivités 34 règlements du Conseil de l'Union européenne portant mesure de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition de fonds concernant certaines personnes.

*Arrêté du 1er février 2021*

## Mars

### **Contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée**

Les produits d'épargne réglementée bénéficient d'un régime fiscal de faveur et les épargnants ne sont autorisés qu'à détenir un seul compte par type de produit. Ce décret organise le contrôle de la multi-détention en obligeant les établissements de crédit à interroger le Fichier des comptes bancaire tenu par l'administration fiscale préalablement à l'ouverture d'un compte d'épargne réglementée. A Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, les établissements de crédit doivent interroger le Fichier des compte d'outre-mer tenu par l'IEDOM.

Ces dispositions entreront en vigueur à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'économie qui devra intervenir au plus tard le 1er janvier 2024.

*Décret n° 2021-277 du 12 mars 2021*

### **Création d'un dispositif d'aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19**

Ce décret institue une aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19. Ce dispositif vient s'ajouter à celui du fonds de solidarité mis en place en par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 et le

décret 2020-371 du 30 mars 2020. Il est applicable pour le premier semestre 2021 et permet d'obtenir une aide pour des périodes de 2 mois.

*Décret n° 2021-310 du 24 mars 2021*

### **Fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 (Mayotte)**

Il instaure pour le Département de Mayotte, un régime dérogatoire à l'aide prévue pour février aux entreprises dites « autres ». Cette aide est portée de 1 500 euros à 3 000 euros.

*Décret n° 2021-317 du 25 mars 2021*

### **Garantie de l'Etat prévue dans la loi de finances 2021**

L'article 209 de la loi de finances pour 2021 a prévu la possibilité d'accorder, à titre onéreux, la garantie de l'Etat à des prêts participatifs consentis par des établissements de crédit et cédés à des fonds d'investissement alternatifs ou aux obligations émises par des entreprises et acquis par ces mêmes fonds d'investissement alternatifs. Le volume total des prêts garantis est plafonné à 20 milliards d'euros.

Ce présent décret fixe les règles applicables aux garanties, à la maturité des prêts, aux obligations pouvant être émises par les entreprises et aux conventions devant être passées par l'Etat et les fonds d'investissement alternatifs.

- les prêts doivent être accordés entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2022
- ils ont une durée de 8 ans et un différé d'amortissement de 4 ans
- les obligations ont une durée de 8 ans et sont remboursables in fine
- l'emprunteur doit s'engager à ne pas utiliser le montant du prêt pour apurer des dettes existantes
- la garantie de l'Etat ne couvre que 30 % du principal initial de l'ensemble des créances détenues par le fonds
- l'établissement de crédit qui a mis en place doit conserver une exposition sur 10 % du montant et ne céder au fonds d'investissement que 90 % du risque. De même la société de gestion du fonds d'investissement acquéreur ou un autre fonds d'investissement géré par cette société de gestion doit conserver une exposition d'au moins 10 %.

Ce décret fixe aussi les critères devant être respectés par les entreprises pour être éligibles à ces prêts participatifs.

*Décret n° 2021-318 du 25 mars 2021*

## **Mai**

### **Création d'un dispositif d'aide à la reprise visant à soutenir les entreprises ayant repris un fonds de commerce en 2020 et dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19**

Ce décret met en place d'une aide spécifique en faveur d'entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par les conséquences de la crise sanitaire en raison de l'acquisition d'au moins un fonds de commerce en 2020 qui n'a pas pu ouvrir entre novembre 2020 et mai 2021 et qui ont des charges fixes élevées non couvertes en l'absence de chiffre d'affaires.

*Décret n° 2021-624 du 20 mai 2021*

## Juin

### **Modalités de déclaration des flux d'argent liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros ou à 5 966 500 francs CFP**

Le transport d'argent liquide lors du passage d'une frontière est réglementé et peut donner lieu à une obligation de déclaration auprès de la douane lorsque le montant est au moins de 10 000 euros. Des justificatifs sont également requis pour justifier la provenance d'une somme d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros. Cependant le décret qui établit la liste des documents admis comme justificatifs n'avait pas été étendu à Saint-Pierre et Miquelon. Le décret du 4 juin 2021 procède à cette extension. L'arrêté précise que les déclarations auprès de la Douane peut se faire par voie électronique en utilisant le téléservice dénommé DALIA.

*Décret n° 2021-721 du 4 juin 2021. Arrêté du 4 juin 2021 pris en application des articles R. 152-6, R. 721-3, R. 741-6, R. 751-6, R. 761-6 et R. 771-1 du code monétaire et financier*

### **Prolongation du régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises**

L'octroi de mer est une taxe instituée en faveur des régions ultrapériphériques françaises (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte). Il constitue une dérogation aux règles douanières de l'Union européenne et doit faire l'objet d'une autorisation expresse des autorités européennes. La décision du Conseil accède à la demande de la France de prolonger son maintien jusqu'au 31 décembre 2027.

*Décision (UE) 2021/991 du conseil de l'Union européenne du 7 juin 2021*

### **Prolongation des prêts garantie de l'État**

Les textes ci-après prolongent la possibilité d'accorder des prêts garantis par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2021.

*Loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021. Arrêté du 23 juillet 2021.*

## Septembre

### **Refonte du livre VII du code monétaire et financier, comportant des dispositions relatives à l'outre-mer**

Cette ordonnance achève la refonte des dispositions des titres I et II du Livre VII du Code monétaire et financier relatif à l'outre-mer et en fait une nouvelle présentation.

Le titre I fixe les conditions générales d'application du code monétaire et financier dans les collectivités ultramarines des articles 73 et 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie. Ces conditions précisent, tout d'abord, les adaptations nécessaires du droit métropolitain au regard des dispositions relevant de la compétence des différentes collectivités d'outre-mer.

Le titre II précise les dispositions spécifiques relatives à la monnaie en outre-mer, i.e. les signes monétaires, les missions des Instituts qui exercent les missions de la Banque de France (l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer) et les règles relatives aux opérations de paiement et aux transferts de fonds.

*Ordonnance n° 2021-1200 du 15 septembre 2021*

## Décembre

### **Égalité économique et professionnelle**

L'article 2 de la loi élargit le droit au compte en permettant à une personne physique de faire une demande de droit au compte alors qu'elle détiendrait déjà un compte collectif. Cette mesure vise à protéger les femmes victimes de violences conjugales.

*Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021*

## **Loi de finances pour 2022**

L'article 33 prolonge jusqu'au 31 décembre 2022 les seuils dérogatoires de franchise en base instaurés à titre expérimental en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion (franchise de 100 000 euros ou 110 000 pour les ventes de biens, 50 000 ou 60 000 euros pour les prestations de service).

L'article 99 transcrit en droit interne la décision 2021/991 du Conseil européen autorisant la poursuite jusqu'au 31 décembre 2027 du dispositif autorisant un régime de taxation différenciée à l'octroi de mer, dès lors qu'il favorise la production locale.

L'article 130 exclut, dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel d'une personne surendettée, toute remise, rééchelonnement ou effacement de certaines dettes fiscales (majorations non rémissibles, dettes résultant d'une condamnation pour fraude fiscale).

L'article 160 apporte un ajout au code de la construction et de l'habitation qui dispose qu'en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte, dans le cadre de la politique d'aide au logement définie aux articles L. 301-1 et L. 301-2, des fonds de garantie à l'habitat social ont pour objet de garantir des prêts accordés par les établissements de crédit, en complément d'aides à l'accession sociale et très sociale à la propriété, en cas de défaillance des bénéficiaires de ces prêts. Ces fonds sont abondés par des dotations de l'Etat.

L'article 161 prolonge la possibilité d'accorder des prêts garantis par l'Etat jusqu'au 30 juin 2022. La loi de finances apporte quelques modifications aux différents dispositifs d'aide aux investissements en outre-mer (articles 72, 73 et 88) :

- elle élargit l'aide aux investissements productifs dans le secteur du transport maritime et aérien, considéré comme essentiel pour le développement des territoires d'outre-mer. L'aide, réservée jusque là aux seuls avions et navires exploités dans un périmètre local ou régional, pourra bénéficier aux moyens de transport assurant la liaison entre les territoires d'outre-mer et la métropole ou un pays tiers mais à condition que les opérations de maintenance soient réalisés dans ces territoires d'outre-mer ;

- la réduction ouverte aux particuliers qui investit dans la réhabilitation ou la construction de logements sociaux est rendu applicable aux travaux de démolition préalable à la construction, ce qui devrait faciliter le financement du désamiantage ;

- Elle porte à 35 % en Guadeloupe et en Martinique le quota de logements sociaux financés par des prêts locatifs sociaux éligibles au crédit d'impôt, comme c'est déjà le cas à la Réunion alors que le quota de droit commun est de 25 %. A Mayotte, elle substitue au quota exprimé en nombre de logements le quota de droit commun.

*Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022*

## 2. Les actifs financiers

en millions €, au 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021	Var.21/20
<b>ENTREPRISES</b>	<b>191,2</b>	<b>288,2</b>	<b>260,0</b>	<b>256,3</b>	<b>297,2</b>	<b>15,9%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>158,6</b>	<b>255,4</b>	<b>233,6</b>	<b>232,6</b>	<b>275,5</b>	<b>18,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>32,6</b>	<b>32,8</b>	<b>26,4</b>	<b>23,8</b>	<b>21,7</b>	<b>-8,8%</b>
Placements indexés sur les taux de marché	32,6	32,8	26,4	23,8	21,7	-8,8%
<i>Comptes à terme</i>	<i>32,6</i>	<i>32,8</i>	<i>26,4</i>	<i>23,8</i>	<i>21,7</i>	<i>-8,8%</i>
<b>MÉNAGES</b>	<b>170,5</b>	<b>209,9</b>	<b>194,5</b>	<b>194,8</b>	<b>201,7</b>	<b>3,6%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>96,9</b>	<b>121,0</b>	<b>109,5</b>	<b>108,8</b>	<b>114,9</b>	<b>5,6%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>57,4</b>	<b>71,2</b>	<b>66,8</b>	<b>66,6</b>	<b>67,2</b>	<b>0,8%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	50,8	67,3	63,4	63,7	65,2	2,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>29,4</i>	<i>43,8</i>	<i>40,0</i>	<i>41,4</i>	<i>42,1</i>	<i>1,7%</i>
<i>Livrets A et Bleu</i>	<i>13,3</i>	<i>14,7</i>	<i>14,7</i>	<i>15,8</i>	<i>16,3</i>	<i>3,4%</i>
<i>Livrets Jeunes</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>-3,5%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>1,7%</i>
<i>Livrets de développement durable</i>	<i>5,3</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>	<i>6,0</i>	<i>6,3</i>	<i>4,8%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>2,3</i>	<i>2,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>	<i>-0,2%</i>
Placements indexés sur les taux de marché	6,6	3,9	3,3	3,0	2,0	-31,8%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	<i>6,6</i>	<i>3,9</i>	<i>3,3</i>	<i>3,0</i>	<i>2,0</i>	<i>-31,8%</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>16,2</b>	<b>17,7</b>	<b>18,3</b>	<b>19,3</b>	<b>19,7</b>	<b>1,7%</b>
Plans d'épargne-logement	15,9	17,4	18,1	19,2	19,5	1,7%
Plans d'épargne populaire	0,3	0,3	0,1	0,1	0,2	1,7%
<b>AUTRES AGENTS</b>	<b>48,8</b>	<b>80,2</b>	<b>40,2</b>	<b>38,1</b>	<b>33,8</b>	<b>-11,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>47,1</b>	<b>78,9</b>	<b>36,6</b>	<b>36,4</b>	<b>32,2</b>	<b>-11,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>3,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>-4,2%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	5,9%
Placements indexés sur les taux de marché	1,5	1,1	3,5	1,5	1,4	-5,3%
<b>TOTAL</b>	<b>410,6</b>	<b>578,2</b>	<b>494,7</b>	<b>489,2</b>	<b>532,8</b>	<b>8,9%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>302,6</b>	<b>455,3</b>	<b>379,6</b>	<b>377,7</b>	<b>422,6</b>	<b>11,9%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>91,7</b>	<b>105,2</b>	<b>96,8</b>	<b>92,1</b>	<b>90,5</b>	<b>-1,7%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	51,0	67,5	63,6	63,8	65,3	2,4%
Placements indexés sur les taux de marché	40,8	37,8	33,2	28,3	25,1	-11,0%
<b>Épargne à long terme</b>	<b>16,2</b>	<b>17,7</b>	<b>18,3</b>	<b>19,3</b>	<b>19,7</b>	<b>1,7%</b>

Données hors La Banque Postale.

Source : IEDOM.

### 3. Les encours de crédits

en millions €, au 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
<b>ENTREPRISES</b>						
Crédits d'exploitation	4,3	49,2	54,0	73,3	85,0	15,9%
<i>Créances commerciales</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
<i>Crédits de trésorerie</i>	2,8	17,9	20,1	42,8	54,0	ns
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,6	31,3	33,9	30,6	31,0	1,3%
Crédits d'investissement	65,5	78,7	108,1	116,3	141,8	21,9%
Crédits immobiliers	16,6	19,8	23,6	25,3	30,7	21,4%
<b>Encours sain</b>	<b>86,5</b>	<b>147,7</b>	<b>185,8</b>	<b>214,9</b>	<b>257,5</b>	<b>19,8%</b>
<b>MÉNAGES</b>						
Crédits à la consommation	21,8	23,9	26,5	29,1	31,8	9,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	21,0	22,8	25,3	28,1	30,9	9,7%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,8	1,1	1,2	0,9	0,9	-4,0%
Crédits à l'habitat	92,5	91,3	110,9	99,3	114,1	14,9%
<b>Encours sain</b>	<b>114,3</b>	<b>115,2</b>	<b>137,5</b>	<b>128,4</b>	<b>145,8</b>	<b>13,6%</b>
<b>AUTRES AGENTS et CCB non ventilés</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>29,7</b>	<b>27,6</b>	<b>26,6</b>	<b>55,2</b>	<b>58,6</b>	<b>6,1%</b>
<b>TOTAL</b>						
Crédits d'exploitation	4,4	50,5	55,9	73,9	86,1	16,5%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	21,8	23,9	26,5	29,4	32,0	9,0%
Crédits d'investissement	92,1	102,5	129,7	135,6	158,8	17,1%
Crédits à l'habitat	111,1	112,3	136,3	158,0	183,7	16,3%
Autres crédits	1,2	1,4	1,4	1,6	1,3	-19,7%
<b>Encours sain</b>	<b>230,5</b>	<b>290,5</b>	<b>349,9</b>	<b>398,5</b>	<b>461,9</b>	<b>15,9%</b>

Données hors La Banque Postale.

Source : IEDOM.



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Thierry BELTRAND

Cindy CANDALEN

Teddy COMBET

Juliette DIEBOLD DE MELLIS

Kévin DURAND

David FARDEL

Damion GORDON

Lorry HAJJAR

Maïna KARAM



Directeur de publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS

Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND

Éditeur : IEDOM ([www.iedom.fr](http://www.iedom.fr))

Imprimé par Antilles Imprimerie  
Sur papier recyclé

Achevé d'imprimer en septembre 2022 – Dépôt légal : septembre 2022  
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-018-2

# L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, BANQUE CENTRALE DÉLÉGUÉE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'eurosystème, composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Créé en 1959 sous la forme d'un établissement public, l'IEDOM est devenu société filiale de la Banque de France le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est présidé par Marie-Anne Poussin-Delmas, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

Ses quatre grandes missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et les spécificités ultramarines, en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.



## **IEDOM - Agence de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy**

Parc d'activité la Providence  
13, boulevard Daniel Marsin  
97139 Les Abymes

**Directeur : Thierry Beltrand**

☎ 05 90 93 74 00

📠 05 90 93 74 25

## **IEDOM - Siège Paris**

115, rue Réaumur  
75002 Paris

☎ +33 1 42 97 07 00

